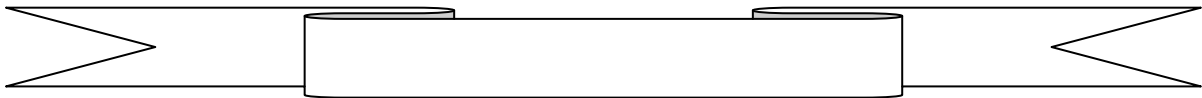


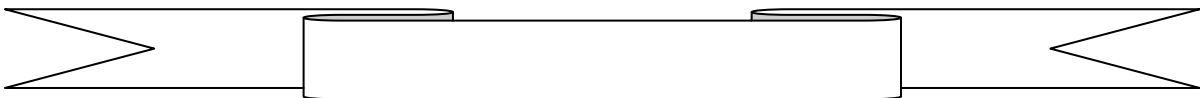


**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

-----  
PAIX—TRAVAIL—PATRIE  
-----



ANNEXES A **LA** LOI  
DE REGLEMENT DE L'EXERCICE  
BUDGETAIRE 2013



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

-----

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

-----

**ANNEXES A LA LOI DE REGLEMENT  
DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2013**

**ANNEXE - I**

**ECARTS ENTRE LES PREVISIONS DE RECETTES ET LES ENCAISSEMENTS PAR  
NATURE DE RECETTES**

## ANNEXE - I

### ECARTS ENTRE LES PREVISIONS DE RECETTES ET LES ENCAISSEMENTS PAR NATURE DE RECETTES

*Article 22 alinea1 de la loi N°2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier de l'Etat : "...le projet de loi de règlement est accompagné...du développement des opérations budgétaires présentées par nature, en distinguant les prévisions, les recouvrements et les restes à recouvrer... ».*

IMP	LIBELLES	BUDGET VOTE	REALISATIONS	ECART
<b>A- RECETTES PROPRES</b>		<b>2 662 000 000 000</b>	<b>2 665 816 319 702</b>	<b>3 816 319 702</b>
<b>I- RECETTES FISCALES</b>		<b>1 852 030 000 000</b>	<b>1 850 428 192 707</b>	<b>-1 601 807 293</b>
721	Impôts et taxes sur les revenus des personnes physiques	174 500 000 000	195 994 375 973	21 494 375 973
723	Impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières	269 000 000 000	258 670 766 873	-10 329 233 127
724	Impôts sur les revenus servis aux personnes domiciliées hors Cameroun	49 000 000 000	61 708 471 387	12 708 471 387
728	Impôts sur les mutations et les transactions	35 000 000 000	41 516 225 786	6 516 225 786
730	Taxe sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires	751 000 000 000	726 947 062 312	-24 052 937 688
731	Taxes sur des produits déterminés et droits d'accises	223 500 000 000	220 642 816 310	-2 857 183 690
732	Taxes sur des services déterminés	5 300 000 000	1 912 282 491	-3 387 717 509
733	Impôts sur le droit d'exercer une activité professionnelle	6 900 000 000	9 986 091 907	3 086 091 907
734	Impôts sur l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	30 000 000	61 338 951	31 338 951
735	Autres impôts et taxes sur les biens et services	10 300 000 000	8 880 105 410	-1 419 894 590
736	Droits et taxes à l'importation	282 710 000 000	276 594 731 831	-6 115 268 169
737	Droits et taxes à l'exportation et autres impôts sur le commerce extérieur	14 790 000 000	13 053 901 226	-1 736 098 774
738	Droit d'enregistrement et de timbre	30 000 000 000	34 460 022 250	4 460 022 250
<b>II- AUTRES RECETTES</b>		<b>809 970 000 000</b>	<b>815 388 126 995</b>	<b>5 418 126 995</b>
171	Remboursements à l'Etat de la dette avalisée	3 017 000 000	0	-3 017 000 000
172	Remboursements à l'Etat de la dette retournée	3 943 000 000	0	-3 943 000 000
710	Droits et frais administratifs	12 253 000 000	14 820 809 650	2 567 809 650
714	Ventes accessoires de biens	79 000 000	290 605 805	211 605 805
716	Ventes de prestations de services	13 566 000 000	29 284 248 463	15 718 248 463
719	Loyers des immeubles et revenus des domaines	3 681 000 000	3 692 447 612	11 447 612
741	Revenus du secteur pétrolier	715 000 000 000	712 683 607 052	-2 316 392 948
745	Produits financiers à recevoir	19 416 000 000	9 246 497 946	-10 169 502 054
761	Cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires et assimilés relevant des APU	38 000 000 000	42 089 964 173	4 089 964 173
771	Amendes et condamnations pécuniaires	1 015 000 000	3 279 946 294	2 264 946 294
<b>B- EMPRUNTS ET DONS</b>		<b>574 000 000 000</b>	<b>357 091 606 186</b>	<b>-216 908 393 814</b>
150	Tirages sur les emprunts multilatéraux directs à l'étranger	173 093 000 000	132 198 698 795	-40 894 301 205
151	Tirages sur les emprunts bilatéraux directs à l'étranger	84 907 000 000	84 907 000 000	0
161	Emission des bons du trésor supérieurs à deux ans	250 000 000 000	80 000 000 000	-170 000 000 000
769	Dons exceptionnels de la coopération internationale	66 000 000 000	59 985 907 391	-6 014 092 609
<b>TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL (A+B)</b>		<b>3 236 000 000 000</b>	<b>3 022 907 925 888</b>	<b>-213 092 074 112</b>

Le tableau ci-dessus révèle un écart global négatif de **FCFA 213 092 074 112** obtenu par différence entre les réalisations des recettes budgétaires de **FCFA 3 022 907 925 888** par rapport à des prévisions initiales de **FCFA 3 236 000 000 000**.

Le tableau ci-dessous présente par région les émissions, le recouvrement et les restes à recouvrer des exercices antérieurs et de l'exercice 2013 des recettes des impôts, des douanes et des domaines.

Régions	Restes à recouvrer antérieurs	Emissions 2013	Antérieurs et émissions 2013	Recouvrements 2013	Restes à recouvrer au 31 décembre 2013
<b>CENTRE *</b>	<b>488 822 856 871</b>	<b>356 560 449 391</b>	<b>845 383 306 262</b>	<b>278 276 740 846</b>	<b>567 106 565 416</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	488 822 856 871	310 809 048 784	799 631 905 655	232 543 366 132	567 088 539 523
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0	2 232 468 592	2 232 468 592	2 232 468 592	0
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	111 512 222	111 512 222	111 512 222	0
Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	0	43 407 419 793	43 407 419 793	43 389 393 900	18 025 893
<b>DOUALA</b>	<b>253 465 762 549</b>	<b>97 297 645 495</b>	<b>350 763 408 044</b>	<b>106 545 335 409</b>	<b>244 218 072 635</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	198 531 809 376	9 727 131 089	208 258 940 465	18 974 821 003	189 284 119 462
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	54 933 953 173	0	54 933 953 173	0	54 933 953 173
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	0	0	0	0
Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	0	87 570 514 406	87 570 514 406	87 570 514 406	0
<b>NKONGSAMBA</b>	<b>539 129 717</b>	<b>601 387 065</b>	<b>1 140 516 782</b>	<b>573 866 851</b>	<b>566 649 931</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	528 626 700	58 769 769	587 396 469	31 249 555	556 146 914
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0	86 020 391	86 020 391	86 020 391	0
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	0	0	0	0
Bulletin de Liquidation de Recettes	423 252	0	423 252	0	423 252
Autres redevables d'impôts et taxes	10 079 765	456 596 905	466 676 670	456 596 905	10 079 765
<b>BUEA</b>	<b>107 549 275 411</b>	<b>64 038 217 433</b>	<b>171 587 492 844</b>	<b>7 162 912 868</b>	<b>164 424 579 976</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	3 983 561 681	20 334 526 354	24 318 088 035	187 025 011	24 131 063 024
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	102 000 750 706	37 299 432 308	139 300 183 014	571 629 086	138 728 553 928
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	164 569 222	164 569 222	164 569 222	0
Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	1 564 963 024	6 239 689 549	7 804 652 573	6 239 689 549	1 564 963 024
<b>BAMENDA</b>	<b>3 446 492 592</b>	<b>7 712 771 265</b>	<b>11 159 263 857</b>	<b>6 624 231 270</b>	<b>4 535 032 587</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	3 446 492 592	1 567 395 985	5 013 888 577	478 855 990	4 535 032 587
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0	192 991 065	192 991 065	192 991 065	0
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	207 762 336	207 762 336	207 762 336	0
Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	0	5 744 621 879	5 744 621 879	5 744 621 879	0
<b>BAFOUSSAM</b>	<b>5 615 334 803</b>	<b>8 730 827 243</b>	<b>14 346 162 046</b>	<b>10 637 598 234</b>	<b>3 708 563 812</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	5 615 334 803	1 692 763 525	7 308 098 328	3 599 534 516	3 708 563 812
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0	19 287 477	19 287 477	19 287 477	0
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	279 127 590	279 127 590	279 127 590	0
Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	0	6 739 648 651	6 739 648 651	6 739 648 651	0
<b>BERTOUA</b>	<b>1 072 443 117</b>	<b>2 745 535 216</b>	<b>3 817 978 333</b>	<b>2 247 313 192</b>	<b>1 570 665 141</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	1 028 107 827	907 333 457	1 935 441 284	409 111 433	1 526 329 851
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0	454 122 778	454 122 778	454 122 778	0
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	0	0	0	0
Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	44 335 290	1 384 078 981	1 428 414 271	1 384 078 981	44 335 290
<b>EBOLOWA</b>	<b>421 599 189</b>	<b>2 823 336 973</b>	<b>3 244 936 162</b>	<b>2 678 696 863</b>	<b>566 239 299</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	421 599 189	228 819 010	650 418 199	84 178 900	566 239 299
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0	37 287 167	37 287 167	37 287 167	0
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	336 443 581	336 443 581	336 443 581	0

Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	0	2 220 787 215	2 220 787 215	2 220 787 215	0
<b>NGAOUNDERE</b>	<b>401 278 273</b>	<b>3 860 891 616</b>	<b>4 262 169 889</b>	<b>2 886 071 266</b>	<b>1 376 098 623</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	401 278 273	1 273 744 616	1 675 022 889	298 924 266	1 376 098 623
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0	248 924 275	248 924 275	248 924 275	0
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	109 829 732	109 829 732	109 829 732	0
Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	0	2 228 392 993	2 228 392 993	2 228 392 993	0
<b>GAROUA</b>	<b>6 855 981 871</b>	<b>6 778 214 272</b>	<b>13 634 196 143</b>	<b>6 768 536 638</b>	<b>6 865 659 505</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	4 374 718 405	215 617 169	4 590 335 574	205 939 535	4 384 396 039
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0	3 064 417 812	3 064 417 812	3 064 417 812	0
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0	98 528 255	98 528 255	98 528 255	0
Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	2 481 263 466	3 399 651 036	5 880 914 502	3 399 651 036	2 481 263 466
<b>MAROUA</b>	<b>677 239 497</b>	<b>6 808 007 877</b>	<b>7 485 247 374</b>	<b>6 818 525 436</b>	<b>666 721 938</b>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	673 216 267	32 380 755	705 597 022	41 570 314	664 026 708
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0	4 844 028 551	4 844 028 551	4 844 028 551	0
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	4 023 230	58 806 124	62 829 354	60 134 124	2 695 230
Bulletin de Liquidation de Recettes	0	0	0	0	0
Autres redevables d'impôts et taxes	0	1 872 792 447	1 872 792 447	1 872 792 447	0
<b>Total général</b>	<b>868 867 393 890</b>	<b>557 957 283 846</b>	<b>1 426 824 677 736</b>	<b>431 219 828 873</b>	<b>995 604 848 863</b>

Le tableau ci-dessous récapitule la situation des émissions des titres en 2013 et des quote antérieures, le recouvrement qui en est suivi et les restes à recouvrer qui en découlent.

<i>Nature</i>	<i>Restes à recouvrer antérieurs</i>	<i>Emissions 2013</i>	<i>Antérieurs et émissions 2013</i>	<i>Recouvrements 2013</i>	<i>Restes à recouvrer au 31 décembre 2013</i>
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	707 827 601 984	346 847 530 513	1 054 675 132 497	256 854 576 655	797 820 555 842
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	156 934 703 879	48 478 980 416	205 413 684 295	11 751 177 194	193 662 507 101
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	4 023 230	1 366 579 062	1 370 602 292	1 367 907 062	2 695 230
Bulletin de Liquidation de Recettes	423 252	0	423 252	0	423 252
Autres redevables d'impôts et taxes	4 100 641 545	161 264 193 855	165 364 835 400	161 246 167 962	4 118 667 438
<b>Total général</b>	<b>868 867 393 890</b>	<b>557 957 283 846</b>	<b>1 426 824 677 736</b>	<b>431 219 828 873</b>	<b>995 604 848 863</b>

Les **restes à recouvrer** à fin 2013 sont arrêtés à un montant total de FCFA **995 604 848 863**. Ils se déclinent respectivement entre les avis de mise en recouvrement qui découlent des recettes des impôts et taxes (**797 820 555 842 FCFA**), les bulletins de liquidations douanières issus des recettes douanières (**193 662 507 101 FCFA**), les titres de domaines qui proviennent des revenus du domaine de l'Etat (**2 695 230 FCFA**), les bulletins de liquidation des recettes (**423 252 FCFA**) et des autres redevables d'impôts et taxes (**4 118 667 438 FCFA**).

Les restes à recouvrer à fin décembre 2013 de FCFA **995 604 848 863** ont été obtenus par différence entre le montant total des émissions (antérieurs et émissions 2013) de FCFA **1 426 824 677 736** et le montant total du recouvrement effectué en 2013 de FCFA **431 219 828 873**.

Les **restes à recouvrer** à fin décembre 2013 de FCFA **1 167 648 937** ont été obtenus par différence entre le montant total des émissions (antérieurs et émissions 2013) de FCFA **1 598 868 524 810** et le montant total du recouvrement effectué en 2013 de FCFA **431 219 828 873**.

Concernant les **restes à recouvrer** des impôts et taxes, ils sont majoritairement concentrés dans la région du centre où le montant total se chiffre à la somme de **567 106 565 416 FCFA** sur un montant total des impôts et taxes de FCFA **801 939 223 280** soit **70,71%** en valeur relative. Ce volume élevé des restes à recouvrer dans la seule région du centre s'explique par l'important portefeuille des impôts et taxes de la Division des Grandes Entreprises située dans la ville de Yaoundé.

**ANNEXE – II**

**EVOLUTION ENTRE LES DOTATIONS, LES PRISES EN CHARGES, LES PAIEMENTS  
ET LES RESTES A PAYER**

## ANNEXE - II

### EVOLUTIONS ENTRE LES DOTATIONS, LES PRISES EN CHARGES, LES PAIEMENTS ET LES RESTES A PAYER

Article 22 alinéa 1 de la loi N°2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier de l'Etat :  
" ...le projet de loi de règlement est accompagné...du développement des opérations budgétaires présentées par nature, en distinguant les prévisions, les paiements et les restes à payer... ».

*. Evolutions entre les dotations, les prises en charges, les paiements et les restes à payer*

Libellé	Dotation	Ordonnancement CP	Paiement	Reste à payer
<b>BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC</b>	<b>917 403 365 430</b>	<b>832 927 756 116</b>	<b>640 851 554 684</b>	<b>174 580 002 532</b>
BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (CHAPITRES MINISTERIELS)	685 853 365 430	609 531 856 496	439 106 985 928	155 620 847 729
PARTICIPATIONS	45 000 000 000	44 999 999 321	37 605 946 291	7 394 053 030
RESTRUCTURATIONS	20 000 000 000	19 889 696 074	18 200 033 878	1 689 662 196
INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	166 550 000 000	158 506 204 225	145 938 588 587	9 875 439 577
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 004 596 634 570</b>	<b>1 849 523 816 763</b>	<b>1 567 155 007 776</b>	<b>282 368 808 987</b>
CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES	616 856 634 570	500 346 432 048	397 143 269 598	103 203 162 450
SALAIRES ET PENSIONS	907 290 000 000	872 086 901 200	844 199 010 078	27 887 891 122
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	480 450 000 000	477 090 483 515	325 812 728 100	151 277 755 415
<b>SERVICE DE LA DETTE</b>	<b>314 000 000 000</b>	<b>292 100 669 727</b>	<b>292 100 669 727</b>	<b>0</b>
DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	92 800 000 000	80 220 754 430	80 220 754 430	0
DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	221 200 000 000	211 879 915 297	211 879 915 297	0
<b>Total général</b>	<b>3 236 000 000 000</b>	<b>2 974 552 242 606</b>	<b>2 500 107 232 187</b>	<b>456 948 811 519</b>

Les tableaux ci-dessus mettent en exergue l'évolution de l'exécution du budget depuis les dotations jusqu'aux paiements.

**Le budget d'investissement** ressort des ordonnancements de **832 927 756 116 FCFA** sur des prévisions de **917 403 365 430 FCFA**, alors que les paiements s'élèvent à **640 851 554 684 FCFA** et les restes à payer **174 580 002 532 FCFA**. Les dites dépenses d'investissement sont respectivement constituées du budget d'investissement public des ministères où les paiements et les restes à payer s'élèvent respectivement à **439 106 985 928 FCFA** et **155 620 847 729 FCFA** sur des prévisions de **FCFA 685 853 365 430**.

Les paiements sur les dépenses de participations et de restructurations s'élèvent à **37 605 946 291** et **18 200 033 878 FCFA** alors que leurs restes à payer sont de **7 394 053 030** et **1 689 662 196 FCFA**.

Les interventions en investissement quant à elles ont été payées pour un montant de **145 938 588 587 FCFA** sur des prévisions de **166 550 000 000 FCFA** alors que leurs restes à payer s'élèvent à la somme de **9 875 439 577 FCFA**.

**Le budget de fonctionnement** quant à lui dégage des ordonnancements de **1 849 523 816 763 FCFA** sur des dotations de **2 004 596 634 570 FCFA**. Les paiements dudit budget de fonctionnement s'élèvent à la somme de **FCFA 1 567 155 007 776 FCFA** alors que les restes à payer sont de **282 368 808 987 FCFA**. Ce budget de fonctionnement est respectivement constitué des dépenses sur biens et services, les salaires et pensions et des transferts et subventions. Concernant les biens et services, leurs paiements ont été effectués pour un montant total de **FCFA 397 143 269 598** sur des prévisions de **616 856 634 570 FCFA**. Leurs restes à payer s'élèvent à la somme de **103 203 162 450 FCFA**. Les salaires et pensions quant à eux ont été payés pour un montant total de **844 199 010 078 FCFA** sur des prévisions de **FCFA 907 290 000 000**.

Leurs restes à payer s'élèvent à la somme de **FCFA 27 887 891 122**. Enfin, les restes à payer sur les transferts et subventions s'élèvent à la somme de **FCFA 151 277 755 415** obtenus par différence entre les ordonnancements de **477 090 483 515 FCFA** et les paiements de **FCFA 325 812 728 100**.

Enfin, **le service de la dette** ressort des ordonnancements de **FCFA 292 100 669 727** sur des dotations de **FCFA 314 000 000 000**. Leurs paiements s'élèvent à la somme de **292 100 669 727 FCFA** et aucun reste à payer en portefeuille à fin décembre 2013. Ledit service de la dette est constitué de la dette intérieure et extérieure ventilées respectivement en principal et intérêts.

**ANNEXE – III**

**SITUATION DE L'EMISSION DES TITRES PUBLICS**

**SITUATION DE L'EMISSION DES TITRES PUBLICS**

La loi n°2012/014 du 21 décembre 2012 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 a autorisé le Gouvernement à émettre des titres publics pour un montant maximum de 250 milliards de FCFA.

C'est ainsi que le chef de l'Etat a, par décret n°2013/083 du 12 Mars 2013, habilité le Ministre des Finances, avec faculté de délégation, à recourir au nom du Gouvernement, à concurrence du montant sus cité, à des émissions de titres publics, notamment les obligations et les bons du Trésor.

Au terme dudit exercice, le Trésor Public a émis les titres pour un montant de 229,5 milliards de FCFA, dont 20 milliards de FCFA de Bons du Trésor Assimilables (BTA) remboursés au cours de l'exercice.

Ces émissions ont été opérées tant par voie d'adjudication (I) que de syndication (II).

L'encours des titres émis s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 209,5 milliards de FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 83,8% par rapport aux prévisions de la loi de finances. Ce taux est en évolution de près de 54% par rapport à l'exercice 2012 où il s'était situé à 30%.

**I- LES EMISSIONS PAR ADJUDICATION SUR LE MARCHE DE LA BEAC.**

Au terme de la mise en œuvre des différents programmes trimestriels des adjudications, le Trésor Public a mobilisé sur le marché des titres publics de la banque centrale 149,511 milliards de FCFA contre une demande de 175 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 85,4%.

Ledit montant est constitué de 126 milliards de FCFA de bons du Trésor assimilables et 23,5 milliards de FCFA d'obligations du Trésor assimilables de maturité 2 ans. Les intérêts précomptés sur les BTA en 2013 s'élèvent à la somme de 1,8 milliards de FCFA et correspondent à un coût moyen de 2,0%.

L'encours des titres émis par adjudication s'élève à 129,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2013. C'est le niveau le plus élevé atteint depuis le recours du Trésor au financement dans ce compartiment. En 2012, celui-ci était de 60 milliards de FCFA. Ce nouveau stock correspond à un taux d'accroissement de 115,9% entre les deux exercices.

Après avoir fluctué entre 45 et 60 milliards de FCFA entre le 31 décembre 2011 et le 1er avril 2013, l'encours des titres s'est accru de façon exponentielle après cette date, soit un taux d'accroissement trimestriel moyen de 37,3%.

Ainsi, le Trésor a adopté une stratégie d'émission prudente qui vise à émettre progressivement les maturités supérieures à six (06) mois afin d'allonger la maturité moyenne des titres. Ceci justifie l'élévation progressive de la part des instruments de plus de 26 semaines. A fin décembre 2013, ceux-ci représentent plus de 68,4% de l'encours.

Pour le compte de l'exercice 2013, le Trésor public a remboursé 80 milliards de FCFA contre 100 milliards de FCFA en 2012, soit une baisse de 20% entre les deux années. Ce volume est composé de 33,3% de BTA à 13 semaines, 61,1% de BTA à 26 semaines et 5,6% de BTA à 52 semaines.

Le profil historique montre une prédominance des BTA à 26 semaines, à cause de l'importance donnée à ceux-ci au démarrage de l'activité d'émission des titres publics par adjudication, notamment en 2011 et en 2012.

En 2012, les intérêts précomptés sur les Bons du Trésor Assimilables (BTA) se sont situés à 1 130 152 003 FCFA. En 2013, les volumes émis sont plus importants et les intérêts y relatifs atteignent 1 803 645 278 FCFA correspondant à un coût moyen de ressources de 2,0% pour les BTA. Ces intérêts enregistrent une augmentation annuelle de 59,6% sur la période. Celle-ci est principalement la conséquence d'une part, de l'accroissement du volume émis qui est passé de 110 milliards de FCFA à 149,5 milliards de FCFA et d'autre part, du relèvement des taux d'intérêt au cours du quatrième trimestre 2013.

S'agissant des deux (02) émissions d'obligations du Trésor assimilables, leur prix moyen pondéré s'est situé à 99,8%. Ce qui a par conséquent occasionné une moins value pour le Trésor Public de près de 52 millions de FCFA.

## II- EMISSION PAR SYNDICATION SUR LE MARCHE FINANCIER NATIONAL.

### A-Situation de l'émission de l'emprunt « ECMR 5,9% net 2013-2018 »

*Par Avis de Consultation Nationale Ouverte n°00000386/ACNO/MINFI/SG/DGTCFM/DIRTRE/2013 du 19 septembre 2013, le Ministre des Finances, Maître d'Ouvrage, à la suite de l'autorisation de gré à gré N°0004733/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMAG/h-ng du 16 septembre 2013, a consulté les douze (12) Prestataires de Services d'Investissement (PSI) en vue du recrutement d'un arrangeur - Chef de file devant accompagner le Gouvernement dans l'arrangement et le placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 50 milliards de FCFA, dénommé « ECMR 5,9% net 2013-2018 » et destiné au financement de projets d'investissement public inscrits dans la Loi de Finances de l'exercice 2013. Il s'agit :*

- du barrage de Memve'ele ;
- de la construction des routes Fouban-Tibati, Zoétélé-Nkolyop, Obala-Batchenga-Bouam, Bamenda-Kumbo ;
- de la construction du complexe industrialo-portuaire de Kribi.

Officiellement lancé le 12 décembre 2013 à Douala par le Ministre des Finances, les principales caractéristiques de l'emprunt obligataire de l'Etat « ECMR 5,9% net 2013-2018 » ont été présentées aux investisseurs. Celles-ci sont reprises dans le tableau de la page suivante d'où il ressort que le taux d'intérêt de l'emprunt est de 5,90% net de toutes taxes pour une maturité de 5 ans, avec une année de différé.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes.

Nature de l'opération :	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.
Emetteur :	Etat du Cameroun.
Dénomination :	« ECMR 5,9 % net 2013-2018 ».
Objet de l'opération :	Financement des projets de développement inscrits au budget de l'Etat.
Montant de l'émission :	50 milliards de FCFA.
Prix d'une obligation :	10 000 FCFA.
Prix de l'émission :	Au pair.
Nombre d'obligations du Trésor :	5 millions d'obligations.
Forme des titres :	Les titres seront sous forme dématérialisée, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (CAA) et tenus dans les livres des PSI teneurs de comptes.

<b>Maturité :</b>	05 ans (2013- 2018).
<b>Taux d'intérêt :</b>	5,90% net par an à compter de la date de jouissance.
<b>Période de souscription :</b>	09/12/13 au 23/12/13.
<b>Païement du coupon :</b>	Annuel à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance.
<b>Remboursement du capital :</b>	Remboursement sur une base annuelle, après 1 an de différé, à compter de l'année 2015 par amortissement constant du 1/4 du capital à chaque date anniversaire de la date de jouissance.
<b>Mécanismes de sûretés :</b>	Emprunt sécurisé par la mise en place d'un compte spécial ouvert dans les livres de la Direction Nationale de la BEAC du Cameroun. Ce compte sera alimenté mensuellement par des prélèvements opérés par la BEAC au débit du Compte Unique du Trésor ouvert également dans les livres de la BEAC conformément à la convention de prélèvement mensuel irrévocable autorisant la BEAC à débiter le 1/12 (douzième) de l'annuité exigible figurant sur le tableau d'amortissement.
<b>Liquidité du titre :</b>	Les obligations « ECMR 5,9% net 2013-2018 » seront listées à la cote de DSX dans un délai maximum de un (01) mois après la clôture des souscriptions.
<b>Fiscalité :</b>	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt.
<b>Date de clôture de l'opération :</b>	05 jours après la date de fin de souscriptions.
<b>Date de jouissance :</b>	La date de jouissance des titres retenue est fixée à trois (3) jours ouvrés suivant la clôture de l'opération.
<b>Personnes éligibles :</b>	Personnes physiques et morales résidentes et non résidentes de la CEMAC.
<b>Remboursement du capital :</b>	Le remboursement du capital sera linéaire après un (1) an de différé. Soit le paiement du quart (1/4) du capital chaque année pendant quatre ans.
<b>Règlement :</b>	Le paiement sera assuré par le Dépositaire Central/Banque de Règlement au profit des PSI teneurs de comptes agréés par la CMF. Les dits PSI assureront le règlement aux souscripteurs.

Il ressort du dépouillement des offres qu'il a été sursouscrit et que l'Emetteur a largement atteint son objectif de mobilisation de 50 milliards de FCFA conformément au montant inscrit dans la Note d'Information y relative. L'ouverture des plis a fait ressortir 648 souscripteurs pour un volume de souscription de 8 111 516 titres ; ce qui représente un taux de couverture de 162,2%.

Ce succès, qui intervient trois années après la première opération réalisée en 2010, témoigne de la crédibilité dont l'Etat continue de bénéficier auprès des investisseurs au regard des nombreux atouts dont il dispose, notamment :

- la qualité de sa signature qui demeure à B/B évaluée par les agences de notation internationale ;
- un taux d'endettement faible estimé à 18,5% du PIB au 31 décembre 2013, y compris la dette garantie ;
- le taux de croissance moyen du Produit Intérieur Brut réel qui est de 4,6% en 2012 ;
- le taux d'inflation maîtrisé à 2,4% en 2012 ;
- les mesures d'assainissement de la gestion des finances publiques, d'amélioration du cadre macroéconomique et de promotion de la bonne gouvernance ;
- le respect des quatre (04) critères de convergence de la CEMAC depuis 2011 ;
- l'objectif de soutien au financement des projets de développement ;
- l'attractivité du taux d'intérêt des titres publics (rendement annuel de 5,90% net de tout prélèvement d'impôts et taxes).

Ce sont ces atouts qui ont permis à l'Etat de bénéficier de la sursouscription susmentionnée, malgré le temps relativement court qui a été consacré à la conduite de cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne.

Au terme de la période de souscription, l'Etat a obtenu de la Commission des Marchés Financiers l'autorisation d'exercer l'option de sur-allocation contenue dans la Note d'Information. L'exercice de cette option a porté sur trois millions d'obligations additionnelles d'une valeur de 30 milliards de FCFA et a permis de retenir comme montant total de fonds levés la somme de 80 milliards de FCFA destinés au financement des projets d'infrastructures inscrits dans le budget d'investissement au titre de l'exercice 2013.

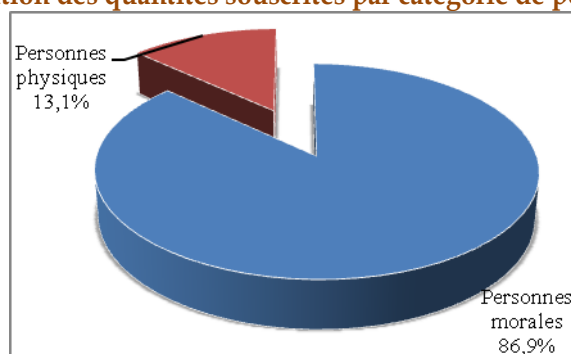
La règle d'allocation a été conforme au paragraphe I des pages 19 et 20 de la Note d'Information qui stipule que : « Les personnes physiques, ainsi que les personnes morales non bancaires seront servies prioritairement de l'intégralité des quantités demandées. L'allocation des titres restants, aux établissements bancaires, se fera au prorata des montants demandés ».

L'allocation des souscriptions selon la règle et le ratio susmentionné permet d'allouer 100% de titres aux souscripteurs non bancaires dont le total s'élève à 4 421 416 titres et le reste au prorata des offres des souscripteurs bancaires, soit 97,0% de leurs souscriptions.

Les répartitions des titres souscrits entre les investisseurs bancaires et non bancaires font ressortir trois millions sept cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre (3 778 484) titres pour le premier groupe et quatre millions deux cent vingt-et-un mille cinq cent seize (4 221 516) titres pour le second groupe, soient respectivement 47,2% et 52,8%.

Contrairement à 2010 où les parts des personnes physiques représentaient environ 6% des quantités souscrites, « ECMR 5,9% net 2013-2018 » enregistre une amélioration de la part de cette catégorie de personnes qui se situe au-delà de 10% telle que cela est illustré dans le graphique suivant.

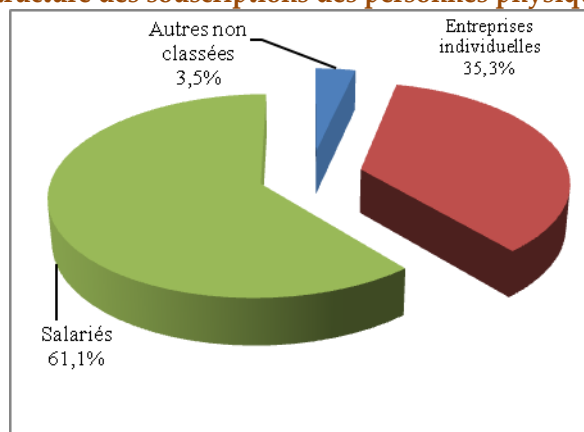
#### Répartition des quantités souscrites par catégorie de personnes



Source:MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Les personnes physiques ont été réparties en trois (03) grandes catégories, notamment les salariés, les entreprises individuelles et les autres personnes physiques qui n'ont pas été classées. Les salariés tant du secteur public que du secteur privé sont les plus nombreux et représentent 88,1%. Les entreprises individuelles et les autres personnes physiques non classées représentent respectivement 7,3% et 4,6%. La structure de leurs souscriptions se présente comme suit :

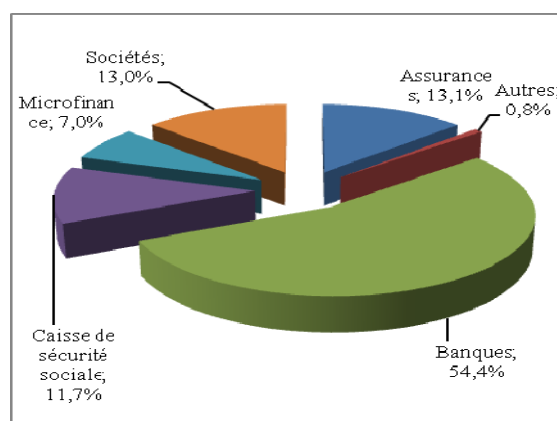
### Structure des souscriptions des personnes physiques



Source:MINFI/DGTCFM/DIRTRE

S'agissant des personnes morales, elles ont été réparties en cinq grands groupes. La répartition des souscriptions entre ces dernières montrent que les banques détiennent la plus grande part, soit 54,4% des souscriptions de cette catégorie. Celles-ci se présentent comme suit :

### Structure des souscriptions des personnes morales

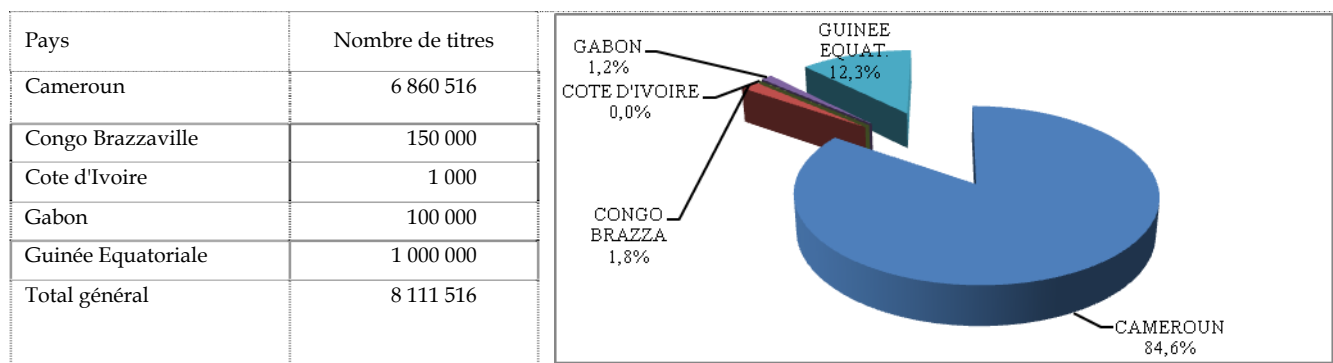


Source:MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Quand à la géographie des souscriptions, contrairement à l'emprunt obligataire « ECMR 5,60% net 2010-2015 » réalisé en 2010 qui s'est étalé au-delà de l'Afrique et a couvert dix (10) pays, la présente opération n'a couvert que les pays de la CEMAC.

Les souscriptions proviennent ainsi de cinq (05) pays, dont quatre (04) de la zone CEMAC et un de la zone UEMOA. Cette couverture géographique est due à la stratégie adoptée qui focalisait la communication au niveau local. Sur les 648 souscripteurs, 644 sont issus du Cameroun et le reste, soit un par pays, proviennent du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et de la Côte d'Ivoire. La structure des titres souscrits par pays est reprise dans le graphique suivant.

**Tableau : Souscription par pays**



**Source:**MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Le graphique précédent confirme que la stratégie d'émission a été focalisée au niveau national.

Cet emprunt obligataire est le second réalisé par l'Etat du Cameroun. Il a été bien conduit et encadré, bien que le temps qui lui était consacré fût relativement court. Le Ministère des Finances doit ce succès à la capitalisation de l'expérience du premier emprunt obligataire.

*B-Situation de l'emprunt obligataire « ECMR 5,60 % net 2010-2015 ».*

Avant l'émission de « ECMR 5,9% net 2013-2018 », un seul titre était inscrit à la cote de Douala Stock Exchange. Il s'agit de « ECMR 5,60% net 2010-2015 ».

A son émission, cette valeur mobilière était constituée de 20 millions d'obligations. Au terme des trois premières années de vie de ces obligations, elles ont été amorties à 50%, équivalent à 100 milliards de FCFA en valeur absolu. Ceci correspond à 50 milliards de FCFA pour l'exercice 2012 et 50 milliards de FCFA pour l'exercice 2013 conformément au tableau d'amortissement contenu dans la note d'information. En 2011, seuls les intérêts d'une valeur de 11,2 milliards de FCFA avaient été payés aux porteurs desdites obligations. Les intérêts s'élèvent à 11,2 milliards de FCFA et 8,4 milliards de FCFA respectivement pour les exercices 2012 et 2013.

Sur le marché secondaire, le volume des opérations traitées est en baisse comparativement à la première année.

En 2013, le nombre de titres transigés s'élève à 520 822 titres ; ce qui représente un taux de rotation de 2,6%. En 2012, ce nombre s'élevait à 6 367 466 obligations du Trésor ; ce qui a représenté un taux de rotation de 31,84%, également moins que le taux de rotation enregistré en 2011 qui était d'environ 40%.

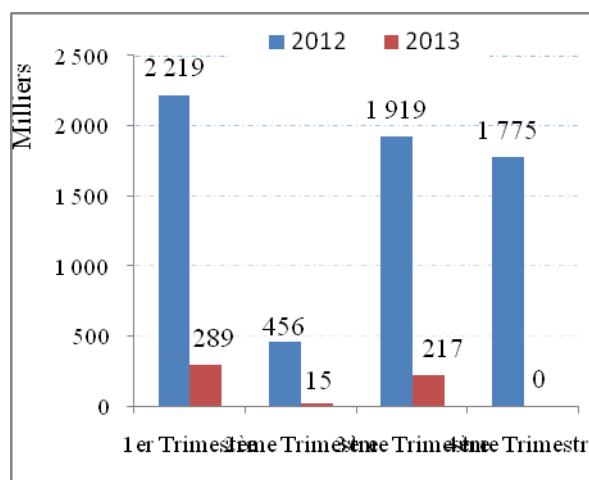
Par conséquent, la baisse du taux de rotation entre 2012 et 2013 est estimée à près de 92% et s'expliquerait par plusieurs raisons, notamment :

- le taux de rendement que procure l'obligation du Trésor (5,60% net de toutes taxes) par rapport à la durée résiduelle. Dans un tel contexte, chaque investisseur voudra se contenter de la rémunération qu'elle offre ;
- la nature du titre : les obligations du Trésor sont par essence des titres de placement du fait de la nature de leur émetteur, parce qu'ils sont supposés détenir le plus faible risque dans un pays. Ils sont souvent cédés pour des besoins de liquidités et non dans l'objectif de spéculation ;

- l'admission des titres publics en refinancement auprès de la banque centrale conformément au communiqué du Comité de Politique Monétaire du 31 octobre 2013. Avant cette date, les banques ont massivement cédé lesdites obligations pour des contraintes de respect des ratios prudentiels. Suite à la publication du communiqué susmentionné, les banques sont désormais certaines de pouvoir les offrir en garantie pour leurs opérations de refinancement.

Le graphique ci-dessous illustre les volumes trimestriels d'opérations sur « ECMR 5,60% net 2010-2015 » en 2012 et 2013. De celui-ci, il ressort qu'aucune opération n'a été enregistrée sur le marché secondaire au quatrième trimestre 2013 ; ceci essentiellement à cause du communiqué du CMP susmentionné. Les volumes d'opérations réalisées sur les autres trimestres de l'exercice 2013 demeurent marginaux en glissement annuel.

**Evolution trimestrielle des transactions boursières en volume du titre « ECMR 5,60% net 2010-2015 »**



**Source:** MINFI/DGTCFM/DIRTRE

#### 2.1.1.1. Valeur des transactions

Pour ce qui est de la valeur des transactions, elles s'élèvent à la somme de 63,1 milliards de FCFA en 2012 et à 3,9 milliards de FCFA en 2013, soit une régression annuelle de 59,2 milliards de FCFA en valeur absolue et 93,8% en valeur relative.

Ceci démontre que le rythme de progression des transactions en valeur est comparable aux volumes transigés, même si la baisse s'avère un peu plus élevée en valeur, soit un point de plus.

La plus forte valeur sur les transactions a été enregistrée au premier trimestre 2012 pour une valeur de 22,1 milliards de FCFA et la plus faible a été enregistrée au quatrième trimestre 2013, soit 0 FCFA.

*Programmes des émissions des titres publics par adjudication en 2013 (montants en millions de FCFA)*

<i>Programme d'émissions du premier trimestre</i>						
Instruments	Maturité	Montant	Date d'annonce	Date d'adjudication	Date de valeur	Date d'échéance
Bons du Trésor Assimilables(BTA)	52 semaines	10 000	24 janvier 2013	30 janvier 2013	1 <sup>er</sup> février 2013	31 janvier 2014
	26 semaines	10 000	07 février 2013	13 février 2013	15 février 2013	16 août 2013
	52 semaines	5 000	14 février 2013	20 février 2013	22 février 2013	21 février 2014
<b>Total BTA du premier trimestre</b>		<b>25 000</b>				
<i>Programme d'émissions du deuxième trimestre</i>						
Bons du Trésor Assimilables(BTA)	26 semaines	10 000	18 avril 2013	24 avril 2013	26 avril 2013	25 octobre 2013
	52 semaines	10 000	02 mai 2013	08 mai 2013	10 mai 2013	09 mai 2014
	13 semaines	5 000	06 juin 2013	12 juin 2013	14 juin 2013	13 septembre 2013
	52 semaines	10 000	20 juin 2013	26 juin 2013	28 juin 2013	27 juin 2014
<b>Total BTA du deuxième trimestre</b>		<b>35 000</b>				
Obligations du Trésor Assimilables (OTA)	2 ans	[10 000-20 000]	30 mai 2013	05 juin 2013	07 juin 2013	7 juin 2015
<i>Programme d'émissions du troisième trimestre</i>						
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	52 semaines	10 000	18 juillet 2013	24 juillet 2013	26 juillet 2013	25 juillet 2014
	13 semaines	5 000	22 août 2013	28 août 2013	30 août 2013	29 novembre 2013
	52 semaines	10 000	05 septembre 2013	11 septembre 2013	13 septembre 2013	12 septembre 2014
<b>Total BTA du troisième trimestre</b>		<b>25 000</b>				
Obligations du Trésor Assimilables (OTA)	2 ans	[5 000-10 000]	29 août 2013	04 septembre 2013	06 septembre 2013	07 septembre 2015
<i>Programme d'émissions du quatrième trimestre</i>						
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	13 semaines	10 000	07 novembre 2013	13 novembre 2013	15 novembre 2013	14 février 2014
	52 semaines	10 000	14 novembre 2013	20 novembre 2013	22 novembre 2013	21 novembre 2014
	26 semaines	10 000	28 novembre 2013	04 décembre 2013	06 décembre 2013	06 juin 2014
	13 semaines	10 000	05 décembre 2013	11 décembre 2013	13 décembre 2013	14 mars 2014
	13 semaines	10 000	12 décembre 2013	18 décembre 2013	20 décembre 2013	21 mars 2014
<b>Total BTA du quatrième trimestre</b>		<b>50 000</b>				
<i>Total annuel</i>	BTA	135 000				
	OTA	[15 000-30 000]				
	Général	[140 000-165 000]				

Source:MINFI/DGTCFM/DIRTRE

**LISTE DES EMISSIONS PAR ADJUDICATION REALISEES EN 2013**

N°	Code émission	Maturités	Trimestre émission	Date adjudicat.	Date échéance	Montant souscript.	Montant servi	Montant demandé	Taux ou prix min	Taux ou prix max	Taux ou prix limite	TIMP ou PMP
1	CM1300000039 BTA-52 31- JANV-2014	52	1	30- janv-13	31-janv- 14	51 050	15 000	15 000	1,55%	4,35%	2,65%	2,15%
2	CM1300000047 BTA-52 21- FEVR-2014	52	1	20- févr-13	21-févr- 14	37 000	10 000	10 000	2,40%	4,00%	2,55%	2,45%
3	CM1200000147 BTA-26 25- OCTO-2013	26	2	24-avr- 13	25-oct- 13	42 000	10 000	10 000	1,35%	2,75%	1,45%	1,40%
4	CM1300000054 BTA-52 09- MAI-2014	52	2	08- mai-13	09-mai- 14	37 650	10 000	10 000	2,10%	3,10%	2,30%	2,25%
5	CM2A00000014 OTA 2 ANS 4% 08-JUIN-2015	2	2	05- juin-13	08-juin- 15	17 457	16 000	20 000	0,00%	102,0%	100,0%	100,4%
6	CM1100000072 BTA-13 13- SEPT-2013	13	2	12- juin-13	13-sept- 13	29 500	5 000	5 000	1,30%	3,25%	1,30%	1,30%
7	CM1300000062 BTA-52 27- JUN-2014	52	2	26- juin-13	27-juin- 14	40 750	10 000	10 000	1,75%	4,00%	2,05%	1,88%
8	CM1300000071 BTA-52 25- JUIL-2014	52	3	24-juil- 13	25-juil- 14	20 410	10 000	10 000	1,90%	6,50%	2,05%	1,95%
9	CM1100000081 BTA-13 29- NOVE-2013	13	3	28- août- 13	29-nov- 13	16 000	5 000	5 000	1,10%	3,25%	1,25%	1,15%
10	CM2A00000023 OTA-2 ANS 4% 07-SEPT- 2015	2	3	04- sept-13	07-sept- 15	8 011	7 511	10 000	95,0%	100,0%	97,0%	98,5%
11	CM1300000088 BTA-52 12- SEPT-2014	52	3	11- sept-13	12-sept- 14	17 400	10 000	10 000	1,85%	3,15%	2,10%	2,02%
12	CM1100000098 BTA-13 14- FEVR-2014	13	4	13- nov-13	14-févr- 14	14 000	10 000	10 000	1,05%	3,00%	2,50%	1,39%
13	CM1300000096 BTA-52 21- NOVE-2014	52	4	20- nov-13	21-nov- 14	4 440	0	10 000	2,20%	4,50%	0,00%	0,00%
14	CM1200000154 BTA-26 06- JUN-2014	26	4	04-déc- 13	06-juin- 14	14 000	14 000	15 000	1,35%	3,70%	3,70%	2,26%
15	CM1100000106 BTA-13 14- MARS-2014	13	4	11-déc- 13	14- mars-14	14 500	10 000	15 000	1,70%	4,95%	3,20%	2,56%
16	CM1100000114 BTA-13 21- MARS-2014	13	4	18-déc- 13	21- mars-14	8 500	7 000	10 000	1,75%	3,75%	3,25%	2,69%

**Source:** MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Au terme de l'exécution des émissions des titres publics pour le compte de l'exercice 2013, il y aurait lieu de se satisfaire de la confiance des investisseurs en la signature de l'État. Dans cette optique, les actions ci-après sont envisagées

- déterminer la capacité d'endettement intérieur en tenant compte de la capacité des investisseurs résidents à y faire face ;
- accélérer le processus de révision du cadre réglementaire ;
- rendre effectif les procédures de refinancement adossés sur les titres publics ;
- mettre un accent sur la dynamisation du marché secondaire pour faciliter les opérations d'achat-vente sur ledit marché ;
- renforcer l'éducation financière des investisseurs ;
- veiller à inscrire dans la loi de finances les projets d'investissement public susceptibles d'absorber dans les meilleurs délais les ressources levées sur le marché et au prix du marché ;
- harmoniser dans la sous région la fiscalité des titres publics à souscription libre émis par les Etats de la CEMAC ;
- accentuer la communication sur les besoins et nouveaux instruments de financement que sont les titres publics, afin de permettre aux investisseurs de planifier à l'avance leurs allocations et, au Trésor Public de bénéficier de l'écoute la plus large à travers le maintien d'un dialogue étroit et permanent avec ces derniers.

**ANNEXE – IV**

**SITUATION DES COMPTES D’AFFECTATION SPECIALE**

## INTRODUCTION GENERALE

**Article 22 alinéa 4** de la loi N° 2007 / 006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat :  
 « *Le projet de loi de règlement est accompagné... des annexes explicatives par budget annexe et par compte spécial ...* »

La Loi de Finances 2013 en son chapitre septième et dans ses articles dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt unième, vingt deuxième, vingt troisième et vingt quatrième, relatifs aux comptes d'affectation spéciale a ouvert 13 comptes à cet effet, équilibrés en recettes et en dépenses à la somme globale de FCFA 95 300 000 000.

Ces comptes d'affectation spéciale (CAS) ainsi que leurs dotations respectives se présentent tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

N°	COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	DOTATIONS INITIALES	REALISATIONS DES RECETTES	EXECUTION DES DEPENSES	ECART
1	Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles	2 000 000 000	1 500 000 000	84 973 070	1 415 026 930
2	Compte d'Affectation Spéciale pour la régulation des Marchés Publics	8 000 000 000	6 333 268 850	6 333 268 850	0
3	Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien à la politique culturelle	1 000 000 000	1 095 502 650	784 278 571	311 224 079
4	Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat	9 600 000 000	10 000 000 000	9 111 925 000	888 075 000
5	Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien à l'activité touristique	1 000 000 000	1 110 416 376	872 914 498	237 501 878
6	Fonds semencier	1 000 000 000	1 000 000 000	764 070 647	235 929 353
7	Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau	500 000 000	477 625 161	107 880 621	369 744 540
8	Fonds de Développement du Secteur Forestier	2 000 000 000	2 639 337 042	2 289 370 879	349 966 163
9	Redevance d'usage de la route	55 000 000 000	55 000 000 000	23 095 467 134	31 904 532 866
10	Compte d'Affectation Spéciale pour le développement des télécommunications	10 000 000 000	10 000 000 000	5 384 282 805	4 615 717 195
11	Compte d'affectation Spéciale pour le développement du secteur postal	200 000 000	201 400 000	152 968 430	48 431 570
12	Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés	3 500 000 000	3 273 325 356	3 265 580 605	7 744 751
13	Redevance payée par les organismes portuaires autonomes à l'Autorité Portuaire Nationale	1 500 000 000	1 526 920 785	1 526 920 785	0
<b>TOTAL</b>		<b>95 300 000 000</b>	<b>94 157 796 220</b>	<b>53 773 901 895</b>	<b>40 383 894 325</b>

Dérogeant au principe de la non affectation, la pratique des comptes d'affectation s'inscrit en droite ligne de l'orthodoxie en matière de gestion des finances publiques en ce sens qu'ils favorisent la mise en place des politiques gouvernementales dans des domaines précis.

*En ce qui concerne les réalisations, lesdits comptes ont entraîné un encaissement total de recettes pour un montant de FCFA 94 157 796 220 sur des prévisions totales de FCFA 95 300 000 000 FCFA ; soit un taux d'exécution de 98,80%. Les dépenses quant à elles ont été réglées pour un montant total de FCFA 53 773 901 895 sur un plafond total de crédits ouverts de FCFA 95 300 000 000 ; soit un taux de réalisation de 56,43%. La différence entre les recettes totales encaissées de FCFA 94 157 796 220 et les dépenses totales réglées de FCFA 53 773 901 895 permet de dégager un solde excédentaire net de FCFA 40 383 894 325 comme le présente le tableau ci-dessous.*

Les performances ci-dessus décrites auraient été plus soutenues si tous les comptes ouverts au titre dudit exercice avaient connu un fonctionnement effectif. Or, ceci n'a pas été le cas du Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau.

De même, certains comptes n'ont fonctionné que de façon très marginale tel le Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles qui présente un taux d'exécution en dépenses très faible ; cette situation s'explique par l'absence du décret d'application de ce fonds qui, définissant son fonctionnement ainsi que ses missions, permettrait de déterminer les dépenses éligibles pouvant y être exécutées.

La situation individuelle de chaque Compte d'Affectation Spéciale se décline tel que retracée dans les fiches en dessous. /-

## **1. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DES CATASTROPHES ET CALAMITES NATURELLES**

Le Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles a été créé par la Loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 et est placé auprès du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

Le projet de décret d'application régissant le fonctionnement et les missions dudit CAS est en cours de signature.

Toutefois pour l'exercice 2013, la loi de finances a fixé le plafond du CAS à un montant s'élevant à FCFA 2 000 000 000 (deux milliards).

L'exécution de cette dotation s'est opérée ainsi qu'il suit.

### **I- Exécution en recettes**

<b>Nature</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Taux de réalisation</b>
Subvention MINFI	2 000 000 000	1 500 000 000	75,00%
<b>Total</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>75,00%</b>

### **II- Exécution en dépenses**

<b>Nature</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Dépenses	2 000 000 000	84 973 070	4,25%
<b>Total</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>84 973 070</b>	<b>4,25%</b>

En l'absence du décret d'application fixant son fonctionnement et ses missions, le CAS n'a pas élaboré de budget.

Néanmoins le CAS a effectué deux dépenses d'un montant global de **FCFA 84 973 070** réparti comme suit :

- Acquisition et distribution des céréales aux sinistrés des inondations du département du Mayo-Danay : **FCFA 64 973 070** ;
- Appui au MINSANTE dans le cadre de la prise en charge des cas de paludisme enregistrés dans la région de l'Extrême Nord : **FCFA 20 000 000**.

## **2. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS**

Créée par Décret n°2001/048 du 23 février 2001 dans le cadre de la réforme du système des Marchés Publics, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est un Etablissement Public Administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Placée sous la tutelle de la Présidence de la République, son rôle est d'améliorer l'exécution des portefeuilles des projets en aidant à traduire dans les faits, les prescriptions du Président de la République.

## **I- LES MISSIONS DU COMPTE D’AFFECTATION SPECIALE POUR LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS.**

L’Agence de Régulation des Marchés Publics a pour mission la régulation, le suivi et l’évaluation du système des Marchés Publics.

Elle est chargée notamment :

- de contribuer à la formation et à l’information des intervenants du système sur la réglementation et les procédures applicables dans le domaine de Marchés Publics ;
- d’élaborer et diffuser les documents-type et manuels de procédures ;
- d’assurer l’édition et la publication du journal des marchés publics ;
- d’apporter, en tant que de besoin, tout appui technique nécessaire aux maîtres d’ouvrages et aux commissions des marchés publics ;
- de veiller par des études et avis réguliers, à la saine application de la réglementation relative aux marchés publics et de faire toute recommandation ou proposition d’amélioration appropriée ;
- de collecter et de centraliser, en vue de la constitution d’une banque de données, la documentation et les statistiques sur l’attribution, l’exécution et le contrôle des marchés publics. A cet effet, l’ARMP reçoit des maîtres d’ouvrages et des commissions des marchés, copies des pièces et autres documents relatifs aux marchés publics, dont elle assure la bonne tenue et la conservation dans ses archives ;
- de procéder à la publication, dans le journal des marchés publics, des avis d’appels d’offres, des résultats des attributions, des montants et délais des marchés ;
- de recruter les observateurs et auditeurs indépendants ;
- de contribuer à la promotion d’un environnement transparent favorable au jeu de la concurrence et au développement des entreprises et des compétences nationales stables et performantes ;
- de proposer au gouvernement et aux maîtres d’ouvrages toute mesure tendant à améliorer le système de passation, d’exécution et de contrôle des marchés publics ;
- de participer à la mise à jour de la réglementation sur les marchés publics ;
- d’élaborer un référentiel d’assurance - qualité pour les agences d’exécution des marchés publics ;
- d’évaluer les capacités des institutions et de convenir des actions correctives et préventives pour l’amélioration de l’exécution du portefeuille ;
- de réaliser toute autre mission relative aux marchés publics à elle confiée par le gouvernement. L’ARMP a également été chargée d’effectuer des enquêtes et de faire conduire des audits spécifiques et autres investigations sur la passation, l’exécution et le contrôle des Marchés Publics.

Dans ce cadre, elle :

- commande à la fin de chaque exercice budgétaire un audit indépendant sur un échantillon aléatoire de marchés publics ;
- transmet aux autorités compétentes les cas de violations constatées sur les dispositions réglementaires relatives aux marchés publics ;
- établit des rapports périodiques sur l’exécution des marchés sur la base des enquêtes et audits réalisés et les adresse aux autorités compétentes ;
- adresse au Président de la République, un rapport annuel sur l’efficacité et la fiabilité du système de passation, d’exécution et de contrôle des marchés publics. Ce rapport est assorti de toute proposition susceptible d’améliorer ledit système.

Conformément aux dispositions du Décret n° 2005/5155/PM du 30 /11/2005 fixant les modalités de fonctionnement du Compte d’Affectation Spéciale pour la régulation des marchés publics créé par la loi n° 2002 /014 du 30 décembre 2002 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l’exercice 2003, notamment en son article seizième, les ressources du CAS ARMP, dont le plafond est fixé annuellement par la loi de finances, sont constituées par :

- les frais d’acquisition des dossiers d’appel d’offres des administrations publiques, des collectivités territoriales décentralisées, des Etablissements Publics, des Entreprises du secteur public et parapublic et des projets ;

- les droits de régulation fixés à 0,5% du montant du marché ou de la lettre - commande et acquittés par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué dès la signature du marché ou de la lettre-commande ;

- les produits des amendes et pénalités relatives aux marchés publics ;
- les subventions de l'Etat.

Les dépenses supportées par le CAS ARMP comprennent :

- les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ARMP ;
- le paiement des prestations des observateurs indépendants ;
- le paiement des prestations relatives aux audits des marchés publics ;
- le coût des études sectorielles dans le domaine des marchés publics aux organismes internationaux.

La Loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant Loi de Finances de la République du Cameroun a fixé pour l'exercice 2013, le plafond CAS - ARMP à un montant s'élevant à FCFA 8 000 000 000 (huit milliards).

L'exécution de cette dotation s'est opérée dans le strict respect des principes du droit budgétaire à travers un budget annuel voté par le conseil d'administration de l'ARMP sur la base du plan d'actions triennal (2012-2014) préparé par la Direction Générale de l'ARMP.

En fin d'année, l'exécution du budget a fait l'objet d'une reddition des comptes à travers un compte administratif et un compte de gestion produits respectivement par le Directeur Général et l'Agent Comptable de l'ARMP. Il se dégage desdits documents dont la concordance est avérée, les résultats suivants.

## II- EXECUTION EN RECETTES

En ce qui concerne les recettes de l'exercice 2013, contrairement au plafond arrêté par la loi de finances pour l'exercice 2013 qui prévoyait FCFA 8 000 000 000 de recettes, le budget du compte d'affectation spéciale de l'ARMP a arrêté comme prévisions de recettes la somme de FCFA 9 607 000 000, soit une différence en plus de FCFA 1 607 000 000.

Les recettes encaissées de l'exercice 2013 sur la base des marchés effectivement signés, des frais d'acquisition de DAO, des pénalités de retard et des recettes propres s'élèvent à FCFA 6 333 268 850, soit un taux de réalisation de 65,92%.

Le détail de la réalisation des recettes est porté dans le tableau ci-après :

Libellé	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
DR des Ministères 2012-2013	2 990 000 000	563 202 823	18,84%
DR EPA et CTD 2012	1 400 000 000	757 130 111	54,08%
Autres DR des Ministères 06 ; 07 ; 08	-	12 600 000	0,00%
Autres DR EPA et CTD 03 à 11	-	422 100	0,00%
Vente journal des marchés (JDM, RT...)	30 000 000	38 834 183	129,45%
Recettes séminaires de formation	542 000 000	18 665 000	3,44%
Délivrance Attestation de non exclusion	200 000 000	238 370 500	119,19%
Autres prestations	50 000 000	16 133 698	32,27%
Produit du loyer des immeubles	12 000 000	4 800 000	40,00%
Produits de location salle	3 000 000	3 200 000	106,67%
Subventions de fonctionnement	680 000 000	680 000 000	100,00%
Pénalités des marchés EPA et CTD	1 500 000 000	645 821 597	43,05%
Autres pénalités reçues sur les MP	-	1 499 629	0,00%
Produits des frais de DAO 2012	1 400 000 000	1 352 080 493	96,58%
Provisions reçues venant des arriérés	800 000 000	2 000 508 716	250,06%
<b>Total</b>	<b>9 607 000 000</b>	<b>6 333 268 850</b>	<b>65,92%</b>

### **III- REALISATION DES DEPENSES**

Pour couvrir les charges engendrées par l'exécution du budget 2013, l'Agence a prévu, pour le fonctionnement, l'investissement et les autres charges de régulation, la somme de FCFA 9 607 000 000, au-delà du plafond de FCFA 8 000 000 000 arrêté par la loi de finances de l'exercice 2013, soit une différence en plus de FCFA 1 607 000 000.

Les dépenses de l'exercice 2013 ont été exécutées à hauteur de FCFA 6 333 268 850 soit un taux d'exécution de 65,92%.

Le détail de l'exécution des dépenses est décliné dans le tableau ci-après :

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Abonnements à diverses publications	14 822 000	7 892 427	53,25%
Achats, installations et rénovations	20 000 000	0	0,00%
Affranchissement courrier	100 000 000	94 058 952	94,06%
Agencements et aménagements des	10 000 000	2 700 000	27,00%
Aides et secours exceptionnels	20 000 000	300 000	1,50%
Aménagement des voies et réseaux	30 000 000	0	0,00%
Assurances	132 800 000	83 414 736	62,81%
Autres charges	721 752 489	482 077 664	66,79%
Autres frais d'impression	6 500 000	6 500 000	100,00%
Autres produits et petits matériel	131 200 000	101 198 500	77,13%
Autres taxes charges patronales	180 003 000	51 064 633	28,37%
Avantages en nature PCA	17 000 000	16 466 767	96,86%
Bail logement DG	24 000 000	24 000 000	100,00%
Carburant et lubrifiant	188 600 000	168 930 660	89,57%
Cotisation à la CNPS	200 000 000	197 567 056	98,78%
Cotisation à l'état	15 000 000	2 532 337	16,88%
DAF. Droits de régulation des marchés	10 000 000	0	0,00%
Denrées et fournitures de services	12 000 000	4 998 320	41,65%
Divers remboursements	13 000 000	6 033 333	46,41%
Dons, cadeaux	12 000 000	5 500 000	45,83%
Electricité	97 000 000	81 528 269	84,05%
Entretien ascenseurs	5 000 000	0	0,00%
Entretien bâtiment	30 000 000	12 423 834	41,41%
Entretien des autres matériels	42 000 000	22 078 220	52,57%
Entretien des terrains et espaces verts	20 000 000	9 420 145	47,10%
Entretien installation, climatisation	55 274 580	26 246 580	47,48%
Entretien matériel de transport	119 779 478	73 173 449	61,09%
équipements Matériel informatique	5 462 000	5 461 385	99,99%
Fêtes et cérémonies	100 167 473	80 609 936	80,48%
Fournitures de bureau	475 458 916	251 760 666	52,95%
Frais bancaires	5 000 000	4 117 001	82,34%
Frais d'activité sportive	16 000 000	3 075 000	19,22%
Frais de gardiennage	32 000 000	25 996 500	81,24%
location de véhicule	22 000 000	6 500 000	29,55%
Frais de missions	608 290 000	273 549 000	44,97%
Frais de personnel temporaire	41 951 152	41 923 586	99,93%
Frais de relève	40 000 000	10 303 508	25,76%
Frais de représentation et de réception	96 978 185	34 941 167	36,03%

stage et de formation	72 961 000	59 846 468	82,03%
impression des documents	185 956 823	92 973 389	50,00%
Frais funéraires	10 000 000	5 500 000	55,00%
Gratification	165 000 000	159 572 265	96,71%
Honoraires versés	845 629 000	370 305 144	43,79%
Indemnités de congé	185 000 000	182 391 474	98,59%
Indemnités des membres du conseil	42 436 663	25 309 989	59,64%
Indemnités Mensuelles PCA	12 000 000	12 000 000	100,00%
IVN. Autres charges	81 647 000	77 599 203	95,04%
Loyers et charges locatives	10 400 000	9 000 000	86,54%
Matériel	629 332 038	329 784 770	52,40%
Mobilier de bureau	151 455 962	51384269	33,93%
Primes	650 995 062	408 349 680	62,73%
Produits de nettoyage, lessive, vaisselle	5 000 000	0	0,00%
Publication, Insertions, services Publicitaires	143 278 779	83 383 697	58,20%
Reclassement et avancement	150 000 000	70 465 078	46,98%
Salaires	2 280 000 000	2 016 590 989	88,45%
Sécurité incendie	5 000 000	0	0,00%
Téléphone, fax et internet	93 000 000	70 199 964	75,48%
Transport	216 868 400	90 268 840	41,62%
<b>Total</b>	<b>9 607 000 000</b>	<b>6 333 268 850</b>	<b>65,92%</b>

L'exécution du budget de l'exercice 2013 en recettes et en dépenses du compte d'affectation spéciale de l'ARMP s'inscrit dans la cadre du programme triennal de l'ARMP (2012-2014) et traduit la mise en œuvre des activités retenues dans le plan d'actions de l'exercice 2013 découlant des objectifs spécifiques suivants :

- La réforme de sa structure organisationnelle et le renforcement de son cadre institutionnel ;
- La consolidation de son autonomie financière ;
- L'informatisation de l'Agence et du système des marchés publics ;
- La promotion de la cohérence institutionnelle dans le système des marchés publics ;
- L'allègement des procédures de passation de marchés et l'amélioration de l'accès à l'information des acteurs ;
- La formation des différents intervenants de la chaîne sur les thématiques se rapportant aux marchés publics ;
- Le renforcement des mesures et des actions de lutte contre la corruption ;
- L'encadrement juridique des DSP ;
- Le recouvrement des recettes dues à l'ARMP dans le cadre de la consolidation de l'autonomie financière de l'ARMP ;
- La participation aux opérations de programmation des marchés publics et suivi de la mise en œuvre des plans de passation, de même que l'exécution des marchés ;
- Le suivi et régulation des activités des différents acteurs ;
- La formation de divers acteurs.

En perspectives, l'année 2014 sera marquée par la poursuite de l'implémentation des projets inscrits dans la Vision stratégique. Il s'agira, entre autres, de :

- Parachever le processus de réforme de la structure organisationnelle en cours ;
- Poursuivre les actions ayant trait à la modernisation à travers l'informatisation de l'Agence et du système des marchés publics ;
- Améliorer le cadre, les conditions, les méthodes et instruments de travail ;
- Contribuer, par diverses actions, à la mise place d'un dispositif des marchés publics moderne et performant ;

- Mettre un accent particulier sur la formation des différents intervenants ;
- Mettre un accent particulier sur l'information des acteurs au moyen d'une communication efficace.

### **3. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

Par décret n° 2001/389 du 03 décembre 2001 du Président de la République, il a été créé un Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle au Cameroun.

#### **I- DES RESSOURCES ET DES DEPENSES DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE**

##### **A- Des ressources**

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale arrêtées annuellement par la Loi de Finances sont constituées par :

- les redevances versées au titre de la représentation ou de la fixation du folklore ;
- les redevances versées au titre de l'exploitation des œuvres interprétations phonogrammes, vidéogrammes ou domaine public ;
- la numération pour copie privée des phonogrammes, vidéogrammes et œuvres imprimées ;
- toutes autres ressources autorisées par la loi de finances.

##### **B- Des dépenses**

Le Compte d'Affectation Spéciale est destiné à encourager la production littéraire et artistique camerounaise. Il permet notamment à l'Etat :

- de subventionner la création et la diffusion des œuvres ;
- de concourir à l'édition ou la diffusion des œuvres ;
- d'aider à la création ou à la modernisation des organismes de gestion collective ;
- de garantir les prêts consentis par les établissements de crédits ;
- de décerner des prix ;
- d'allouer des secours aux conjoints ou aux descendants des artistes décédés ;
- de contribuer au financement d'organisations de solidarité professionnelle.

#### **II- DE L'EXECUTION DU BUDGET DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE**

La Loi de finances de l'exercice 2013 a ouvert au sein du ministère de la Culture un Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle doté d'un plafond de ressources d'un montant de FCFA 1 000 000 000 (un milliard).

Au terme dudit exercice, l'exécution de ce plafond autorisé par la Loi de Finances se présente ainsi que ci- dessous :

##### **A- Exécution en recettes**

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaires</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Subvention de fonctionnement versée par l'Etat	1 000 000 000	250 000 000	25,00%
Subvention de fonctionnement exceptionnelle (dépenses du cinquantenaire de la réunification)	0	750 000 000	0,00%
Autres produits et profits divers	0	95 502 650	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 095 502 650</b>	<b>109,55%</b>

## B- Exécution en dépenses

Libellé	Prévision budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Fourniture de bureau	15 500 000	14 173 478	91,44%
Frais de représentation	5 000 000	4 525 000	90,50%
Rémunérations des prestations extérieures	5 000 000	4 571 250	91,43%
Primes et remises diverses	17 000 000	16 770 000	98,65%
Impôts et taxes	0	1 268 555	0,00%
Subvention de fonctionnement versée - littérature et art	1 500 000	1 300 000	86,67%
Subvention de fonctionnement versée - art musical	16 000 000	16 000 000	100,00%
Subvention de fonctionnement versée - art audio-visuel	10 000 000	5 000 000	50,00%
Subventions de fonctionnement événements culturels nationaux	217 000 000	211 555 100	97,49%
Subvention de fonctionnement événements culturels internationaux	240 000 000	239 382 000	99,74%
Appui aux associations culturelles	1 000 000	846 000	84,60%
Appui pour l'opérationnalisation de la section patrimoine culturel du Musée national	30 000 000	22 962 000	76,54%
Appui pour l'opérationnalisation de la Harts Foundation	25 000 000	20 000 000	80,00%
Contribution au financement des festivals conventionnés	95 000 000	90 000 000	94,74%
Contribution au financement des ateliers de vacances	20 000 000	20 000 000	100,00%
Aides sociales et secours aux conjoints ou aux descendants d'artistes décédés	3 000 000	2 000 000	66,67%
Organisation des rencontres de sensibilisation	17 000 000	17 000 000	100,00%
Dépenses des exercices antérieurs	282 000 000	96 925 188	34,37%
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>784 278 571</b>	<b>78,43%</b>

Le Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle a été exécuté en recettes (109,55%) et en dépenses (78,43%).

Il faut préciser que FCFA 750 000 000 de la subvention exceptionnelle de fonctionnement a été débloquée pour les dépenses relatives aux activités artistiques et culturelles du cinquantenaire de la réunification. Le CAS n'a pas reçu toute la subvention de fonctionnement prévue par la loi de Finances pour remplir ses missions.

Néanmoins, le CAS a pu réaliser ce taux de dépense avec le solde de trésorerie des exercices antérieurs.

En effet, l'exécution des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale a permis :

- d'organiser des rencontres de sensibilisation avec le secteur privé ;
- de faciliter l'implantation d'unités de production des vidéogrammes et des phonogrammes ;
- d'opérationnaliser la galerie d'art contemporain ;
- d'inaugurer et d'animer le Musée national et les activités périphériques ;
- d'appuyer l'organisation et le financement des festivals conventionnés (Ecrans Noirs, ABOKI NGOMA, FESCARHY...);
- d'assurer la participation active du Cameroun à des événements culturels internationaux (FESPACO, FESPAM, Festival Nègre...).

Sur un plan prospectif, plusieurs actions amorcées depuis 02 ans, porteuses de développement de l'activité culturelle ainsi que de la promotion de la culture, ont été visibles au cours de l'année 2013.

Il s'agit en occurrence l'ouverture de :

- la centrale de lecture publique ;
- la bibliothèque nationale ;
- des salles de cinéma ;
- la direction des spectacles.

#### 4. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MODERNISATION DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITES D'ETAT

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les Universités d'Etat a été créé par décret n° 2009/121 du 08 avril 2009 du Président de la République.

Les objectifs globaux de ce compte sont :

- l'amélioration de la recherche dans les Universités d'Etat ;
- l'appui au développement (loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur) ;
- l'amélioration des conditions de travail des enseignants chercheurs des Universités d'Etat.

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les Universités d'Etat sont arrêtées annuellement par la loi de Finances. Elles proviennent :

- des contributions diverses de l'Etat ;
- des fonds issus de la coopération ;
- des dons et legs ;
- de toutes autres ressources autorisées par la Loi de Finances au profit des universités d'Etat.

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale sus citées sont destinées au financement :

- de la modernisation universitaire ;
- de l'encadrement et du renforcement des capacités des enseignants chercheurs ;
- des prestations spécifiques des enseignant- chercheurs.

La loi de finances de l'exercice 2013 a fixé le plafond du Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat à la somme de FCFA 9 600 000 000 (neuf milliards six cent millions).

L'exécution de cette allocation s'est opérée dans le respect des règles de gestion des finances publiques de la manière suivante :

##### I- Exécution en recettes

libellé	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Subvention de fonctionnement	9 600 000 000	9 600 000 000	100,00%
Subvention additionnelle	0	400 000 000	0,00%
<b>Total</b>	<b>9 600 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>104,17%</b>

##### II- Exécution en dépenses

libellé	Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Allocation de recherche	9 600 000 000	9 111 925 000	94,92%
<b>Total</b>	<b>9 600 000 000</b>	<b>9 111 925 000</b>	<b>94,92%</b>

Il se dégage des résultats obtenus dans les tableaux ci-dessus que le budget du Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat a été exécuté en recettes à 104,17% et en dépenses à 94,92%.

Les dépenses du CAS sont en nette augmentation par rapport à l'exercice 2012 qui a connu un taux d'exécution de 84,61%. Les fonds alloués au CAS ont permis :

- le paiement de l'allocation financière spéciale de soutien à la modernisation de la recherche universitaire aux enseignants-chercheurs des 08 Universités d'Etat ;
- l'appui à la recherche ;
- la publication des ouvrages scientifiques ;

- le renforcement du plateau technique et électronique dans les Universités ;
- l'optimisation du fonctionnement du site web crée et logé à l'Institut de Gouvernance Numérique en vue de la visibilité de l'impact du CAS au plan national et international.

Malgré la subvention additionnelle reçue, le Ministre de l'Enseignement Supérieur a sollicité, au regard des défis qui attendent l'enseignement supérieur, le relèvement de la dotation du CAS à la somme de F CFA 14 000 000 000 au titre de l'exercice 2015 contre FCFA 9 600 000 000 actuellement.

Cet important relèvement est justifié par :

- l'opérationnalisation des nouveaux Etablissements universitaires récemment ouverts et/ou créés ;
- le retour massif des enseignants-chercheurs dans les campus ;
- la prise en charge des nouveaux enseignants-assistants par la fonction publique dans le cadre du recrutement de 25 000 jeunes diplômés ;
- l'appui à la production scientifique, aux laboratoires et/ou groupes de recherche ;
- la création éventuelle d'autres Universités, Etablissements et/ou l'ouverture de nouvelles filières professionnelles dans les Universités d'Etat.

## **5. COMPTE D'AFFECTION SPECIALE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME**

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la Promotion et le Développement du Tourisme a été créé par décret n° 99/111 du 27 mai 1999 du Président de la République dans l'optique d'assurer et de garantir le développement et le soutien de l'activité touristique caractérisé par :

- la vente de l'image du Cameroun à travers la participation aux différentes foires, expositions dans le monde entier ;
- la promotion du Cameroun dans les principaux marchés émetteurs de touristes ;
- l'amélioration de l'offre touristique camerounaise à travers les campagnes de sensibilisation ;
- l'organisation des séminaires de renforcement des capacités des acteurs régionaux ;
- la promotion de la culture touristique par la création des clubs tourisms dans les lycées, collèges et universités ;
- le financement des séminaires à vocation touristique tels que les offices communaux du tourisme pour la soutenabilité du tourisme dans les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- la promotion et le développement des nouvelles formes de tourisme telles que l'écotourisme.

### **I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE D'AFFECTION SPECIALE**

#### **A- Des recettes du cas**

Aux termes de l'article 2 du décret suscité, les ressources du Compte d'Affectation Spéciale proviennent essentiellement du produit :

- de la location des établissements hôteliers construits sur les capitaux publics et confiés en gérance libre à des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères ;
- de la concession à des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères ;
- des quittances de paiement des frais de dossiers constitués en vue de l'obtention d'une concession touristique ;
- de la redevance perçue lors de la délivrance des autorisations de construction et d'exploitation des établissements de tourisme, des agences de tourisme et des agréments des guides de tourisme ;
- des amendes et transactions ;
- de la quote-part des recettes provenant des droits d'accès dans les parcs nationaux et les réserves de faune et du timbre d'aéroport ;
- des dons et legs de toute origine.

## **B- DES DEPENSES DU CAS**

Les dépenses du Compte d'Affectation Spéciale pour la promotion du tourisme sont constituées des dépenses de fonctionnement.

### **II- DE L'EXECUTION DU BUDGET DU COMPTE D'AFFECTION SPECIALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME**

La Loi des finances de l'exercice 2013 a autorisé l'ouverture des crédits de FCFA 1 000 000 000 (un milliard) pour le Compte d'Affectation Spéciale pour la promotion du Tourisme.

Au terme dudit exercice, l'exécution de ce plafond autorisé par la Loi de finances se présente ainsi qu'il suit :

#### **A- Exécution en recettes**

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Réalisations au 31 /12/2013</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Subvention reçue	1 000 000 000	1 000 000 000	100,00%
Droits de licence	20 000 000	3 690 000	18,45%
Redevances perçues (délivrance des autorisations.)	25 000 000	3 714 000	14,86%
Locations Ets de tourisme	25 000 000	3 450 000	13,80%
Concessions	5 000 000	0	0,00%
Autres transferts	5 000 000	0	0,00%
Pénalités	6 000 000	57 000	0,95%
Amendes	120 000 000	36 885 000	30,74%
Locations immeubles bâtis ou non	40 000 000	0	0,00%
Quote part	1 100 000	0	0,00%
Autres produits	0	3 000 000	0,00%
Solde de trésorerie	0	59 620 376	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 247 100 000</b>	<b>1 110 416 376</b>	<b>89,04%</b>

#### **B- Exécution en dépenses**

<b>Libelle</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Achat des fournitures	69 000 000	49 264 246	71,40%
Achat matériel courant informatique	46 000 000	35 986 170	78,23%
Communication	5 600 000	3 585 000	64,02%
Production documents	63 000 000	15 000 000	23,81%
Logistique	9 950 000	8 490 000	85,33%
Publication, communiqué presse, radio, télé,	75 000 000	44 077 696	58,77%
Edition docs techniques promo	45 500 000	22 490 293	49,43%
Carburant et lubrifiant	28 000 000	19 408 640	69,32%
Infirmierie	2 400 000	1 400 000	58,33%
Formation	55 800 000	43 042 761	77,14%
Transport	85 300 000	68 247 800	80,01%
Location véhicule	23 200 000	850 000	3,66%
Primes	6 600 000	5 150 000	78,03%
Frais de mission à l'intérieur	15 000 000	14 600 000	97,33%
Frais participation	18 000 000	15 161 000	84,23%
Excursions et randonnées	9 400 000	9 440 000	100,43%
Honoraires	11 000 000	1 000 000	9,09%
Frais de réunion	7 000 000	3 920 000	56,00%
Cérémonie et réception	15 000 000	7 564 375	50,43%
Relation publique	10 000 000	9 877 500	98,78%

Prise en charge	165 000 000	102 986 800	62,42%
Impôts & taxes	20 000 000	17 415 317	87,08%
Classement et reclassement des ETS	25 000 000	25 000 000	100,00%
Appui financier	35 000 000	33 200 000	94,86%
Souveraineté	50 000 000	35 000 000	70,00%
Restauration	9 920 000	8 730 000	88,00%
Tenue commissions	4 930 000	2 900 000	58,82%
Location stand, salle et décoration, Animation	136 100 000	100 170 900	73,60%
Activités commission ATA, CNT	173 500 000	168 956 000	97,38%
Plaquettes du Cinquantenaire	20 000 000	0	0,00%
Frais d'inscription à la WLO	100 000	0	0,00%
Droits d'entrée	1 000 000	0	0,00%
Frais de redevance	5 800 000	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 247 100 000</b>	<b>872 914 498</b>	<b>70,00%</b>

Il ressort du tableau ci-dessus que le budget du CAS a été exécuté en recettes à 89,04% et a régressé par rapport à l'année dernière (94,01%). Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de 70,00% en légère baisse comparativement au taux d'exécution de l'exercice 2012 qui lui était de 89,89 %.

Le budget du CAS a permis au Ministère du Tourisme et des Loisirs d'effectuer en 2013 les actions concrètes ci-après :

➤ **Activités de promotion du tourisme interne :**

La promotion du tourisme interne s'est effectuée à travers la représentation du Ministère dans des foires nationales notamment dans l'animation des stands, l'organisation de circuits touristiques et l'organisation d'éductours.

Parmi les foires nationales, on peut citer :

- 1- le Festival Nyem-Nyem à Tignère ;
- 2- le Salon Sially ;
- 3- le SAGO ;
- 4- l'UNIFAC ;
- 5- le festival SAO KOTOKO ;
- 6- le festival Bogso à Eséka.

Pour ce qui est de l'organisation d'éductours, le MINTOUL a organisé quatre voyages de touristes : un éductour Chinois en avril 2013, une invitation de la famille Hiraiwa au Cameroun en janvier 2013, un éductour japonais en août et un voyage de la délégation espagnole au mois de juin 2013.

Des appuis financiers ont été octroyés aux promoteurs privés lors des activités telles que l'organisation des voyages touristiques des clubs tourisme des établissements scolaires et universités, l'organisation des festivals (Ecran noirs, le Nguon, la nuit des restaurateurs, l'élection miss bambinos).

➤ **Activités de promotion du tourisme à l'international :**

Le MINTOUL a participé à 09 foires internationales en Europe, en Asie et en Amérique notamment :

- la bourse du tourisme de Bruxelles ;
- la foire internationale du tourisme de Madrid ;
- le complément 5è ville aux USA ;
- la China International Travel ;
- la Cameroon Road Show aux USA ;
- la China Outbound and tourism Market à Beijing ;
- à la foire du tourisme du Caire ;
- à l'ITB ;
- la BIT de Milan.

## 6. LE FONDS SEMENCIER

Le Fonds Semencier a été créé par décret n° 2005/169 du 26 mai 2005 du Président de la République, en application de la loi n° 2001/014 du 28 juillet 2001 relative à l'activité semencière.

Ce Fonds est destiné à financer :

- les charges liées aux opérations de contrôle et de certification des semences et plants ;
- les établissements semenciers conformes à la législation et n'exerçant qu'au Cameroun ;
- les agriculteurs multiplicateurs locaux des semences et plants ;
- la recherche privée ou publique en matière de science et technologie des semences.

Au terme de l'article 3 alinéa 1 du décret suscité, les ressources du Fonds, arrêtées annuellement par la Loi de Finances sont constituées :

- des redevances provenant des opérations de certification et de tests de conformité des semences ;
- des frais d'inscription des variétés semencières au catalogue officiel ;
- des loyers des fermes de multiplication et de diffusion du matériel végétal ;
- des frais de délivrance des certificats d'exercice de l'activité semencière. A ce titre, elles sont soumises aux audits annuels et au contrôle des organes compétents.
- des subventions de l'Etat ;
- de toutes autres ressources autorisées par la loi de Finances.

### I- EXECUTION DU BUDGET DU FONDS POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2013

La Loi de Finances de l'exercice 2013 a fixé le plafond du fonds à FCFA 1 000 000 000 (un milliard).

Au terme dudit exercice, l'exécution de cette autorisation se présente comme suit :

#### A- Exécution en recettes

Libellé	Prévisions budgétaires	Réalizations	Taux de réalisation
Subvention MINFI	1 000 000 000	1 000 000 000	100,00%
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>100,00%</b>

#### B- Exécution en dépenses

##### B-1 Exécution des dépenses de fonctionnement

Libellé	Prévisions Budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Abonnement à diverses publications et revues	1 040 000	710 000	68,27%
Achat de fournitures de bureau	26 000 000	4 752 755	18,28%
Achat de pièce de rechanges et pneumatiques	3 000 000	2 862 000	95,40%
Achat des consommables informatiques	5 000 000	2 916 375	58,33%
Carburant et lubrifiants de véhicules	53 000 000	42 776 480	80,71%
Comités d'Homologation des semences	5 000 000	3 976 750	79,54%
Entretien et réparation appareils du laboratoire national	2 500 000	1 150 000	46,00%
Entretien véhicules et motos	15 000 000	7 656 000	51,04%
Frais de connexion internet	5 000 000	4 999 200	99,98%
Frais de mission	59 000 000	22 585 000	38,28%
Frais de poste et Télécommunication	500 000	474 782	94,96%
Petit matériel de bureau	2 000 000	2 000 000	100,00%
Salaire du personnel	30 000 000	15 360 570	51,20%
Soutien aux producteurs se semences	100 000 000	100 000 000	100,00%
<b>Total</b>	<b>307 040 000</b>	<b>212 219 912</b>	<b>69,12%</b>

## B-2 Exécution des dépenses d'investissement

Libellé	Prévisions Budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Achat de 05 véhicules pour le suivi des champs semenciers	85 000 000	75 265 230	88,55%
Appui à la production de semences de classe GO et G1	270 000 000	145 081 169	53,73%
Appui à la production de semences Hybrides de maïs	170 000 000	168 500 000	99,12%
Appui à la production de vitro plants de bananier plantain	160 000 000	157 500 000	98,44%
Achat de matériel et consommables informatiques	4 000 000	3 979 600	99,49%
Achat de pièces de rechanges matériel de laboratoire	3 960 000	1 524 736	38,50%
<b>Total</b>	<b>692 960 000</b>	<b>551 850 735</b>	<b>79,64%</b>

## B-3 Récapitulatif

Libellé	Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Fonctionnement	307 040 000	212 219 912	69,12%
Investissement	692 960 000	551 850 735	79,64%
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>764 070 647</b>	<b>76,41%</b>

Le budget du Fonds semencier a été exécuté à 100% en ce qui concerne les recettes et 76,41% en ce qui concerne les dépenses.

Ces dépenses ont permis au Fonds d'effectuer les activités suivantes en 2013 :

- La production de 20 000 000 de plants semis de cacaoyer greffés à Barombi-kang à Kumba sous la supervision du PSCC et de l'IRAD ;
- La production vitro de plantules de plantain qui a permis de mettre en place 08ha de fermes de plantain à Barombi-Kang ;
- La production de 15 tonnes de maïs hybride remises au Projet d'appui au maïs pour la distribution aux agriculteurs au cours de la saison agricole 2014 ;
- La mise à disposition au Programme de soutien à la production de 14T de semences commerciales de maïs de pré-base pour les zones agro-écologiques notable les zones de haute altitude et les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ;
- L'acquisition de 42 tonnes de semences de deux variétés de variétés de pommes de terre à haut rendement.

## 7. COMPTE D'AFFECTATION POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement a été créé par décret n° 2001/216 du 02 août 2001 du Président de la République.

Ledit Compte d'Affectation Spéciale a pour objectif de garantir le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement, et de promouvoir :

- le développement des ressources en eau ;
- l'alimentation en eau potable des centres urbains, ainsi que des zones rurales ;
- l'assainissement des zones urbaines et rurales ;
- l'hydraulique agro-pastorale.

## I- DES RESSOURCES DU COMPTE D'AFFECTION SPECIALE

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale susvisé, arrêtées par la Loi de Finances proviennent essentiellement du produit :

- de la taxe d'assainissement ;
- de la redevance de prélèvement des eaux ;
- des amendes et transactions ;
- des contributions de donateurs internationaux ;
- des frais d'ouverture et d'étude de demande d'autorisation de prélèvement des eaux ;
- de toutes autres contributions volontaires ;
- des dons et legs.

Ces ressources sont destinées à couvrir les dépenses relatives :

- au développement des ressources en eau ;
- à l'alimentation en eau potable des centres urbains, ainsi que des zones rurales ;
- à l'assainissement des zones urbaines et rurales ;
- à l'hydraulique agro-pastorale.

## II - EXECUTION DU BUDGET DU COMPTE D'AFFECTION SPECIALE

La Loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 a fixé le plafond du Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement à un montant s'élevant à FCFA 500 000 000 (cinq cent millions).

Au terme dudit exercice, l'exécution de ce plafond autorisé par la Loi de finances se présente ainsi qu'il suit :

### A- Exécution en recettes

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Taux de réalisation</b>
Recettes propres	500 000 000	477 625 161	95,53%
Subvention reçue	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>500 000 000</b>	<b>477 625 161</b>	<b>95,53%</b>

### B- Exécution en dépenses

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Fonctionnement	200 000 000	18 386 987	9,19%
Investissement	300 000 000	89 493 634	29,83%
<b>Total</b>	<b>500 000 000</b>	<b>107 880 621</b>	<b>21,58%</b>

L'exécution du budget en dépense d'un montant de FCFA 107 880 621 ainsi obtenues, se répartie comme suit :

- Aménagement des points d'eau potable----- 36 443 135
- Construction des toilettes publiques----- 37 309 499
- Etude de faisabilité----- 15 741 000
- Fourniture de bureau, coffre-fort et autres----- 18 204 299
- Frais bancaires----- 182 688

Les résultats obtenus ci-dessus montrent que le compte d'affectation spéciale n'a pas reçu la subvention prévue par la loi des finances de l'exercice 2013.

Néanmoins, les recettes propres recouvrées ont permis de réaliser :

- la construction des toilettes publiques ;
- les adductions d'eau ;
- l'alimentation de certaines zones rurales en eau potable ;
- les forages d'eau.

Le faible taux d'exécution du budget du CAS au cours de l'exercice 2013 s'explique par :

1°) le retard dans le reversement des recettes du CAS collectées par les Trésoreries Générales.

L'exemple des recettes de l'exercice 2012 d'un montant de FCFA 363 210 984, collectées par la Trésorerie Générale de Douala et reversées uniquement en fin d'exercice 2013, illustre parfaitement cette défaillance.

2°) le non déblocage depuis 2011, de la subvention annuelle d'un montant de FCFA 500 000 000 pourtant prévue par les Lois de Finance successives.

Les missions assignées au Compte d'Affectation Spéciale rentrent en droite ligne dans les actions de développement des populations rurales et partant de la lutte contre la pauvreté.

Toutefois, ces actions ne peuvent être effectives que si ledit Compte est suffisamment approvisionné. Il est donc urgent que soient mobilisés les fonds nécessaires au déploiement sur le terrain des inspecteurs de l'eau pour les missions d'inspection des établissements industriels et commerciaux.

## **8. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT FORESTIER**

Le Fonds Spécial de Développement Forestier est un Compte d'Affectation Spéciale créé par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts dont le décret d'application n° 96/237/PM du 10 avril 1996 fixe les modalités de fonctionnement.

Le Fonds Spécial du Développement Forestier appelé le « Fonds Spécial » est un Compte d'Affectation Spéciale destiné à assurer le financement des opérations d'aménagement, de conservation et de développement durable des ressources forestières.

### **I- DES RESSOURCES ET DES DEPENSES DU FONDS**

Les ressources du fonds spécial sont constituées par :

- les quotes-parts des recettes provenant :
  - de la redevance forestière annuelle assise sur la superficie ;
  - de la taxe d'abattage des produits forestiers ;
  - de la taxe de transfert d'une concession forestière ;
  - de la surtaxe progressive à l'exportation des produits forestiers non transformés ;
  - du prix de vente des produits forestiers ;
  - des amendes, transactions, dommages-intérêts, ventes aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets saisis ;
- les frais de participation des concessionnaires aux travaux d'aménagement ;
- les recettes affectées par la loi ;
- les subventions, contributions, dons ou legs de toute personne physique ou morale.

Les dépenses supportées par le fonds spécial comprennent :

- les frais d'aménagement des réserves forestières non concédées en exploitation ;
- les frais de régénération et de reboisement ;

- les frais d'inventaire forestier ;
- les opérations de matérialisation des limites et de création des infrastructures ;
- les équipements requis pour la réalisation des travaux d'inventaire et d'aménagement forestier ;
- les frais de contrôle technique et de suivi des aménagements forestiers réalisés dans les concessions ;
- les frais de vulgarisation des techniques et des résultats des recherches sur les concessions ;
- le coût des études sectorielles dans les domaines forestiers, notamment sur la conservation durable de la biodiversité ;
- les frais de fonctionnement du comité du programme, du comité technique des agréments et de la commission interministérielle d'attribution des titres d'exploitation forestière ;
- les frais d'appui aux activités de l'Agence Comptable tels qu'approuvés par le Ministre des Forêts après avis du Ministre en charge des Finances ;
- les frais d'audit du fonds spécial ;
- les fonds de contrepartie aux projets lorsque de tels fonds sont fournis par l'Etat ;
- les contributions de l'Etat aux organismes internationaux ;
- les remises aux agents de l'administration chargée des forêts et de toute autre administration ayant participé aux activités de répression et de recouvrement, dans la limite du produit disponible à cet effet.

La Loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 a fixé le plafond du Compte d'Affectation Spéciale du développement forestier à un montant s'élevant à FCFA 2 000 000 000 (deux milliards). L'exécution de cette dotation qui s'est opérée dans le strict respect des principes du droit budgétaire et conformément au plan d'actions arrêté par le comité des programmes du Fonds Spécial de Développement Forestier au titre dudit exercice, se présente ainsi qu'il suit.

## **II- DE L'EXECUTION DU BUDGET DU COMPTE D'AFFECTION SPECIALE**

### **A- Exécution en recettes**

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Taux de réalisation</b>
Subvention de fonctionnement versée par l'Etat	2 000 000 000	1 500 000 000	75,00%
Excédent de trésorerie 2012	881 885 983	881 885 983	0,00%
Produit des prestations techniques	232 000 650	232 000 650	0,00%
Autres produits et produits divers	324 364 773	25 450 409	0,00%
<b>Total</b>	<b>3 438 251 406</b>	<b>2 639 337 042</b>	<b>76,76%</b>

### **B- Exécution en dépenses**

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Matériel informatique	47 000 000	29 657 000	63,10%
Fourniture bureau	81 900 000	62 096 580	75,82%
Entretien matériel de transport	25 000 000	13 557 500	54,23%
Etudes	13 500 000	10 153 350	75,21%
Autres charges	501 551 406	322 547 709	64,31%
Fourniture administratif	170 000 000	29 104 000	17,12%
Matériels techniques	50 000 000	26 015 000	52,03%
Subventions Versées Au DRMINFOF Carburant	11 500 000	11 500 000	100,00%
Subventions versées Au DRMINFOF Mission	25 000 000	25 000 000	100,00%
Honoraires versés aux avocats	30 000 000	18 735 000	62,45%
Honoraires versés aux huissiers	8 000 000	3 556 000	44,45%
Entretien des plantations régions	20 000 000	9 602 000	48,01%
Entretien des plantations communes	80 000 000	25 856 000	32,32%
Subventions versées	775 000 000	697 577 500	90,01%
Frais de colloques	65 700 000	55 831 860	84,98%

Aménagement des constructions	5 000 000	3 879 000	77,58%
Matériel et mobilier	27 000 000	20 042 100	74,23%
Missions à l'extérieur	40 000 000	1 384 000	3,46%
Billets d'avion	34 000 000	812 600	2,39%
Frais de poste et télécommunication	5 500 000	4 723 950	85,89%
Révision du manuel de procédure	5 000 000	3 807 000	76,14%
Acquisition Logiciel	9 500 000	5 824 450	61,31%
Impression documents budgétaires	4 000 000	3 390 000	84,75%
Indemnités de fonctionnement	13 800 000	12 421 380	90,01%
Honoraires Commissaire aux Comptes	1 000 000	824 600	82,46%
Frais financiers	1 500 000	231 900	15,46%
Cotisation CNPS	53 000 000	17 702 000	33,40%
Acquisition véhicules	103 000 000	42 456 600	41,22%
Elaboration des états de fin d'année	2 500 000	1 169 500	46,78%
Entretien réseaux	4 800 000	4 266 240	88,88%
Loyers et charges locatives	12 000 000	7 718 400	64,32%
COMIFAC	30 700 000	25 984 480	84,64%
CITES	10 000 000	7 999 000	79,99%
FAO	10 000 000	8 105 000	81,05%
Projet Mont Bamboutos	10 000 000	9 103 000	91,03%
Projet RIGC	10 000 000	6 945 000	69,45%
Projet GEF/NGOYLA MINTOM	20 000 000	15 550 000	77,75%
Projet de gestion durable	10 000 000	8 103 000	81,03%
Remise gratification	10 000 000	9 235 000	92,35%
Publication	14 500 000	11 578 250	79,85%
Abonnement à diverses publications	3 500 000	1 932 700	55,22%
Annonces Légales	17 500 000	13 552 000	77,44%
Honoraires Observateur Indépendant	15 000 000	11 397 000	75,98%
Frais de mission à l'intérieur	427 960 000	286 733 200	67,00%
Carburants et lubrifiants	150 700 000	98 271 470	65,21%
Frais de réception	78 800 000	34 766 560	44,12%
Frais de session	335 840 000	268 672 000	80,00%
Publication sommier	36 000 000	0	0,00%
Frais de consignation	2 000 000	0	0,00%
Autres frais personnels	10 000 000	0	0,00%
Impôts sur revenus et arriérés	10 000 000	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>3 438 251 406</b>	<b>2 289 370 879</b>	<b>66,59%</b>

La performance relevée ci-dessus présente un taux exécution du budget en recettes de l'exercice 2013 de 76,76 % contre 94,28% en 2012.

En ce qui concerne les dépenses, il a été enregistré un taux d'exécution de 66,59% en 2013 contre 61,44% en 2012.

Les recettes du Fonds ont permis de réaliser les activités suivantes en 2013 :

- la Poursuite du classement des forêts de production du Domaine Forestier Permanent (UFA, forêts communales, réserves de production) ;
- l'appui au développement de la Foresterie Communale a été effectif. La forêt communale de Ngambé/Ndom/Nyanon a reçu son décret de classement ;
- la supervision de l'élaboration et l'approbation des plans d'aménagement des UFA et des forêts communales se sont poursuivies ;
- l'appui au développement de la Foresterie Communale a été effectif ;

- la tenue de deux comités d'Analyse des Plans Simples de Gestion des Forêts Communautaires : 12 Plans Simples de Gestion (dont 08 nouvellement élaboré et 04 révisés) ont été validés, ce qui porte à 314 forêts communautaires dont les plans simples sont approuvés pour une superficie de 1 027 979,9 ha ;
- la poursuite de la réhabilitation du Centre de Promotion de bois avec la tenue d'un comité de gestion du CPB ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle forestier et de lutte contre le braconnage.

En 2014, le FSDF envisage de mener les actions prioritaires suivantes :

- le suivi du couvert forestier ;
- la finalisation le classement des Unités Forestières d'Aménagement ;
- la poursuite de l'approbation des plans d'aménagements des forêts de production et des forêts communales pour une gestion durable de nos forêts ;
- l'intensification de la lutte contre l'exploitation illégale de ces forêts ;
- la poursuite de l'implication des populations riveraines à la gestion des forêts à travers les forêts communautaires ;
- la mise en place d'un système du bois et des produits dérivés ;
- la poursuite des opérations de reboisement avec un accent particulier sur le suivi des différentes conventions signées avec les collectivités décentralisées et les associations pour le reboisement des villes;
- l'appui aux Organisations Non Gouvernementales et autres particuliers pour le reboisement ;
- l'organisation des campagnes de communication sur les réformes relatives au bois-énergie.
- la poursuite de la réhabilitation du Centre de Promotion de Bois.

## **9. REDEVANCE D'USAGE DE LA ROUTE (FONDS ROUTIER)**

Le Fonds Routier est régi par le décret n° 2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixation des modalités de fonctionnement du Fonds Routier au Cameroun. Il est un établissement public administratif de type particulier par rapport à ses organes de gestion, à la rémunération et aux avantages de son personnel, ainsi qu'aux règles de tenue de sa comptabilité. Il est doté de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie de gestion. Il à sa tête un Administrateur désigné au terme d'une procédure diligentée par le Comité de Gestion.

### **I- DES MISSIONS DU FONDS**

Le Fonds assure le financement, d'une part, des programmes de protection du patrimoine routier national, ceux de prévention et de sécurité routières, d'entretien du réseau routier et, d'autre part, des opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes.

Il exerce sa mission par le biais de deux guichets distincts et indépendants à savoir, le *guichet* « *entretien* » et guichet « *investissement* ».

### **II- DU BUDGET DU FONDS**

Le budget du Fonds doit être approuvé par le Comité de Gestion avant le début de l'exercice. Il comporte :

- le budget de fonctionnement et d'équipement ;
- le budget du guichet « Entretien ».

### **A- Des ressources du Fonds.**

Les ressources du Fonds sont constituées pour le guichet « entretien » par :

- la redevance d'usage de la route ;
- le droit de péage routier ou, en cas de concession du péage, la redevance de concession ;
- les dotations budgétaires des ministères destinées à alimenter la ligne d'urgence au titre des interventions d'urgence ;
- les ressources provenant des produits financiers générés par le placement des excédents de trésorerie éventuels ;
- le produit de la taxe à l'essieu ;
- le produit de la taxe de transit ;
- le produit des amendes.

Pour le guichet « investissement » elles sont constituées des :

- les dons, legs, subventions et aides diverses apportés par les partenaires financiers du Cameroun ;
- les dotations budgétaires des ministères ;
- tous autres financements que cités ci-dessus.

### **B- Des dépenses du Fonds**

*Pour le guichet « entretien » :*

- des marchés de travaux d'entretien du réseau prioritaire interurbain classé exécutés par des entreprises privées, à concurrence d'un minimum de 65% du budget annuel du Fonds ;
- des autres prestations à l'entreprise visées à l'article 3 du décret sus cité, dans la proportion maximale du budget annuel du Fonds ;
- des dépenses de fonctionnement et d'équipement du Fonds dans la proportion maximale de 2,5% du budget annuel du Fonds ;
- des prestations des cabinets d'audits financier et comptable, à concurrence de 1% du budget annuel du fonds.

*Pour le guichet « Investissement » :*

- les dépenses réservées aux charges supplémentaires de fonctionnement et d'équipement induites par le fonctionnement du « guichet investissement » au maximum de 0,5% du budget annuel du guichet ;
- des prestations des cabinets d'audits technique, financier et comptable spécifiques au « guichet investissement » à concurrence d'un minimum de 0,2% du budget annuel du guichet,
- des marchés de maîtrise d'œuvre et de réalisation des travaux de réhabilitation, de renforcement, de reconstruction, d'aménagement et de suppression.

### **III- DE L'EXECUTION DU BUDGET DU FONDS POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2013.**

La Loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 a fixé le montant de FCFA 55 000 000 000 (cinquante-cinq milliards) à prélever sur le produit de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) au titre de la Redevance d'Usage de la Route.

#### **A- Exécution en recettes**

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Taux d'exécution</b>
TSPP au titre de la Redevance d'Usage de la Route	55 000 000 000	55 000 000 000	100,00%
<b>Total</b>	<b>55 000 000 000</b>	<b>55 000 000 000</b>	<b>100,00%</b>

## B- Exécution en dépenses

### B-1 Fonctionnement

Libellé	Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Fournitures	61 000 000	53 463 091	87,64%
Transport divers	31 000 000	25 120 214	81,03%
Locations et charges locatives	37 500 000	37 014 876	98,71%
Entretien, réparation et maintenance	32 000 000	31 347 349	97,96%
625 Primes d'assurance	80 500 000	54 449 723	67,64%
Documentation	2 000 000	923 600	46,18%
Communication & relations publiques	72 500 000	27 964 471	38,57%
Frais de télécommunication	30 000 000	21 972 868	73,24%
Rémunérations d'intermédiaires & conseil	46 500 000	21 749 705	46,77%
Frais de formation	100 000 000	81 254 161	81,25%
Cotisations	2 000 000	1 394 495	69,72%
Missions et réceptions	80 000 000	55 293 002	69,12%
Rémunération du personnel extérieur	10 000 000	17 661 876	176,62%
Autres charges externes	46 500 000	56 590 828	121,70%
Impôts et taxes	36 000 000	57 380 891	159,39%
Frais du comité de gestion	121 000 000	146 678 652	121,22%
Charges diverses	43 500 000	44 167 160	101,53%
Charges du personnel	319 000 000	216 828 973	67,97%
Aménagement des bureaux	30 000 000	16 799 645	56,00%
Matériel & mobilier de bureau	37 000 000	1 154 976	3,12%
Matériel informatique	27 000 000	9 319 690	34,52%
Matériel de transport	130 000 000	112 800 000	86,77%
<b>Total</b>	<b>1 375 000 000</b>	<b>1 091 330 246</b>	<b>79,37%</b>

### B-2 Investissement

Ordonnateurs	Prestations	Paiements de l'exercice 2013		
		Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
MINTP	Gestion technique des stations de pesage	550 000 000	996 974 839	181,27%
	Provision pour ajustement PPR	510 000 000	0	0,00%
	Etudes et contrôles	3 418 569 327	1 428 919 939	41,80%
	Entretien du réseau prioritaire interurbain	35 296 095 391	17 536 171 873	49,68%
	Travaux d'entretien des routes rurales	6 532 806 546	0	0,00%
	<b>Sous- total 1</b>	<b>46 307 471 264</b>	<b>19 962 066 651</b>	<b>43,11%</b>
MINDUH	Entretien Voiries Urbaines	5 500 000 000	1 914 235 308	34,80%
	Etudes et contrôles des Travaux	442 528 736	0	0,00%
	<b>Sous- total 2</b>	<b>5 942 528 736</b>	<b>1 914 235 308</b>	<b>32,21%</b>
MINT	Prévention et Sécurité Routières	825 000 000	127 834 929	15,50%
	<b>Sous- total 3</b>	<b>825 000 000</b>	<b>127 834 929</b>	<b>15,50%</b>
	Audits comptables et techniques	550 000 000	0	0,00%
	<b>Sous- total 4</b>	<b>550 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>53 625 000 000</b>	<b>22 004 136 888</b>	<b>41,03%</b>	

### B-3 Recapitulatif

Libellé	Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Fonctionnement	1 375 000 000	1 091 330 246	79,37%
Investissement	53 625 000 000	22 004 136 888	41,03%
<b>Total</b>	<b>55 000 000 000</b>	<b>23 095 467 134</b>	<b>41,99%</b>

L'exécution du budget du Fonds routier s'élève à 100% en ce qui concerne les recettes et à 41,99% pour les dépenses.

Ce taux d'exécution en dépenses est la résultante des paiements effectués qui ont permis de réaliser les travaux suivants :

- Les travaux d'entretien des voiries tel à Bayangam, Sangmélina, Edéa, Ilimbé ;
- le cantonnage sur certaines routes revêtues notamment à Foumban, Abong Mbang, Yabassi, Yagoua ;
- le bitumage des routes ;
- les travaux d'entretien des routes bitumées ;
- la protection du patrimoine routier dans les régions du sud, du Nord, de l'Est et du littoral ;
- les travaux de voiries dans les dix régions du pays.
- les travaux d'exploitation des bacs de BENDISSOLA et de LILA ;
- les travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues des réseaux prioritaires des dix régions du Cameroun ;
- les travaux de désenclavement tel les tronçons DJOUM-MINTOM-LELE-MBALAM avec la frontière du Congo ;
- les travaux de réfection de certains ouvrages d'art du réseau prioritaire sur les routes classées ;
- la finalisation des études en vue de la construction d'un bac sur le fleuve Nyong à NKOLMAKIA et sur le fleuve Sanaga à NKONG KWALA.

## **10. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS**

Dans le cadre de la promotion et du développement du secteur des télécommunications au Cameroun, il a été créé par la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications, modifiée et complétée par la loi n° 2005/008 du 29 décembre 2005 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2005 notamment en son article treizième, un Fonds Spécial des Télécommunications.

### **I- LES MODALITES DE GESTION DU FONDS**

Pour les modalités de gestion de ce fonds, un Compte d'Affectation Spéciale a été mis en place par décret n° 2006/268 du 04 septembre 2006 du Président de la République en vue de financer les projets au titre du service universel et du développement des télécommunications.

Le Ministre chargé des Finances, ordonnateur des comptes hors budget a délégué ses pouvoirs au Ministre en charge des Télécommunications en vue de la gestion de ce compte d'affectation spéciale.

### **II- LES RESSOURCES ET LES DEPENSES DU FONDS**

Les ressources du fonds sont constituées par :

- les contributions annuelles des opérateurs et exploitants des réseaux de télécommunications dues au titre de la contribution au financement du développement des télécommunications et aux coûts imputables à l'obligation du service universel ;
- les contributions annuelles des opérateurs et exploitants des services des télécommunications, du régime des autorisations dans les conditions fixées par leurs cahiers de charge respectifs ;
- les produits des insertions publicitaires dans l'annuaire universel d'abonné ;
- les subventions de l'Etat.

- les contributions des collectivités territoriales décentralisées ou des associations désireuses de promouvoir le développement des télécommunications constatées en fin d'exercice et affectées à cet effet par son conseil d'administration ;
- les dons et legs, subventions et aides diverses ;
- toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur.
- 
- Les ressources ci-dessus décrites sont destinées à couvrir les dépenses relatives :
  - au financement du service des télécommunications tel que prévu à l'article 18 de la loi n°98/011 du 11 juillet 1998 susvisée ;
  - à la contribution du financement du développement des télécommunications sur l'ensemble du territoire ;
  - au financement des prestations des services d'audits techniques, financiers et comptables.

### **III- DE L'EXECUTION DU BUDGET DU COMPTE D'AFFECTION SPECIALE**

La Loi de finances de l'exercice 2013 a autorisé l'ouverture des crédits d'un montant égal à FCFA 10 000 000 000 (dix milliards) destinés à alimenter le compte d'affectation Spéciale. Au terme dudit exercice, l'exécution de cette autorisation par la Loi de Finances se présente tel qu'il suit :

#### **A- Exécution en recettes**

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Taux de réalisation</b>
Subventions de l'Etat	10 000 000 000	10 000 000 000	100%
<b>Total</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>100%</b>

#### **B- Exécution en dépenses**

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Achat carburant et lubrifiant	128 500 000	58 004 120	45,14%
Achat de deux PICK-UP double cabine	48 000 000	48 000 000	100,00%
Achat fournitures et petit entretien de bureau	203 350 000	172 231 458	84,70%
Achat matériel courant informatique et bureautique	1 035 815 000	965 360 464	93,20%
Audit financier des travaux effectués par HTT	26 235 000	26 235 000	100,00%
Communication radio-presse et insertions publicitaire	5 000 000	3 500 000	0,00%
Confection des recueils des textes version physique et numérique	50 000 000	14 511 000	29,02%
Configuration IXP, Configuration du Server secondaire	31 500 000	31 500 000	100,00%
Consommation Radio communications	18 000 000	18 000 000	100,00%
Construction des boucles optiques	3 500 000 000	409 860 459	11,71%
Construction du centre régional de maintenance	196 762 500	38 752 500	19,70%
Contribution à l'édition de l'annuaire officiel	200 000 000	200 000 000	100,00%
Entretien et réparation véhicules	5 000 000	2 500 000	50,00%
Equipements multimédia, acquisition des laps top,,,,	347 834 071	47 239 092	13,58%
Fourniture, installation de l'énergie solaire dans les TCP	327 183 721	140 368 758	42,90%
Frais de transport	62 500 000	59 139 575	94,62%
Frais d'édition et de distribution des documents	46 482 062	17 002 216	36,58%
Hébergement et restauration des enseignants non résident	3 000 000	3 000 000	100,00%
Inauguration du réseau e-Post	70 000 000	70 000 000	100,00%
Frais de mission	203 500 000	81 488 000	40,04%
Indemnités de session	474 500 000	434 345 000	91,54%
Indemnité des Membres du secrétariat technique	45 000 000	24 200 000	53,78%
Indemnité pour travaux spéciaux	10 000 000	5 120 000	51,20%
Indemnités spécifiques	54 902 800	31 175 000	56,78%

Installation des équipements et infrastructures	680 000 000	680 000 000	100,00%
Maitrise d'œuvre pour construction et aménagement	93 110 141	47 699 809	51,23%
Mise à niveau	160 000 000	149 983 926	93,74%
Mobilier pour points d'accès numérique	154 864 643	5 401 905	3,49%
Organisation de la retraite en vue de la finalisation	29 000 000	29 000 000	100,00%
Païement de l'étude en vue de l'élaboration du plan directeur	30 000 000	29 037 375	96,79%
Païement des contributions du Cameroun à UAT ET autres	100 000 000	18 300 762	18,30%
Païement des vacances	45 000 000	45 000 000	100,00%
Plan de médiatisation	40 000 000	40 000 000	100,00%
Prime pour travaux spéciaux	31 000 000	31 000 000	100,00%
Primes de rendement (salaires) personnel TCP	180 000 000	172 430 000	95,79%
Réalisation de l'étude environnementale	61 000 000	60 626 700	99,39%
Réalisation des audits de sécurité des systèmes d'information	312 000 000	312 000 000	100,00%
Recherche des investisseurs dans le cadre des projets câbles sous-marins	3 500 000	3 500 000	100,00%
Réparations véhicules	10 000 000	4 900 000	49,00%
Formation et séminaire	354 000 000	303 990 180	85,87%
Sensibilisation sur les aspects liés à la cyber sécurité	150 000 000	150 000 000	100,00%
Travaux de construction des bâtiments TCP	371 460 062	298 207 152	80,28%
Travaux de construction du hub de télé-enseignement,	102 000 000	101 672 354	99,68%
<b>Total</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>5 384 282 805</b>	<b>53,84%</b>

Le tableau ci-dessus présentant l'exécution du budget du Fonds Spécial des Télécommunications révèle un taux d'exécution en recettes de **100%** et en dépenses de **53,84%**.

L'exécution en dépenses a permis de réaliser en 2013 :

- La mise en œuvre du projet TCP ;
- L'aménagement, préparation et installation de 40 BTS au moyen du réseau CDMA dans les zones rurales ;
- L'accompagnement à l'ouverture du marché de la téléphonie mobile et de la construction des points d'atterrissement ;
- L'audit sur le remboursement des investissements réalisés par MTN et ORANGE dans les localités de Darak et Bakassi ;
- La révision et vulgarisation de la stratégie sectorielle des télécommunications et TIC ;
- La réalisation des études techniques en vue de la construction des boucles optiques urbaines et maîtrise d'œuvre pour les villes Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Bafoussam ;
- La construction du Centre Sous-régional d'émulation et de soutien au développement de l'économie numérique ;
- La mise en place de 02 points d'échanges internet IXP au Cameroun ;
- L'étude environnementale en vue de la pose de la fibre optique sur les tronçons routiers Bertoua-Batouri-Kentzou et Bamenda-Mamfé-Eyumojock-Ekok ;
- L'étude architecturale en vue de la construction du pôle numérique de Bamenda-Nkwen.

## **11. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE POSTALE**

Créé par décret n° 2004/110 du 10 mai 2004 du Président de la République auprès du Ministre chargé des postes, le Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale est destiné à booster le secteur postal au Cameroun.

Ce compte a pour ordonnateur le Ministre chargé des Finances qui délègue, par arrêté, ses pouvoirs au Ministre chargé des postes en vue de la gestion dudit compte.

## **I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE D’AFFECTATION SPECIALE**

### **A- Des recettes du CAS**

Aux termes de l’article 2 du décret suscit , les ressources du Compte d’Affectation Sp ciale pour le d veloppement de l’activit  postale proviennent essentiellement :

- des pr lvements au titre de l’exercice par les op rateurs priv s des activit s conc d es, vis es   l’art 9 de la loi n 99/002 du 07 mai 1999 r gissant l’activit  postale ;
- de la contribution du secteur des t l communications au secteur postal ;
- de tout autres pr lvements sur les op rateurs publics et priv s au titre du financement des missions de service public postal ;
- des contributions diverses de l’Etat ;
- des dons et legs.

### **B- Des d penses du CAS**

Les d penses du Compte d’Affectation Sp ciale pour le d veloppement de l’activit  postale financ es par les ressources sont :

- les op rations de d veloppement du secteur postal ;
- les missions de service public postal ;
- la r gulation de l’activit  postale ;
- la formation.

La loi des finances de l’exercice 2013 a ouvert au sein du Minist re des Postes et t l communications un Compte d’Affectation Sp ciale d’un montant de FCFA 200 000 000 (deux cent millions).

## **II- DE L’EXECUTION DU BUDGET DU COMPTE D’AFFECTATION SPECIALE**

Au terme dudit exercice, l’ex cution de ce plafond autoris  par la Loi de Finances se pr sente ainsi qu’il suit :

### **A- Ex cution en recettes**

<b>Libell�</b>	<b>Pr�visions budg�taires</b>	<b>R�alisations</b>	<b>Taux de r�alisation</b>
Subvention re�ue	200 000 000	200 000 000	100,00%
Autres produits de prestations fournies	0	1 400 000	0,00%
<b>Total</b>	<b>200 000 000</b>	<b>201 400 000</b>	<b>100,70%</b>

### **B- Ex cution en d penses**

#### **1- Investissement**

<b>Libell�</b>	<b>Pr�visions budg�taires</b>	<b>Ex�cution</b>	<b>Taux d’ex�cution</b>
Brevets de recherche ; licences, marques, logiciels	3 000 000	3 000 000	100,00%
Elaboration des plans	4 000 000	0	0,00%
Mat�riel de transport	25 000 000	24 000 000	96,00%
Mat�riel informatique DIER	3 000 000	2 980 000	99,33%
<b>Total</b>	<b>35 000 000</b>	<b>29 980 000</b>	<b>85,66%</b>

#### **2- Fonctionnement**

<b>Libell�</b>	<b>Pr�visions budg�taires</b>	<b>Ex�cution</b>	<b>Taux d’ex�cution</b>
Fournitures de bureau	13 600 000	10 050 264	73,90%
Frais d’impression des documents budg�taires et comptables	5 000 000	0	0,00%

Carburants et lubrifiants	21 000 000	21 000 000	100,00%
Transport du personnel	11 000 000	10 907 900	99,16%
Frais de mission à l'intérieur	20 000 000	16 870 000	84,35%
Frais de mission à l'extérieur	9 000 000	8 853 000	98,37%
Frais de représentation	5 640 000	5 636 320	99,93%
Frais de réception et de location salle	2 360 000	2 360 000	100,00%
Annonces légales (agenda, ouvrage postale, publicité...)	22 000 000	4 996 575	22,71%
Communication médiatique	3 000 000	0	0,00%
Ateliers et séminaires	21 700 000	19 682 371	90,70%
Indemnités de session des membres de la commission postale et des comités	23 700 000	22 632 000	95,49%
Autres dépenses non ventilées	7 000 000	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>165 000 000</b>	<b>122 988 430</b>	<b>74,54%</b>

### 3- Recapitulatif des dépenses

Libellé	Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Investissement	35 000 000	29 980 000	85,66%
Fonctionnement	165 000 000	122 988 430	74,54%
<b>Total</b>	<b>200 000 000</b>	<b>152 968 430</b>	<b>76,48%</b>

Le budget du fonds de développement du secteur postal pour le compte de l'exercice 2013, qui s'inscrit dans le cadre du budget triennal 2014-2016 a été exécuté dans un contexte de finalisation de la stratégie sectorielle du domaine postal et de la poursuite des activités de la régulation postale.

Le taux d'exécution des recettes s'élève à 100,70% et celui des dépenses à 76,48%. Ce taux d'exécution des dépenses est en nette augmentation par rapport à l'année 2012 où il s'élevait à 47,76%.

Les dépenses effectuées ont permis :

- Le contrôle des activités de l'opérateur public ;
- La réalisation des études sur site chez certains opérateurs ;
- La finalisation de la stratégie sectorielle du domaine postal ;
- La sensibilisation des opérateurs privés sur les activités de régulation.

## **12. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PRODUCTION DES DOCUMENTS SECURISES DE TRANSPORT**

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés a été créé par les dispositions de l'article treizième de la loi n° 2009/018 du 15 décembre 2009 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2010.

Cette disposition a précédé le Décret n° 2010 /1886 /PM du 02 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement du Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport.

### **I- DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU COMPTE**

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport, dont le plafond est fixé annuellement par la Loi de finances, sont constituées par les frais de délivrance des documents ci- dessous :

#### **A- Pour le transport maritime :**

- les certificats de jauge ;
- les rôles d'équipage ;

- les actes de camerounisation ;
- les permis de navigation ;
- les cartes de circulation ;
- les certificats de radiation ;
- les visites de sécurité ;
- les certificats de capacité ;
- les livrets professionnels maritimes ;
- les cartes d'identité des marins ;
- les autorisations provisoires ;
- les inscriptions provisoires ;
- les agréments aux professions de transporteur maritime et para-maritime.

**B- Pour les transports terrestres :**

- les certificats de capacité ;
- les permis de conduire national et international ;
- les certificats d'immatriculation des véhicules ;
- les cartes de transport public routier ;
- les licences de transport ;
- les agréments aux professions de transporteurs routiers et d'auxiliaires des transports routiers.

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale prévues à l'article 3 du décret suscit  sont destin es au paiement de toutes les prestations li es   la production des documents de transport s curis es, notamment :

- les prestations des op rateurs concessionnaires agr es ;
- la ma trise d' uvre pour la production des documents de transports s curis es ;
- le fonctionnement de la cellule de gestion du compte ;
- les primes d'expertise des personnels et experts de la marine marchande intervenant dans la production des documents de transport s curis es conform ment   la r glementation en vigueur ;
- les primes de rendement aux personnes d'appui   la production et   la collecte des recettes relevant du Minist re charg  des Transports et du Minist re charg  des Finances.

**II- DE L'EXECUTION DU BUDGET DU COMPTE POUR L'EXERCICE 2013.**

La Loi n  2012/014 du 21 d cembre 2012 portant Loi de finances de la R publique du Cameroun pour l'exercice 2013 a ouvert les cr dits du Compte d'Affectation Sp ciale pour la production des documents s curis es de transport pour un montant s' levant   FCFA 3 500 000 000 (Trois milliards cinq cent millions).

L'ex cution de cette somme au titre dudit exercice se pr sente ainsi qu'il suit :

**A- Ex cution en recettes**

<b>Libell�</b>	<b>Pr�visions budg�taires</b>	<b>R�alisations</b>	<b>Taux de r�alisation</b>
Documents s�curis�es transports	3 500 000 000	3 273 325 356	93,52%
<b>Total</b>	<b>3 500 000 000</b>	<b>3 273 325 356</b>	<b>93,52%</b>

**B- Ex cution en d penses**

<b>Libell�</b>	<b>Pr�visions budg�taires</b>	<b>Ex�cution</b>	<b>Taux d'�cution</b>
Prestations des op�rateurs concessionnaires agr�es	3 318 750 000	3 158 099 750	95,16%
Ma�trise d'�uvre	70 000 000	0	0,00%
Audits ind�pendants	26 250 000	23 135 100	88,13%
Fonctionnement cellule	26 250 000	25 695 755	97,89%
Primes des experts de la marine marchande	8 750 000	8 650 000	98,86%

Primes de rendement recouvrement	50 000 000	50 000 000	100,00%
<b>Total</b>	<b>3 500 000 000</b>	<b>3 265 580 605</b>	<b>93,30%</b>

Les tableaux ci- dessus qui retracent l'exécution du budget du Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transports présentent un taux d'exécution en recettes de 93,52% contre 95,74% en 2013.

Ledit taux d'exécution en recettes est sensiblement égal au taux d'exécution du budget en dépenses de 93,30% à cause de l'inadéquation entre le coût de production de certains documents sécurisés et les recettes effectives que ces derniers rapportent (permis de conduire, carte grise etc...)

Par ailleurs, avant la création du Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport, les concessionnaires agréés avaient des arriérés estimés à plusieurs milliards au niveau du Ministère des Finances.

Or, depuis sa mise en place effective, les arriérés de certains opérateurs agréés ont été épongés ; ce qui a permis de relancer la production des documents, mais de nouveaux arriérés se sont accumulés au cours de l'exercice 2013 et ils s'élèvent à FCFA 1 832 000 000. A cela s'ajoutent les restes à payer des exercices 2011 et 2012. Le comité de gestion préconise le relèvement du plafond annuel des dépenses du CAS pour le compte de l'exercice 2015 à FCFA 4 500 000 000 au lieu de FCFA 3.500 000 000 actuellement.

En perspectives, le CAS pour la production des documents sécurisés envisage en 2014 de procéder à :

- L'élaboration d'un manuel de procédures du CAS ;
- L'organisation des missions de suivi et contrôle sur place afin d'optimiser le recouvrement des recettes ;
- Le contrôle du respect des cahiers de charge des prestataires ;
- Le règlement des factures impayées des prestataires.

### **13. REDEVANCE PAYEE PAR LES ORGANISMES PORTUAIRES AUTONOMES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE**

Aux termes des dispositions du décret n° 99 /126 du 15 juin 1999, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) instituée par la loi n° 98 /021 du 24 décembre 1998 portant organisation du secteur portuaire, l'APN est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Elle assure la mise en œuvre de la politique portuaire nationale telle que définie par l'Etat. Elle est investie des prérogatives de puissance publique.

A ce titre, elle est chargée :

- de la planification du développement portuaire national. Aussi, élabore-t-elle, en concertation avec les organismes portuaires autonomes, le schéma directeur du secteur portuaire qui doit tenir compte du souci de favoriser la compétitivité ;
- de l'élaboration et du contrôle de l'application des normes de sécurité et de police portuaire, selon des modalités fixées par des textes particuliers ;
- du suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière de protection de l'environnement portuaire ;
- du suivi des performances portuaires ;
- du suivi de la mise en œuvre du plan de réduction des couts portuaires ;
- de la participation en tant que de besoin, aux négociations des accords à signer par le gouvernement dans le domaine portuaire ;
- de la définition du cadre des régimes de transfert et des conditions d'exercice des activités portuaires ;

- dans le cadre de ses missions, l'APN tient compte des recommandations des comités consultatifs d'orientation en vue de garantir la cohérence de la planification du développement portuaire national.

## **I- DES RESSOURCES ET DES DEPENSES DE L'APN**

### **A- Des ressources**

Les ressources de l'APN sont des deniers publics. Elles sont gérées selon les règles prévues dans le cadre du régime financier de l'Etat. Ces ressources sont constituées par :

- la redevance payée par chaque organisme portuaire autonome, dont le plafond est fixé par la loi des finances, et le taux par arrêté conjoint du ministre chargé des affaires portuaires et du ministre en charge des finances, en fonction des objectifs et des besoins de l'APN ;
- les subventions éventuelles ;
- les dons et legs ;
- toute autre ressource qui pourra lui être affectée.

### **B- Des dépenses**

Les dépenses supportées par l'APN comprennent :

- les dépenses de fonctionnement ;
- les dépenses d'investissement.

## **II- DE L'EXECUTION DU BUDGET DU CAS**

Pour le compte de l'exercice 2013, la loi des finances a fixé un plafond de FCA 1 500 000 000 (un milliard cinq cent mille millions) en ce qui concerne la redevance payée par les organismes portuaires autonomes à l'Autorité Portuaire Nationale. L'exécution de cette prévision budgétaire se présente comme suit :

### **A- Exécution en recettes**

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Taux de réalisation</b>
Redevance portuaire	1 500 000 000	1 500 000 000	100,00%
Autres recettes	392 036 964	26 920 785	6,87%
<b>Total général</b>	<b>1 892 036 964</b>	<b>1 526 920 785</b>	<b>80,70%</b>

### **B- Exécution en dépenses**

#### **1- Fonctionnement**

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Matières et fournitures consommées	110 600 000	109 452 034	98,96%
Transport et déplacements	12 000 000	6 262 895	52,19%
Autres services consommés	295 000 000	288 109 262	97,66%
Frais de personnel	626 000 000	557 465 643	89,05%
Impôts et taxes	17 996 964	33 740 178	187,48%
Cotisation aux associations et organisations internationales	17 370 000	14 751 465	84,92%
Autres charges et pertes diverses	187 400 000	169 447 160	90,42%
<b>Total</b>	<b>1 266 366 964</b>	<b>1 179 228 637</b>	<b>93,12%</b>

#### **2- Investissement**

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Terrains d'exploitation	5 000 000	0	0,00%
Rénovation des véhicules de service	14 400 000	11 387 615	79,08%
Acquisition mobilier et matériel de bureau	12 000 000	8 582 115	71,52%
Acquisition mobilier et matériel d'habitation	1 100 000	0	0,00%
Acquisition matériel de communication	1 000 000	168 000	16,80%

Acquisitions matériels informatiques	10 000 000	0	0,00%
Acquisition documentation	20 500 000	11 640 300	56,78%
immobilisations incorporelles	561 670 000	315 914 118	56,25%
<b>Total</b>	<b>625 670 000</b>	<b>347 692 148</b>	<b>55,57%</b>

### 3- Recapitulatif

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>Exécution</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Fonctionnement	1 266 366 964	1 179 228 637	87 138 327	93,12%
Investissement	625 670 000	347 692 148	277 977 852	55,57%
<b>Total</b>	<b>1 892 036 964</b>	<b>1 526 920 785</b>	<b>365 116 179</b>	<b>80,70%</b>

Les résultats ci - dessus obtenus traduisent la rigueur dans la gestion et le suivi de toutes les actions qui découlent des missions de l'APN et regroupées au sein des trois programmes qui constituent le projet de performance de la structure pour la période 2013-2015 :

- **Programme n° 1** : Planification du développement portuaire national et suivi des projets structurants y afférents ;
- **programme n°2** : Régularisation des activités portuaires, compétitivité et sécurité/sûreté des ports camerounais ;
- **programme n°3** : Amélioration des moyens de production et renforcement de la coopération et du cadre juridique et institutionnel de l'APN ;

Dans le cadre de l'implémentation de ces trois programmes, les principales activités ont été :

- la participation aux négociations sur le contrat de concession du terminal minéralier du port en eau profonde de Kribi ;
- la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs accordée par le Ministre du Commerce au Directeur général de l'APN pour l'homologation des tarifs des services portuaires ;
- l'élaboration et la publication du rapport sur l'état du secteur portuaire national ;
- la réalisation en cours de l'étude d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et d'exploitation des voies navigables au Cameroun ;
- la conduite du processus de mise en place des Comités de sûreté locaux des Ports de Kribi, Limbé et Garoua ;
- la conduite de la mission d'audit des contrats de remorquage et de lamanage au terminal pétrolier de la SONARA.

**ANNEXE - V**

**COMPTE GENERAL DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2013**

## ANNEXE - V : COMPTE GENERAL DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2013

### BALANCE DES COMPTES ET LES ETATS FINANCIERS

La loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a créé un cadre comptable rénové par rapport à l'ancien système organisé par l'ordonnance n°62/OF/4 du 07 février 1962 portant législation financière en République du Cameroun.

En effet, son **Chapitre VI**, relatif aux principes de la comptabilité de l'Etat a consacré la tenue d'une comptabilité patrimoniale largement inspirée de la pratique des entreprises.

Ainsi, les articles 60 et 63 de ladite loi disposent ce qui suit :

**Article 60.-** « Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière. »

#### **Article 63.-**

**« Alinéa 1** la comptabilité générale de l'Etat est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations conformément au plan comptable général. Les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. Elle est décrite dans le compte général de l'Etat.

**Alinéa 2** les règles applicables à la comptabilité générale de l'Etat ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action. »

La comptabilité patrimoniale telle que consacrée induit donc la production en fin d'année, d'états financiers inspirés de ceux de la comptabilité privée, à la seule différence que ces derniers sont confectionnés en tenant compte des spécificités de l'Etat.

L'objectif poursuivi par cette dynamique contemporaine prescrite par les normes et standards internationaux en la matière, les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et les directives de la CEMAC en l'occurrence, est de permettre entre autres, l'amélioration de la gestion stratégique de l'Etat par la maîtrise de l'évolution de son patrimoine immobilier et financier, l'amélioration de l'aide interne à la prise de décision sur le financement des politiques publiques, la promotion de la culture de la transparence dans la gestion publique par la publication d'une information financière mieux renseignée, la mise en place une chaîne rationalisée de contrôle et d'audit, et le raffermissement de la confiance des investisseurs en la signature de l'Etat.

C'est donc pour satisfaire à cette exigence qu'en prélude au basculement intégral dans le système de la comptabilité patrimoniale, il est procédé à la production du compte général de l'Etat à **titre expérimental depuis l'exercice 2010**.

S'agissant de la contexture de ce dernier, il convient de relever que la Directive CEMAC N 03/11 - UEAC - 195 - LM -22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat adoptée par le conseil des ministres de la CEMAC a prévu en son article 7 que « le compte général de l'Etat comprend la balance générale des comptes et les états financiers. »

Le chapitre IV des mêmes directives consacré aux états comptables et financiers a prévu que les états financiers comprennent le tableau de situation nette ou bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'état annexé.

En respect desdites directives, le présent compte général de l'Etat qui est accompagné de la balance des comptes à fin décembre 2013 comprend pour la même période respectivement :

- le bilan provisoire,
- le compte de résultat,
- le tableau de flux de trésorerie.

**Le bilan** présente une situation nette de **FCFA 730 117 718 041** au 31 décembre 2013 obtenue par différence entre le total de l'actif **FCFA 6 725 002 756 620** et le total du passif **FCFA 5 994 885 038 579**. Toutefois, il y a lieu d'insister sur le caractère provisoire de ce dernier, car certains postes en l'occurrence l'actif immobilisé ne seront exhaustifs qu'au terme du recensement physique du patrimoine immobilier de l'Etat.

**Le compte de résultat**, quant à lui retrace en termes de charges et de produits, les opérations financières de l'Etat. Il présente un solde des opérations de l'exercice excédentaire de **FCFA 730 117 718 041** obtenu par différence entre les produits **FCFA 2 741 696 030 318** et les charges **FCFA 2 011 578 312 277**. Au regard de la spécificité de l'Etat, il est présenté en trois parties principales notamment : les charges de fonctionnement nettes, les charges d'intervention nettes, les charges financières nettes.

Enfin, **le tableau de flux de trésorerie** analyse la variation de la trésorerie en opérant une distinction des flux provenant respectivement de l'activité et du financement. L'analyse de ce tableau au 31 décembre 2013 fait ressortir un solde positif de **FCFA 730 117 718 041** obtenu par différence entre les encaissements liés à l'activité **FCFA 2 775 491 691 692** et les décaissements liés à l'activité **FCFA 2 045 373 973 651**.

**L'article 26** de la Directive CEMAC N 03/11 – UEAC – 195 – LM -22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat dispose que : « Le tableau de situation nette ou bilan présente l'actif et le passif de l'Etat. Il fait apparaître de façon distincte :

- à l'actif : l'actif immobilisé, l'actif circulant hors trésorerie, la trésorerie et les comptes de régularisation d'actifs,
- au passif : les dettes financières, les dettes non financières (hors trésorerie), les provisions pour risque et charge, la trésorerie passive et les comptes de régularisation-passif ».

La contexture du tableau de situation nette est prévue par le guide didactique du Plan Comptable de l'Etat en son tome 1. Il dispose que « le format du tableau de situation nette ou bilan est une spécificité tenant compte du fait que celui – ci ne dispose pas de capitaux propres et qui récapitule les éléments d'actif et du passif **sous forme d'un tableau à une entrée** ».

Le positionnement du report à nouveau et du résultat de l'exercice (situation nette) **au bas du tableau** est expliqué par le fait que, contrairement à une entreprise privée, l'Etat ne dispose pas de capitaux propres. De même, son actif le plus important qu'est sa capacité de lever l'impôt ne peut être pas évalué. Tel est en substance le contenu des états financiers de l'exercice 2013 décrits dans le détail dans les lignes qui suivent.

En exécution des commentaires qui précèdent, le bilan provisoire de l'Etat au 31 décembre 2013 se présente tel qu'il suit :

**I - BILAN PROVISOIRE DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)**  
**(Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013)**

LIBELLE	Exercice 2013	Exercice 2012*
<b>ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>4 468 466 720 154</b>	<b>3 703 432 866 456</b>
Immobilisations incorporelles	417 086 137 006	317 903 643 788
Immobilisations corporelles	2 697 809 214 356	2 274 193 904 301
Immobilisations financières	1 353 571 368 792	1 111 335 318 367
<b>ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE) (II)</b>	<b>995 604 848 863</b>	<b>868 867 393 890</b>
<i>Redevables dont :</i>	995 604 848 863	868 867 393 890
<i>Impôts et taxes</i>	801 939 223 280	711 928 243 529
<i>Douanes</i>	193 662 507 101	156 934 703 879
<i>Domaines</i>	2 695 230	4 023 230
<i>Bulletin de Liquidation de Recettes</i>	423 252	423 252
<b>TRESORERIE - ACTIF (III)</b>	<b>681 743 947 814</b>	<b>539 329 136 997</b>
Disponibilités en banque	656 932 601 846	518 475 119 360
Disponibilités en caisse	20 716 548 299	17 388 613 380
Chèques et virements à encaisser	4 094 797 669	3 465 404 257
<b>COMPTES DE REGULARISATION-ACTIF (IV)</b>	<b>303 659 047 118</b>	<b>236 749 885 210</b>
Dépenses à régulariser	149 860 386 759	138 130 556 610
Dépenses à budgétiser (frais de justice)	143 072 272 400	84 212 555 298
Rejets de dépenses	79 272 874	8 207 817
Remises sur vente des timbres	5 423 967 816	786 740 481
Débiteurs divers	5 223 147 269	13 611 825 004
<b>COMPTES DE REGULARISATION (V)</b>	<b>275 528 192 671</b>	<b>236 749 885 210</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 725 002 756 620</b>	<b>5 585 129 167 763</b>
<b>DETTES FINANCIERES (VI)</b>	<b>2 619 294 000 000</b>	<b>2 121 789 901 782</b>
Dette intérieure	702 194 000 000	641 089 901 782
Dette extérieure	1 917 100 000 000	1 480 700 000 000
<b>DETTES NON FINANCIERES (HORS TRESORERIE) (VII)</b>	<b>456 948 811 519</b>	<b>407 794 531 666</b>
<b>Dettes de fonctionnement dont :</b>	<b>131 091 053 572</b>	<b>138 701 258 345</b>
<i>Solde</i>	7 637 895 722	9 544 044 667
<i>Pension</i>	12 683 190 184	10 004 440 399
<i>Autres dépenses de personnel</i>	7 566 805 216	941 156 376
<i>Biens et services</i>	103 203 162 450	118 211 616 903
<b>Dettes d'investissement dont :</b>	<b>174 580 002 532</b>	<b>137 532 230 812</b>
<i>Investissement</i>	134 703 907 713	105 943 638 628
<i>Participation</i>	7 394 053 030	2 929 457 209
<i>Restructuration et réhabilitation</i>	1 689 662 196	2 686 000 000
<i>Fonds de contrepartie</i>	30 792 379 593	25 973 134 975
<b>Dettes d'intervention dont :</b>	<b>151 277 755 415</b>	<b>131 561 042 509</b>
<i>Transferts courants</i>	128 459 812 171	114 928 391 973
<i>Transferts CTD</i>	17 478 776 416	11 875 703 960
<i>Subvention</i>	5 339 166 828	4 756 946 576
<b>TRESORERIE - PASSIF (VIII)</b>	<b>968 571 680 115</b>	<b>700 006 694 935</b>
Service financier des EPA	501 592 752 836	344 098 579 042
Service financier des CTD	14 517 596 074	10 946 731 335
Services financiers administrations publiques	88 958 249 623	42 746 395 098

Fichier dépenses à régulariser	19 823 167 881	17 803 017 664
Autres services financiers (dépôts divers)	343 679 913 701	284 411 971 796
<b>COMPTES DE REGULARISATION- (IX)</b>	<b>11 553 093 728</b>	<b>6 668 253 699</b>
<b>TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (X=VI+VII+VIII+IX)</b>	<b>4 056 367 585 362</b>	<b>3 236 259 382 082</b>
Report des exercices antérieurs	246 341 835 675	656 694 168 139
Report à nouveau (résultats de 2010 à 2012)	1 692 175 617 542	966 000 952 176
<b>TOTAL REPORTS</b>	<b>1 938 517 453 217</b>	<b>1 622 695 120 315</b>
<b>TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (PLUS REPORTS)</b>	<b>5 994 885 038 579</b>	<b>4 858 954 502 397</b>
<b>SITUATION NETTE (RESULTAT DE LA PERIODE) (XI= IV-IX)</b>	<b>730 117 718 041</b>	<b>726 174 665 366</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 725 002 756 620</b>	<b>5 585 129 167 763</b>

\* Bilan retraité

**Le total du bilan de l'Etat** à fin décembre 2013 est de FCFA **6 725 002 756 620**. La différence entre l'actif et le passif du bilan conduit à déterminer la situation nette de l'Etat. Cette situation dégage un solde excédentaire de **FCFA 730 117 718 041** au 31 décembre 2013.

Ce solde ne saurait être assimilé au résultat excédentaire devant être affecté, tel qu'il est perçu dans la comptabilité des entreprises (dividendes, augmentation du capital, réserves). Par contre, il est reporté pour être rapproché de celui de l'exercice **N-1** et permettre de se prononcer sur l'augmentation ou la diminution du patrimoine de l'Etat.

Au 31 décembre 2013, la situation nette de **FCFA 730 117 718 041**, rapprochée à celle obtenue au 31 décembre 2012, de **FCFA 726 174 665 366**, révèle une augmentation du patrimoine de l'Etat pour un montant total de **FCFA 3 943 052 675**. Toutefois, cette augmentation doit être considérée avec réserve en ce sens qu'elle n'intègre ni les amortissements ni les provisions.

Une présentation sommaire du bilan regroupe les principaux postes d'actif et de passif tel que présenté dans le bilan simplifié en dessous.

### **I - 1 - BILAN PROVISOIRE SIMPLIFIE DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA (Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013))**

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012 *</b>
ACTIF IMMOBILISE (I)	4 468 466 720 154	3 703 432 866 456
ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE) (II)	995 604 848 863	868 867 393 890
TRESORERIE - ACTIF (III)	681 743 947 814	539 329 136 997
COMPTES DE REGULARISATION-ACTIF (IV)	303 659 047 118	236 749 885 210
COMPTES DE REGULARISATION (V)	275 528 192 671	236 749 885 210
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 725 002 756 620</b>	<b>5 585 129 167 763</b>
DETTES FINANCIERES (VI)	2 619 294 000 000	2 121 789 901 782
DETTES NON FINANCIERES (HORS TRESORERIE) (VII)	456 948 811 519	407 794 531 666
TRESORERIE - PASSIF (VIII)	968 571 680 115	700 006 694 935
COMPTES DE REGULARISATION- (IX)	11 553 093 728	6 668 253 699
TOTAL REPORTS	1 938 517 453 217	1 622 695 120 315
SITUATION NETTE (RESULTAT DE LA PERIODE) (XI= IV-IX)	730 117 718 041	726 174 665 366
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 725 002 756 620</b>	<b>5 585 129 167 763</b>

\* Bilan retraité

## **I - 2 - LE BILAN - ACTIF**

Les postes à l'actif du bilan comprennent l'actif immobilisé, l'actif circulant hors trésorerie, la trésorerie - actif et les comptes de régularisation-actif. Les comptes de stocks n'y figurent pas car l'Etat ne tient pas encore une comptabilité des stocks.

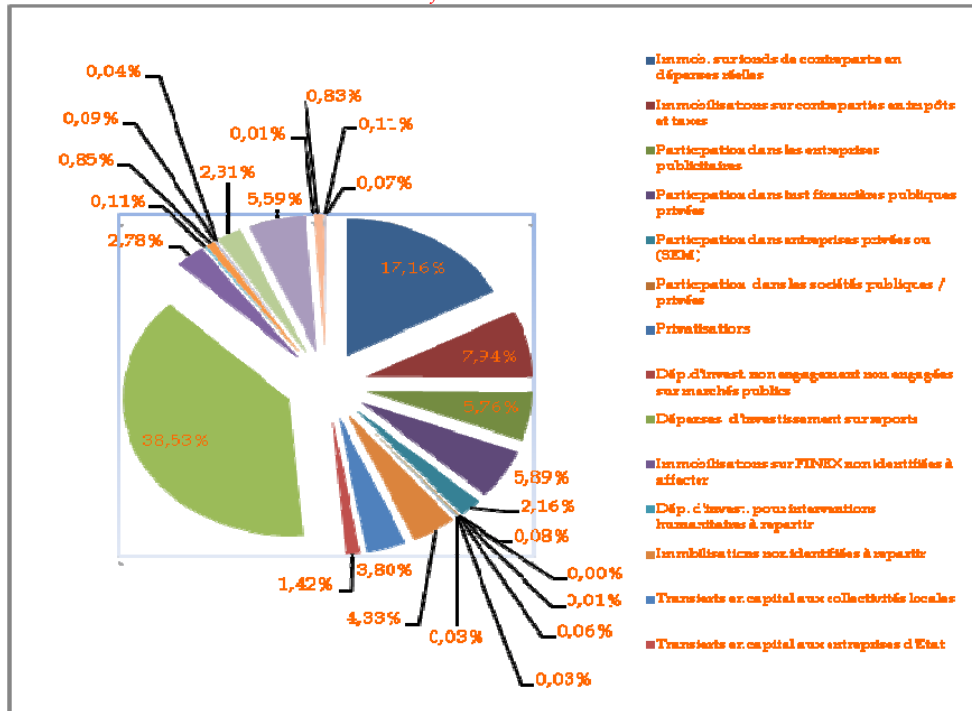
**L'actif immobilisé.** Ce dernier est estimé à un montant global de **FCFA 4 468 466 720 154** et se décline en immobilisations incorporelles de FCFA **417 086 137 006**, immobilisations corporelles de FCFA **2 697 809 214 356** et en immobilisations financières de FCFA **1 353 571 368 792**. Toutefois, ces immobilisations doivent être considérées avec réserve car elles ne sont pas exhaustives, ne couvrant que les années 2003 à 2013 qui à ce jour, sont seules disponibles dans la base de données des services du Trésor. Afin de disposer de données plus fiables concernant le bilan d'ouverture, il est indispensable qu'il soit procédé à un recensement physique et à une valorisation de tout l'actif immobilisé de l'Etat. Au regard de l'ampleur de la tâche (recensement à effectuer dans tous les ministères), ce travail ne saurait être effectué en une seule année. Il va nécessairement s'échelonner dans un cadre pluri - annuel. Ceci va donc induire la production, comme c'est le cas cette année, d'un actif immobilisé provisoire qui subira des mises à jour annuelles. Par ailleurs, le montant total de **FCFA 4 468 466 720 154** sus-indiqué correspond à la valeur brute et non à la valeur nette qui devait normalement résulter des amortissements du fait de la dépréciation des biens acquis dans le temps. Par note de service N° 11/256NS/MINFI/SG/DGTCFM/DT du 02 Août 2011, Monsieur le Ministre des Finances a créé un comité chargé de la mise en place de la comptabilité patrimoniale au Cameroun. L'activité de ce comité permettra certainement de solutionner les insuffisances et les préoccupations sus relevées.

**Les immobilisations financières.** Elles ont fait l'objet d'un reclassement en 2013 et sont désormais constituées des titres et participations, des fonds de contrepartie, des immobilisations non réparties et des transferts en capital. Elles s'élèvent à un montant global de FCFA **1 353 571 368 792**.

### *Structure des immobilisations financières de l'Etat (en FCFA)*

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Immob. sur fonds de contrepartie en dépenses réelles	232 318 155 503	17,16%
Immobilisations sur contreparties en impôts et taxes	107 419 831 897	7,94%
Participation dans les entreprises publicitaires	77 989 955 440	5,76%
Participation dans inst financières publiques privées	79 679 612 502	5,89%
Participation dans entreprises privées ou (SEM)	29 178 724 341	2,16%
Participation dans les sociétés publiques / privées	1 108 910 794	0,08%
Privatisations	3 900 000	0,00%
Dép.d'invest. non engagement non engagées sur marchés publics	198 058 609	0,01%
Dépenses d'investissement sur reports	849 157 702	0,06%
Immobilisations sur FINEX non identifiées à affecter	437 829 227	0,03%
Dép. d'invest. pour interventions humanitaires à répartir	444 545 844	0,03%
Immobilisations non identifiées à répartir	58 626 078 909	4,33%
Transferts en capital aux collectivités locales	51 429 081 096	3,80%
Transferts en capital aux entreprises d'Etat	19 267 296 977	1,42%
Transferts en capital aux EPA et autres organismes publics	521 521 231 471	38,53%
Autres transferts en capital aux autres unités administratives	37 569 340 194	2,78%
Transferts en capital aux entreprises du secteur privé non financier	1 535 747 030	0,11%
Transfert en capital aux établissements bancaires	11 469 041 927	0,85%
Transfert en capital aux établissements de microfinance	1 183 000 000	0,09%
Transferts en capital aux autres institutions financières	478 984 180	0,04%
Transfert en capital aux autres unités administratives	31 318 085 793	2,31%
Transferts en capital aux ONG et associations	75 688 298 571	5,59%
Transferts en capital aux établissements culturels et sportifs	170 000 000	0,01%
Micro projets parlementaires	11 186 980 000	0,83%
Autres transferts en capital aux ménages	1 520 680 440	0,11%
Autres transferts aux ménages	978 840 345	0,07%
<b>Total</b>	<b>1 353 571 368 792</b>	<b>100,00%</b>

*Immobilisations financières en valeurs relatives*



Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières ci - dessus présentées se déclinent tel qu'il suit dans le tableau des immobilisations de l'Etat au 31 décembre 2013.

**I - 2 - 1- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)**

	Exercice 2003 à 2012	Retraitements	Exercice 2003 à 2012	Exercice 2013	Total
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 703 313 384 963</b>	<b>119 481 493</b>	<b>3 703 432 866 456</b>	<b>765 033 853 698</b>	<b>4 468 466 720 154</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>317 876 008 263</b>	<b>27 635 525</b>	<b>317 903 643 788</b>	<b>99 182 493 218</b>	<b>417 086 137 006</b>
<b>BREVETS, LICENCES ET AUTRES ETUDES</b>	<b>317 876 008 263</b>	<b>27 635 525</b>	<b>317 903 643 788</b>	<b>99 182 493 218</b>	<b>417 086 137 006</b>
Brevets, licences, procédés et modèles	1 640 433 446	0	1 640 433 446	126 780 783	1 767 214 229
Etudes	314 351 370 625	27 635 525	314 379 006 150	99 055 712 435	413 434 718 585
Renforcement des capacités en ressources humaines	1 873 411 149	0	1 873 411 149	0	1 873 411 149
Autres immobilisations incorporelles	10 793 043	0	10 793 043	0	10 793 043
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 274 102 058 333</b>	<b>91 845 968</b>	<b>2 274 193 904 301</b>	<b>423 615 310 055</b>	<b>2 697 809 214 356</b>
<b>TERRAINS</b>	<b>26 968 475 246</b>	<b>0</b>	<b>26 968 475 246</b>	<b>3 698 229 335</b>	<b>30 666 704 581</b>
Acquisitions, constructions, ventes de terrains	2 085 182 102	0	2 085 182 102	23 000 000	2 108 182 102
Indenités de déguerpissement	24 883 293 144	0	24 883 293 144	3 675 229 335	28 558 522 479
<b>TRAVAUX/ACQUISITIONS/RENOVATIONS IMMOB.</b>	<b>2 247 133 583 087</b>	<b>91 845 968</b>	<b>2 247 225 429 055</b>	<b>419 917 080 720</b>	<b>2 667 142 509 775</b>
Travaux de mise en valeur des terres	77 634 908 491	15 510 233	77 650 418 724	52 983 831 576	130 634 250 300
Acquisitions ou ventes d'immeubles	13 934 562 716	0	13 934 562 716	190 000 931	14 124 563 647
Construction, agrandissement, réhabilitation d'immeubles	529 345 189 980	8 325 971	529 353 515 951	83 075 742 137	612 429 258 088
Rénovation et gros entretien des immeubles	86 368 547 650	0	86 368 547 650	3 275 993 842	89 644 541 492
Achats, installation et rénovations des équipements d'immeubles	114 296 349 898	16 585 811	114 312 935 709	8 073 882 568	122 386 818 277
Voiries et réseau, ouvrages d'art, travaux d'infrastructures	792 982 658 204	0	792 982 658 204	166 500 655 243	959 483 313 447
Achats/ventes de matériels et mobiliers de bureau	42 933 057 526	0	42 933 057 526	5 261 379 097	48 194 436 623
Acquisition et rénovation / ou ventes de machines et matériels	440 389 446 029	32 831 646	440 422 277 675	80 465 483 055	520 887 760 730
Acquisition et rénovation / ou ventes de machines de transports	148 910 997 305	18 592 307	148 929 589 612	19 969 273 814	168 898 863 426

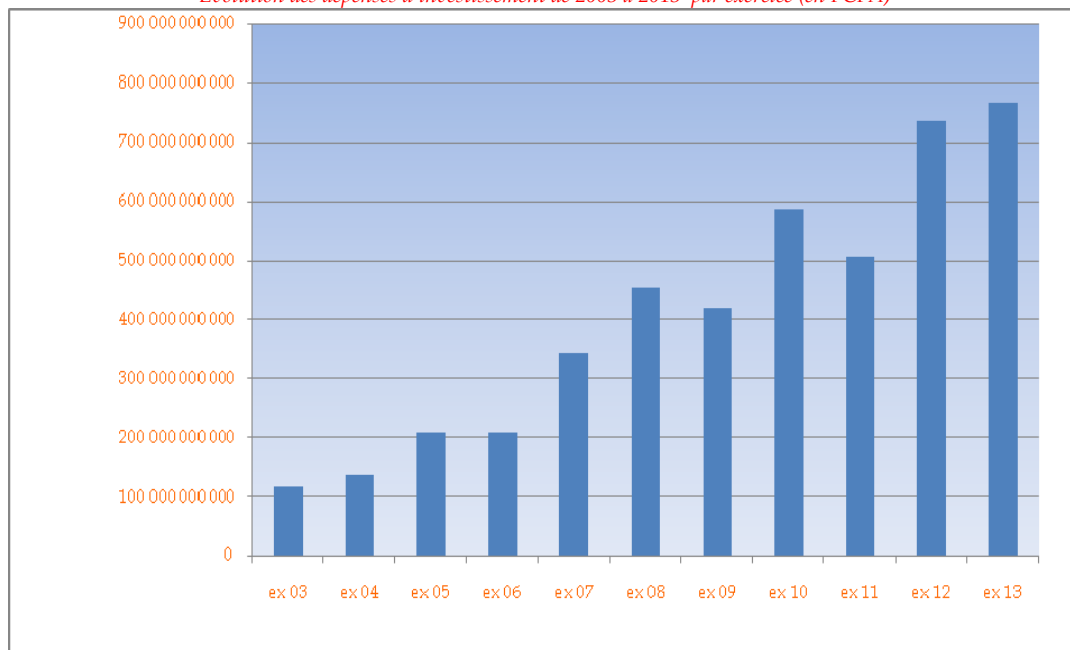
Autres immobilisations corporelles	337 865 288	0	337 865 288	120 838 457	458 703 745
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 111 335 318 367</b>	<b>0</b>	<b>1 111 335 318 367</b>	<b>242 236 050 425</b>	<b>1 353 571 368 792</b>
<b>IMMOBILISATIONS SUR FONDS DE CONTREPARTIE</b>	<b>270 389 899 984</b>	<b>0</b>	<b>270 389 899 984</b>	<b>69 348 087 416</b>	<b>339 737 987 400</b>
Immob. sur fonds de contrepartie en dépenses réelles	183 066 983 676	0	183 066 983 676	49 251 171 827	232 318 155 503
Immobilisations sur contreparties en impôts et taxes	87 322 916 308	0	87 322 916 308	20 096 915 589	107 419 831 897
<b>TITRES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>147 306 103 756</b>	<b>0</b>	<b>147 306 103 756</b>	<b>40 654 999 321</b>	<b>187 961 103 077</b>
Participation dans les entreprises publicitaires	77 989 955 440	0	77 989 955 440	0	77 989 955 440
Participation dans inst financières publiques privées	39 024 613 181	0	39 024 613 181	40 654 999 321	79 679 612 502
Participation dans entreprises privées ou (SEM)	29 178 724 341	0	29 178 724 341	0	29 178 724 341
Participation dans les sociétés publiques / privées	1 108 910 794	0	1 108 910 794	0	1 108 910 794
Privatisations	3 900 000	0	3 900 000	0	3 900 000
<b>IMMOBILISATIONS NON REPARTIES</b>	<b>45 342 455 983</b>	<b>0</b>	<b>45 342 455 983</b>	<b>15 213 214 308</b>	<b>60 555 670 291</b>
Dép.d'invest. non engagement non engagées sur marchés publics	198 058 609	0	198 058 609	0	198 058 609
Dépenses d'investissement sur reports	849 157 702	0	849 157 702	0	849 157 702
Immobilisations sur FINEX non identifiées à affecter	437 829 227	0	437 829 227	0	437 829 227
Dép. d'invest. pour interventions humanitaires à répartir	444 545 844	0	444 545 844	0	444 545 844
Immobilisations non identifiées à répartir	43 412 864 601	0	43 412 864 601	15 213 214 308	58 626 078 909
<b>TRANSFERTS EN CAPITAL</b>	<b>648 296 858 644</b>	<b>0</b>	<b>648 296 858 644</b>	<b>117 019 749 380</b>	<b>765 316 608 024</b>
Transferts en capital aux collectivités locales	48 655 196 378	0	48 655 196 378	2 773 884 718	51 429 081 096
Transferts en capital aux entreprises d'Etat	19 267 296 977	0	19 267 296 977	0	19 267 296 977
Transferts en capital aux EPA et autres organismes publics	432 781 998 878	0	432 781 998 878	88 739 232 593	521 521 231 471
Autres transferts en capital aux autres unités administratives	31 423 625 294	0	31 423 625 294	6 145 714 900	37 569 340 194
Transferts en capital aux entreprises du secteur privé non financier	1 035 747 030	0	1 035 747 030	500 000 000	1 535 747 030
Transfert en capital aux établissements bancaires	11 369 041 927	0	11 369 041 927	100 000 000	11 469 041 927
Transfert en capital aux établissements de microfinance	1 183 000 000	0	1 183 000 000	0	1 183 000 000
Transferts en capital aux autres institutions financières	478 984 180	0	478 984 180	0	478 984 180
Transfert en capital aux autres unités administratives	31 318 085 793	0	31 318 085 793	0	31 318 085 793
Transferts en capital aux ONG et associations	59 439 361 402	0	59 439 361 402	16 248 937 169	75 688 298 571
Transferts en capital aux établissements culturels et sportifs	170 000 000	0	170 000 000	0	170 000 000
Micro projets parlementaires	9 580 000 000	0	9 580 000 000	1 606 980 000	11 186 980 000
Autres transferts en capital aux ménages	1 520 680 440	0	1 520 680 440	0	1 520 680 440
Autres transferts aux ménages	73 840 345	0	73 840 345	905 000 000	978 840 345
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 703 313 384 963</b>	<b>119 481 493</b>	<b>3 703 432 866 456</b>	<b>765 033 853 698</b>	<b>4 468 466 720 154</b>

Le portefeuille des dépenses d'investissement après retraitement est passé de FCFA **3 703 432 866 456** à fin 2012 et à **4 468 466 720 154** à fin 2013, soit une augmentation de FCFA **765 033 853 698**.

*Structure des dépenses d'investissement de 2003 à 2013 par exercice (en FCFA)*

ex 03	ex 04	ex 05	ex 06	ex 07	ex 08	ex 09	ex 10	ex 11	ex 12	ex 13	Total
115 529 995 768	135 881 008 984	206 281 625 879	208 309 466 160	340 802 122 166	452 736 078 995	418 241 975 478	584 568 858 379	505 037 534 025	736 044 200 622	765 033 853 698	4 468 466 720 154

Evolution des dépenses d'investissement de 2003 à 2013 par exercice (en FCFA)

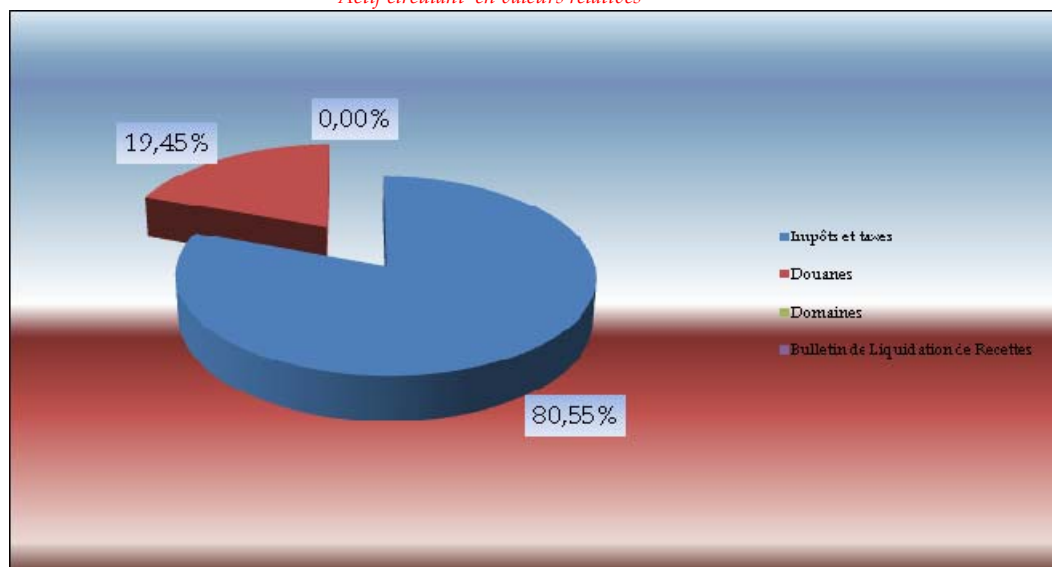


L'actif circulant (hors trésorerie) représente les montants dus à l'Etat par les tiers et s'élève à la somme globale de FCFA 995 604 848 863 répartie entre les restes à recouvrer sur impôts et taxes, douanes, domaines et les bulletins de liquidation de recettes, respectivement en valeurs absolues de 801 939 223 280 FCFA, 193 662 507 101 FCFA, 2 695 230 FCFA et 423 252 FCFA et en valeurs relatives respectivement de 80,55%, 19,45%, 0,00% et 0,00%. Leur déclinaison se présente tel que retracé dans le tableau en dessous.

**I - 2 - 2- TABLEAU DE L'ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie) AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)**

Libellé	Montant	Taux
Impôts et taxes	801 939 223 280	80,55%
Douanes	193 662 507 101	19,45%
Domaines	2 695 230	0,00%
Bulletin de Liquidation de Recettes	423 252	0,00%
<b>Total</b>	<b>995 604 848 863</b>	<b>100,00%</b>

Actif circulant en valeurs relatives

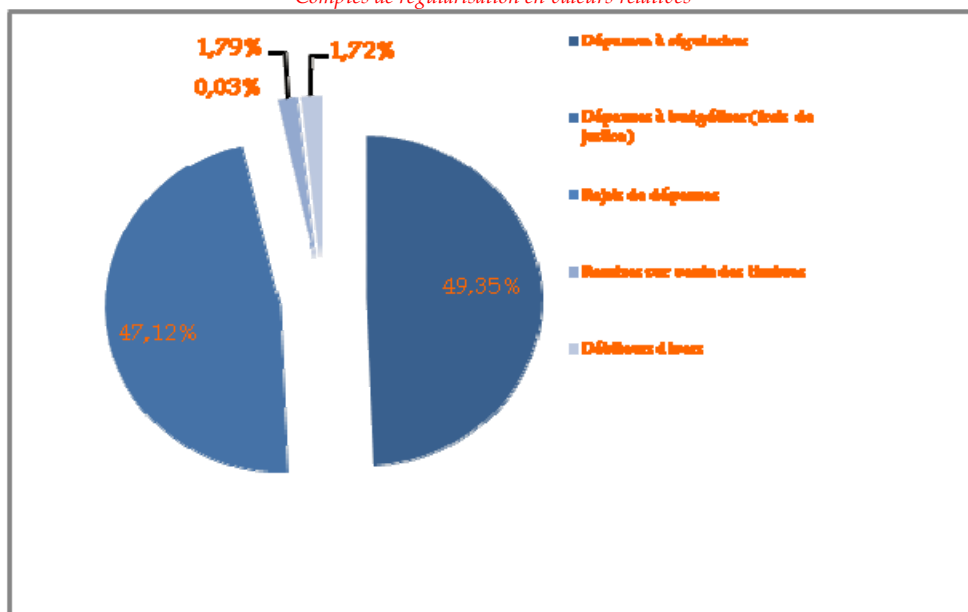


**Les comptes de régularisation - actif.** Ils sont constitués de comptes non apurés au terme de la période complémentaire de l'exercice 2013 c'est - à - dire au 28 février 2014. D'un montant total de FCFA 303 659 047 118, ils sont constitués de dépenses à régulariser, dépenses à budgétiser (frais de justice), rejets dépenses, remises sur vente des timbres et des débiteurs divers qui sont constitués de tiers redevables vis - à vis du Trésor Public.

*Structure des comptes de régularisation-actif (en FCFA)*

Libellé	Montant	Taux
Dépenses à régulariser	149 860 386 759	49,35%
Dépenses à budgétiser (frais de justice)	143 072 272 400	47,12%
Rejets de dépenses	79 272 874	0,03%
Remises sur vente des timbres	5 423 967 816	1,79%
Débiteurs divers	5 223 147 269	1,72%
<b>Total</b>	<b>303 659 047 118</b>	<b>100,00%</b>

*Comptes de régularisation en valeurs relatives*



En outre, **les comptes de mouvements** de fonds internes non apurés se chiffrent à de FCFA 275 528 192 671.

### **I - 2 - 3-TRESORERIE ACTIVE AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)**

**La trésorerie-active.** Elle est constituée des disponibilités en banque de FCFA 656 932 601 846, de divers effets à encaisser de FCFA 4 094 797 669 et des numéraires de FCFA 20 716 548 299, soit un montant total des diponibilités et des effets à encaisser de FCFA 681 743 947 814 à fin décembre 2013. L'écart de FCFA 339 081 486 920 obtenu par différence entre les soldes balance des disponibilités en banque et les soldes des relevés BEAC à fin décembre 2013 réprsenté les opérations hors balance du compte séquestre-TVA (236 930 529 993 FCFA), séquestre-dette (- 11 615 971 937 FCFA), spécial du fond routier (100 765 335 380 FCFA), autres comptes banque des PCE (11 381 516 593 FCFA) et le repoting des soldes des comptes CCP clôturés (1 620 076 891 FCFA).

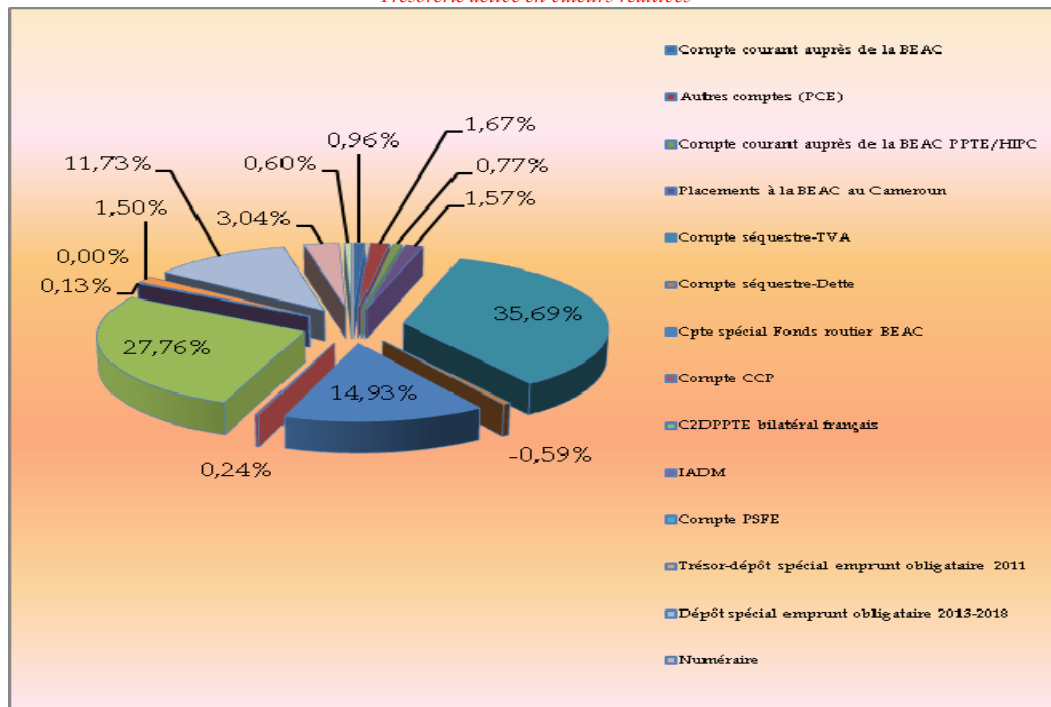
*Structure des comptes de disponibilités au 31 décembre 2013 (en FCFA)*

Nature	Montant balance	Montant réel	Ecart	Taux
v DISPONIBILITES EN BANQUE	656 932 601 846	317 851 114 926	339 081 486 920	96,36%
Compte courant auprès de la BEAC	6 538 017 124	6 538 017 124	0	0,96%
Autres comptes banque (PCE)	11 381 516 593	0	11 381 516 593	1,67%

Compte courant auprès de la BEAC PPTÉ/HIPC	5 269 503 352	5 269 503 352	0	0,77%
Placements à la BEAC au Cameroun	10 698 293 727	10 698 293 727	0	1,57%
Compte séquestre-TVA	243 300 000 000	6 369 470 007	236 930 529 993	35,69%
Compte séquestre-Dette	-4 001 824 689	7 614 147 248	-11 615 971 937	-0,59%
Cpte spécial Fonds routier BEAC	101 767 601 646	1 002 266 266	100 765 335 380	14,93%
Compte CCP	1 620 076 891	0	1 620 076 891	0,24%
C2DPPTÉ bilatéral français	189 234 151 496	189 234 151 496	0	27,76%
IADM	860 000 000	860 000 000	0	0,13%
Compte PSFE	17 675 388	17 675 388	0	0,00%
Trésor-dépôt spécial emprunt obligataire 2011	10 247 590 318	10 247 590 318	0	1,50%
Dépôt spécial emprunt obligataire 2013-2018	80 000 000 000	80 000 000 000	0	11,73%
<b>v EFFETS A ENCAISSER</b>	<b>4 094 797 669</b>	<b>4 094 797 669</b>	<b>0</b>	<b>0,60%</b>
<b>v NUMÉRAIRES</b>	<b>20 716 548 299</b>	<b>20 716 548 299</b>	<b>0</b>	<b>3,04%</b>
<b>Total</b>	<b>681 743 947 814</b>	<b>342 662 460 894</b>	<b>339 081 486 920</b>	<b>100,00%</b>

\* Source montants réels (relevés bancaires à fin décembre 2013).

Trésorerie active en valeurs relatives



### I - 3 - LE BILAN - PASSIF

Le passif du bilan est composé de quatre postes respectivement : les dettes financières, les dettes non financières, les comptes provisoires et la trésorerie passive.

**La dette financière.** D'un montant total de FCFA 2 619 294 000 000, elle se décline en dette intérieure de FCFA 702 194 000 000 et extérieure de FCFA 1 917 100 000 000.

Elle est passée de 2012 à 2013, respectivement de FCFA 2 121 789 901 782 à 2 619 294 000 000 soit une augmentation de FCFA 497 504 098 218 et en valeur relative de 23,45 %.

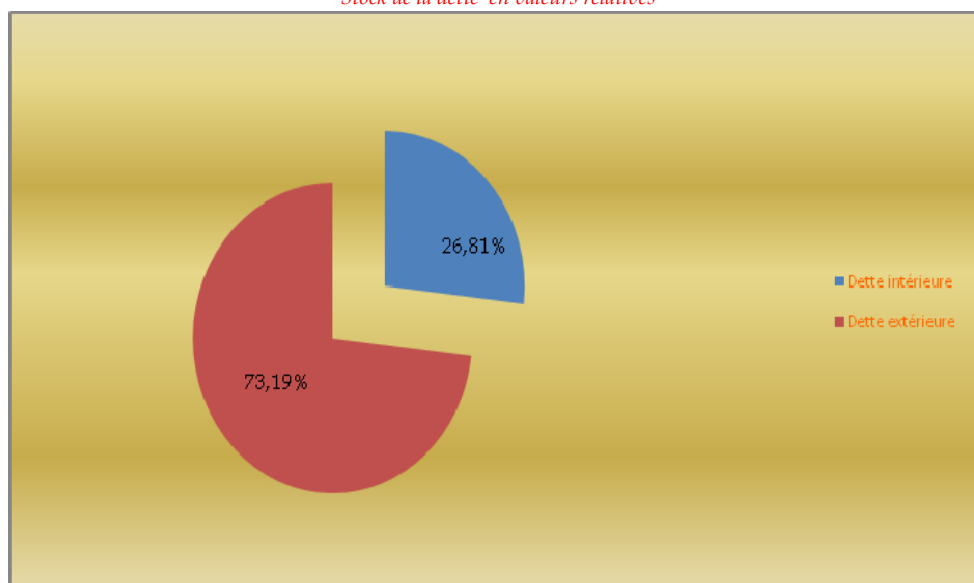
Le montant total du stock de la dette publique de l'Etat se présente tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

### **I - 3 - 1 - TABLEAU DU STOCK DE LA DETTE PUBLIQUE AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)**

*Stock de la dette en FCFA*

<b>Nature</b>	<b>Montants</b>
<b>I - STOCK DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE :</b>	<b>1 917 100 000 000</b>
Dettes multilatérales	721 500 000 000
Dettes bilatérales Club de Paris	435 400 000 000
Dettes bilatérales non Club de Paris	635 200 000 000
Dettes commerciales	125 000 000 000
<b>II - STOCK DETTE PUBLIQUE INTERIEURE</b>	<b>702 194 000 000</b>
<b>Titres publics :</b>	<b>182 500 000 000</b>
Emprunts Obligatoires ECMR5,6% net (résidents)	79 000 000 000
OTA 2 ans 2013	23 500 000 000
Emprunt Obligatoire ECMR 5,9% net résidents	80 000 000 000
<b>Dettes structurées :</b>	<b>394 232 000 000</b>
<b>Dettes structurées bancaires</b>	<b>113 299 000 000</b>
Dettes bancaires titrisées	90 948 000 000
Dettes Consolidées BEAC	689 000 000
Programme Thermique d'Urgence (PTU1)	21 662 000 000
<b>Dettes structurées non bancaires</b>	<b>280 933 000 000</b>
<b>Dettes titrisées</b>	<b>178 269 000 000</b>
D. croisée et BTP titrisée	10 931 000 000
D. salariale	1 961 000 000
SONARA (traitement en cours)	165 377 000 000
<b>Dettes non titrisées</b>	<b>102 664 000 000</b>
Dettes B.T.P titrisées	2 342 000 000
<b>Dettes vis-à-vis des entreprises publiques et parapubliques</b>	<b>100 322 000 000</b>
CFC	25 000 000 000
CNPS	75 322 000 000
<b>Dettes non structurées</b>	<b>125 462 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 619 294 000 000</b>

*Stock de la dette en valeurs relatives*



**Les dettes non financières à court terme.** De 2012 à 2013, la dette non financière est passée respectivement de 407 794 531 666 à 456 948 811 519 soit une augmentation en FCFA de 49 154 279 853 et en valeur relative de 13,71 %. Elles se déclinent entre les dettes de fonctionnement de FCFA 131 091 053 572, les dettes d'investissement de FCFA 174 580 002 532 FCFA et les dettes d'intervention de FCFA 151 277 755 415.

**I - 3 - 2 - TABLEAU DES DETTES NON FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)**

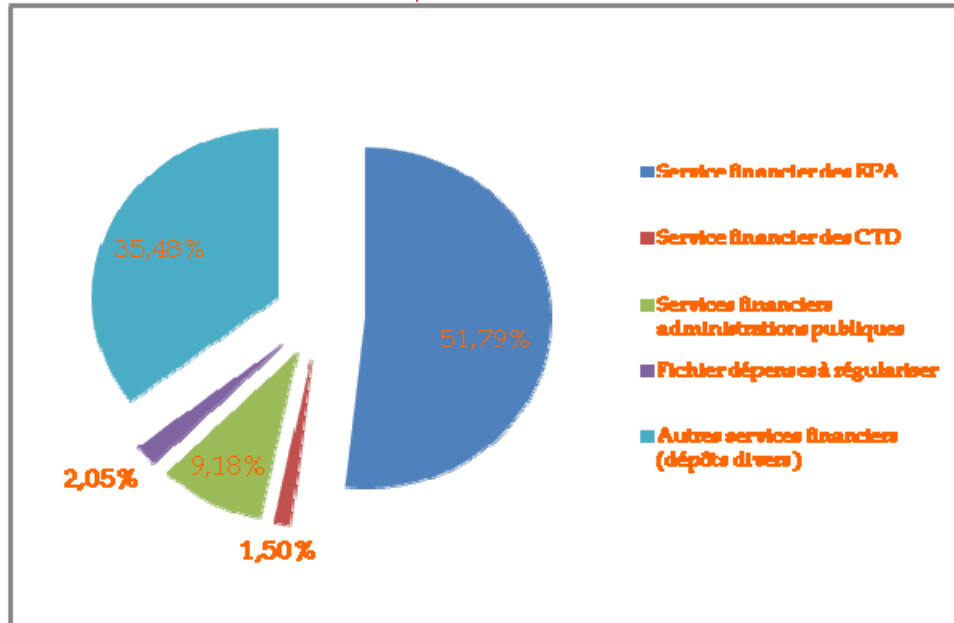
Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012	Ecart
<b>Dettes de fonctionnement dont :</b>	<b>131 091 053 572</b>	<b>138 701 258 345</b>	<b>-7 610 204 773</b>
Solde	7 637 895 722	9 544 044 667	-1 906 148 945
Pension	12 683 190 184	10 004 440 399	2 678 749 785
Autres dépenses de personnel	7 566 805 216	941 156 376	6 625 648 840
Biens et services	103 203 162 450	118 211 616 903	-15 008 454 453
<b>Dettes d'investissement dont :</b>	<b>174 580 002 532</b>	<b>137 532 230 812</b>	<b>37 047 771 720</b>
Investissement	134 703 907 713	105 943 638 628	28 760 269 085
Participation	7 394 053 030	2 929 457 209	4 464 595 821
Restructuration et réhabilitation	1 689 662 196	2 686 000 000	-996 337 804
Fonds de contrepartie	30 792 379 593	25 973 134 975	4 819 244 618
<b>Dettes d'intervention dont :</b>	<b>151 277 755 415</b>	<b>131 561 042 509</b>	<b>19 716 712 906</b>
Transferts courants	128 459 812 171	114 928 391 973	13 531 420 198
Transferts CTD	17 478 776 416	11 875 703 960	5 603 072 456
Subvention	5 339 166 828	4 756 946 576	582 220 252
<b>Total</b>	<b>456 948 811 519</b>	<b>407 794 531 666</b>	<b>49 154 279 853</b>

**Trésorerie passive.** Elle est constituée des services financiers effectués par le Trésor Public au profit des correspondants classiques du Trésor que sont les établissements publics administratifs, les collectivités territoriales décentralisées, les administrations centrales, les particuliers et les virements bancaires à régulariser. Les divers engagements à honorer par le Trésor Public au profit de ces divers déposants et correspondants s'élèvent à la somme globale de FCFA de 968 571 680 115 au 31 décembre 2013.

*Structure trésorerie passive (en FCFA)*

Libellé	Montant	Taux
Service financier des EPA	501 592 752 836	51,79%
Service financier des CTD	14 517 596 074	1,50%
Services financiers administrations publiques	88 958 249 623	9,18%
Fichier dépenses à régulariser	19 823 167 881	2,05%
Autres services financiers (dépôts divers)	343 679 913 701	35,48%
<b>Total</b>	<b>968 571 680 115</b>	<b>100,00%</b>

*Trésorerie passive en valeurs relatives*



**Le compte provisoire-passif.** Ce dernier est constitué des recettes de l'Etat en attente d'imputation définitive d'un montant de FCFA de 11 553 093 728.

## II- COMPTE DE RESULTAT DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA) (Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013)

**L'article 27** de la Directive CEMAC N 03/11 - UEAC - 195 - LM -22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat : « Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître les produits et les charges. Les charges sont classées selon qu'elles concernent le fonctionnement ; les interventions et les opérations financières la différence entre les produits et les charges permet de déterminer le résultat de l'exercice »

Au regard des dispositions ci - dessus, le compte de résultat au 31 décembre 2013 se présente ainsi qu'il suit :

Libellé		Exercice 2013	Exercice 2012
CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Biens et services	579 606 970 426	509 869 198 916
	Dépenses de personnel	783 955 390 395	690 642 346 290
	Impôts et taxes	28 606 690 080	16 674 791 808
	<b>Total des charges de fonctionnement direct (I)</b>	<b>1 392 169 050 901</b>	<b>1 217 186 337 014</b>
	Subventions services publics	100 933 277 758	91 928 351 923
	<b>Total des charges de fonctionnement indirect (II)</b>	<b>100 933 277 758</b>	<b>91 928 351 923</b>
	<b>Total des charges de fonctionnement (III = I+II)</b>	<b>1 493 102 328 659</b>	<b>1 309 114 688 937</b>
	Ventes de produits et prestations de services	48 088 111 530	32 554 284 308
	Recettes impôts et taxes	1 160 757 256 509	980 692 478 808
	Recettes douanières	689 670 936 198	678 862 977 532
	Autres recettes	3 485 604 945	10 887 486 129
	<b>Total des produits hors recettes pétrolières (IV)</b>	<b>1 902 001 909 182</b>	<b>1 702 997 226 777</b>
	Recettes pétrolières	712 683 607 052	700 710 344 208
	<b>Total des produits pétroliers (V)</b>	<b>712 683 607 052</b>	<b>700 710 344 208</b>
	<b>Total des produits de fonctionnement (VI = V + IV)</b>	<b>2 614 685 516 234</b>	<b>2 403 707 570 985</b>
	<b>MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE HORS RECETTES PETROLIERES (VII = IV - III)</b>	<b>408 899 580 523</b>	<b>393 882 537 840</b>
<b>MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE Y COMPRIS RECETTES PETROLIERES (VIII = VI - III)</b>	<b>1 121 583 187 575</b>	<b>1 094 592 882 048</b>	

CHARGES ET PRODUITS D'INTERVENTION	Pensions civiles	149 461 148 312	131 904 950 862
	Subventions aux ménages	151 194 159 962	154 344 403 716
	Frais de contentieux et de condamnation de l'Etat	702 100 541	1 072 737 343
	Transferts aux collectivités locales	19 054 639 250	14 709 789 000
	Transferts pour gouvernance des élections	53 586 115 929	28 030 403 436
	Provisions pour élections	14 122 489 985	7 121 467 000
	Remboursements TVA	2 886 034 466	2 893 066 289
	Transferts aux autres unités administratives	1 100 000 000	1 360 000 000
	Cotisations aux organisations internationales	5 533 790 755	8 530 831 156
	Transferts au fonds routier	11 837 382 582	50 825 000 000
	Autres transferts	49 171 376 547	29 257 602 771
	<b>Total des charges d'intervention (IX)</b>	<b>458 649 238 329</b>	<b>430 050 251 573</b>
	Contributions reçues des tiers	118 095 175 458	90 462 998 337
<b>Total des produits d'intervention (X)</b>	<b>118 095 175 458</b>	<b>90 462 998 337</b>	
<b>MARGE D'INTERVENTION NETTE (XI = X - IX)</b>		<b>-340 554 062 871</b>	<b>-339 587 253 236</b>
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	Frais bancaires	526 679 271	93 165 874
	Intérêts et commissions emprunts d'ajustement structurel bilatéraux	31 495 000 000	7 825 000 000
	Intérêts et commissions emprunts d'ajustement structurel multilatéraux	8 204 000 000	5 018 000 000
	Intérêts et commissions des créances à plus de deux ans auprès des entreprises publiques	8 189 066 018	5 342 589 387
	Autres charges financières	11 412 000 000	20 341 000 000
	<b>Total des charges financières (XI)</b>	<b>59 826 745 289</b>	<b>38 619 755 261</b>
	Intérêts des obligations	61 300 000	0
	Intérêts des autres titres	1 008 069 254	0
	Dividendes des actions et participations	7 523 105 274	8 540 371 349
	Rémunération des dépôts bancaires	322 864 098	1 248 420 466
	<b>Total des produits financiers (XII)</b>	<b>8 915 338 626</b>	<b>9 788 791 815</b>
<b>MARGE CHARGES FINANCIERES NETTES (XIII = XII - XI)</b>		<b>-50 911 406 663</b>	<b>-28 830 963 446</b>
<b>TOTAL PRODUITS (XV=VI+X+XII)</b>		<b>2 741 696 030 318</b>	<b>2 503 959 361 137</b>
<b>TOTAL CHARGES (XVI= III+IX+XI+XIV)</b>		<b>2 011 578 312 277</b>	<b>1 777 784 695 771</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (XVII = XV - XVI)</b>		<b>730 117 718 041</b>	<b>726 174 665 366</b>

Le compte de résultat présente un solde des opérations de l'exercice excédentaire de FCFA 730 117 718 041 obtenu par différence entre les produits (2 741 696 030 318 FCFA) et les charges (2 011 578 312 277). Compte tenu des spécificités de l'Etat, le rapprochement entre les charges et les produits ne peut donner lieu à la même interprétation que dans le cas d'une entreprise privée.

Une présentation sommaire du compte de résultat présente séparément les charges et les produits y afférents par nature tel que dans le compte de résultat simplifié en dessous.

## **II - 1 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)** **Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013**

CHARGES	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012	PRODUITS	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 493 102 328 659	1 309 114 688 937	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 614 685 516 234	2 403 707 570 985
CHARGES D'INTERVENTION	458 649 238 329	430 050 251 573	PRODUITS D'INTERVENTION	118 095 175 458	90 462 998 337
CHARGES FINANCIERES	59 826 745 289	38 619 755 261	PRODUITS FINANCIERS	8 915 338 626	9 788 791 815
AUTRES CHARGES	0	0	PRODUITS NETS (II)	2 741 696 030 318	2 503 959 361 137
<b>CHARGES NETTES (I)</b>	<b>2 011 578 312 277</b>	<b>1 777 784 695 771</b>			
<b>SOLDES DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (III = II - I)</b>				<b>730 117 718 041</b>	<b>726 174 665 366</b>

**Les charges de fonctionnement nettes** de FCFA 1 121 583 187 575 sont obtenues à travers une différence entre les dépenses de fonctionnement directes et indirectes (1 493 102 328 659 FCFA) et les recettes de fonctionnement (2 614 685 516 234 FCFA). Les dépenses de personnel de FCFA 783 955 390 395 constituent le poste le plus important desdites charges, suivi des dépenses sur biens et services de montant FCFA 579 606 970 426. Au niveau des produits de fonctionnement, les recettes des impôts et taxes de montant FCFA 1 160 757 256 509 sont suivies par les recettes pétrolières de FCFA 712 683 607 052 et les recettes douanières de montant FCFA 689 670 936 198.

**Les charges d'intervention nettes** quant à elles présentent un solde négatif de - 340 554 062 871 FCFA obtenu par différence entre les produits d'intervention FCFA 118 095 175 458 et les charges d'intervention FCFA 458 649 238 329. Les postes les plus importants de ces charges sont constitués en FCFA par les pensions civiles (149 milliards), les subventions aux ménages (151 milliards), les transferts pour gouvernance des élections (53 milliards), les transferts au fond routier (11 milliards), les provisions pour élections (14 milliards), Transferts aux collectivités locales (19 milliards).

**Les charges financières nettes** présentent un solde négatif de FCFA - 50 911 406 663 obtenu par différence entre les charges financières (59 826 745 289 FCFA) et les produits financiers (8 915 338 626 FCFA).

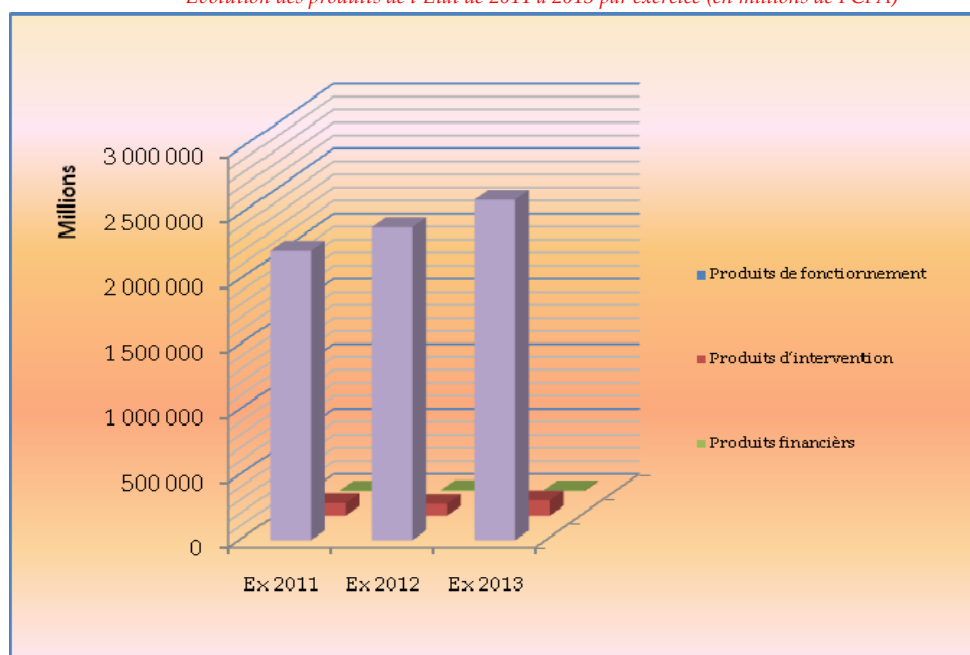
**Les produits** sont passés de FCFA 2 503 959 361 137 en 2012 à 2 741 696 030 318 en 2013 soit une augmentation en FCFA de 237 736 669 181.

**La moyenne des produits de l'Etat** tirée des trois derniers exercices est de FCFA 2 524 013 949 621. Elle se décline en produits de fonctionnement de FCFA 2 413 799 561 854, produits d'intervention de FCFA 101 794 192 598 et en produits financiers de FCFA 8 420 195 169.

*Structure des produits de 2011 à 2013 (en FCFA)*

Libellé	Ex 2011	Ex 2012	Ex 2013	Total	Moyenne	Taux
Produits de fonctionnement	2 223 005 598 344	2 403 707 570 985	2 614 685 516 234	7 241 398 685 563	2 413 799 561 854	95,63%
Produits d'intervention	96 824 403 999	90 462 998 337	118 095 175 458	305 382 577 794	101 794 192 598	4,03%
Produits financiers	6 556 455 066	9 788 791 815	8 915 338 626	25 260 585 507	8 420 195 169	0,33%
<b>Total</b>	<b>2 326 386 457 409</b>	<b>2 503 959 361 137</b>	<b>2 741 696 030 318</b>	<b>7 572 041 848 864</b>	<b>2 524 013 949 621</b>	<b>100,00%</b>

*Evolution des produits de l'Etat de 2011 à 2013 par exercice (en millions de FCFA)*



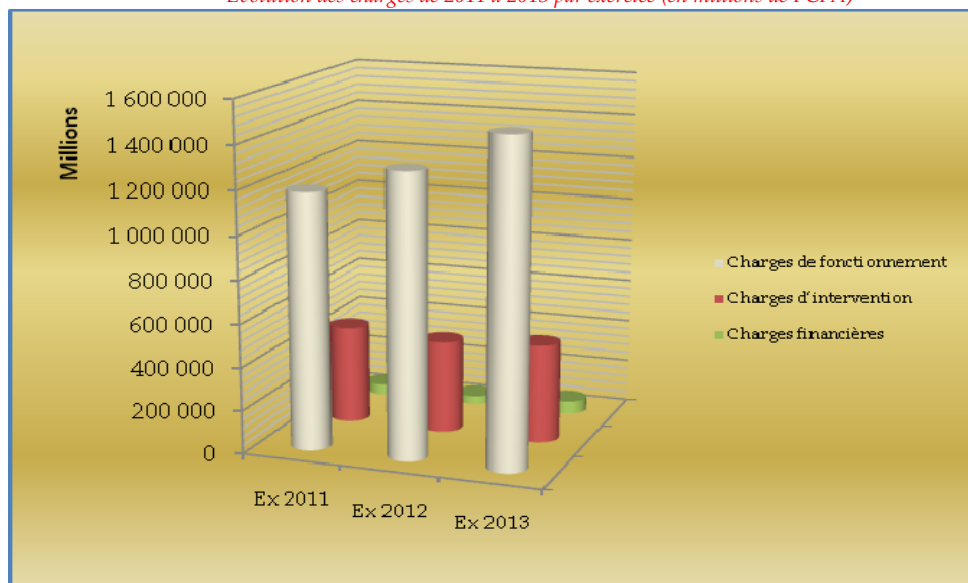
**Les charges** sont passées de FCFA 1 777 784 695 771 en 2012 à 2 011 578 312 277 en 2013 soit une augmentation en FCFA de 233 793 616 506.

**La moyenne des charges de l'Etat** tirée des trois derniers exercices est de FCFA 1 826 669 205 832. Elle se décline en charges de fonctionnement de FCFA 1 329 431 078 186, charges d'intervention de FCFA 448 028 855 242 et en charges financières de FCFA 49 209 272 403.

*Structure des charges de 2011 à 2013 (en FCFA)*

Libellé	Ex 2011	Ex 2012	Ex 2013	Total	Moyenne	Taux
Charges de fonctionnement	1 186 076 216 963	1 309 114 688 937	1 493 102 328 659	3 988 293 234 559	1 329 431 078 186	72,78%
Charges d'intervention	455 387 075 825	430 050 251 573	458 649 238 329	1 344 086 565 727	448 028 855 242	24,53%
Charges financières	49 181 316 660	38 619 755 261	59 826 745 289	147 627 817 210	49 209 272 403	2,69%
<b>Total</b>	<b>1 690 644 609 448</b>	<b>1 777 784 695 771</b>	<b>2 011 578 312 277</b>	<b>5 480 007 617 496</b>	<b>1 826 669 205 832</b>	<b>100,00%</b>

*Evolution des charges de 2011 à 2013 par exercice (en millions de FCFA)*

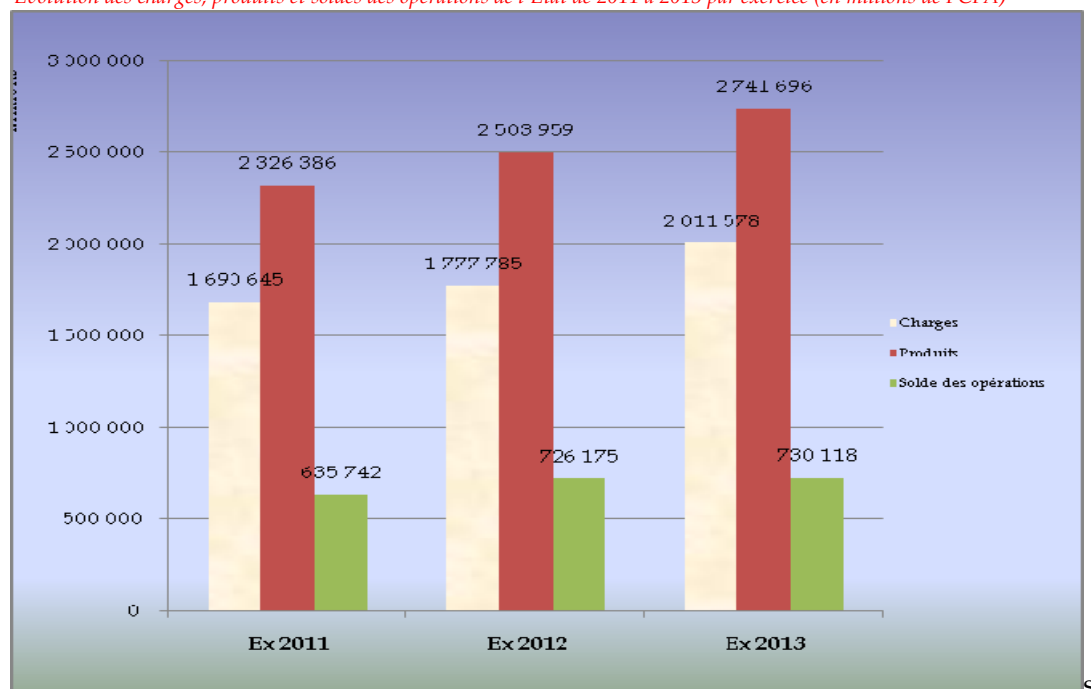


**La moyenne des soldes des opérations de l'Etat** tirée des trois derniers exercices est de FCFA 697 344 743 789.

*Structure des charges, produits et soldes des opérations de 2011 à 2013 (en FCFA) par exercice*

Libellé	Ex 2011	Ex 2012	Ex 2013	Total	Moyenne
Charges	1 690 644 609 448	1 777 784 695 771	2 011 578 312 277	5 480 007 617 496	1 826 669 205 832
Produits	2 326 386 457 409	2 503 959 361 137	2 741 696 030 318	7 572 041 848 864	2 524 013 949 621
Solde des opérations	635 741 847 961	726 174 665 366	730 117 718 041	2 092 034 231 368	697 344 743 789

Evolution des charges, produits et soldes des opérations de l'Etat de 2011 à 2013 par exercice (en millions de FCFA)



Les produits de l'exercice 2013 se déclinent ainsi qu'il suit :

**II - 2 - TABLEAU DES PRODUITS AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)**

Compte	Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012*	N - (N-1)
I	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 614 685 516 234	2 403 707 570 985	210 977 945 249
	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT-RECETTES FISCALES (impôts et douanes)	1 850 428 192 707	1 659 555 456 340	190 872 736 367
	Produits de fonctionnement - impôts et taxes	1 160 757 256 509	980 692 478 808	180 064 777 701
721	Impôts sur les personnes physiques	195 994 375 973	166 580 617 674	29 413 758 299
723	Impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières	258 670 766 873	261 207 013 278	-2 536 246 405
724	Impôts sur les revenus servis aux pers. domiciliées hors du Cameroun	61 708 471 387	43 572 337 967	18 136 133 420
725	Impôts sur les gains en capital et les plus values de cession	283 815 660	32 965 474	250 850 186
726	Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	158 746	534 422	-375 676
727	Impôts sur la propriété	233 347 596	5 712 985	227 634 611
728	Impôts sur les mutations et les transactions *	41 232 410 126	25 108 374 142	16 124 035 984
	Sous-total 72	558 123 346 361	496 507 555 942	61 615 790 419
7301	Taxe sur la valeur ajoutée (tva)	437 294 811 203	338 531 569 323	98 763 241 880
7311	Taxe sur les produits pétroliers (tspp)	109 597 694 805	97 422 843 880	12 174 850 925
7312	Vignettes sur tabacs produits manufac.	675 069 473	672 098 744	2 970 729
7321	Taxe à l'essieu	1 706 721 918	1 529 983 708	176 738 210
7323	Taxes sur les contrats d'assurance	1 180 680	198 600	982 080
7324	Taxe d'inspection produits de la pêche	36 516 956	40 740 357	-4 223 401
7325	Taxe d'ins sani.vétér. commerce local	156 895 221	152 220 530	4 674 691
7326	Taxes visite véh. transp. produits pêche	10 808 970	7 753 246	3 055 724
7331	Redevance forestière annuelle	9 168 513 078	6 195 403 583	2 973 109 495
7332	Droits d'exploitation de la pêche	23 212 901	44 931 770	-21 718 869
7333	Droits constitution et fusion sociétés	0	382 580	-382 580
7334	Autorisation des spectacles	329 500	1 579 802	-1 250 302
7335	Droits collecte substances précieuses	11 441 500	14 416 926	-2 975 426
7336	Droits superficiaires permis d'exploitation	599 240 639	353 880 269	245 360 370
7337	Droit d'explo des product animales	20 463 869	9 677 998	10 785 871
7338	Taxe sur lesjeux de hasard et de divert.	19 771 640	14 736 616	5 035 024
7339	Renouvellement auto. de prospection	143 118 780	115 958 249	27 160 531
7341	Droit de timbre sur les automobiles	475 000	856 000	-381 000
7342	Droit timbre permis licences chasse/ pêche	41 755 625	53 896 888	-12 141 263
7343	Timbre permis capture d'animaux non prot.	5 506 100	33 325	5 472 775
7344	Droits timbre permis col.dépouilles/ animaux	95 500	0	95 500
7345	Taxe de collecte peaux et dépouilles	11 552 605	14 893 238	-3 340 633
7346	Droit timbre permis recherche scientifique	1 131 200	227 000	904 200
7347	Droit timbre cert.d'imm.appa.jeux hasard	416 000	3 377 547	-2 961 547

7348	Droit de timbre permis port d'armes	211 921	398 800	-186 879
7349	Licences de transport	195 000	281 000	-86 000
7351	Taxes d'abatage	5 458 006 132	5 044 582 692	413 423 440
7352	Taxes d'entrée d'usine	309 271 649	1 950 680 546	-1 641 408 897
7353	Autres droits et taxes secteur forestier	239 562 077	224 581 075	14 981 002
7355	Taxes à l'extraction des carrières	187 733 664	168 510 716	19 222 948
7356	Redevance à la production des eaux	226 913 803	129 155 783	97 758 020
7357	Autres droits et taxes du secteur minier	116 150 722	120 668 778	-4 518 056
7380	Timbre cartes d'identité, séjour résidents	2 017 920 000	1 982 384 800	35 535 200
7381	Enregist.sur minutes, brevets/originaux	175 332 575	156 438 643	18 893 932
7382	Timbre de dimension et timbre gradué	11 089 701 835	9 758 363 359	1 331 338 476
7383	Timbres en débet	45 380 650	12 104 600	33 276 050
7384	Timbres sur les permis de conduire	1 195 100	35 960 822	-34 765 722
7385	Timbres sur les cartes grises	21 913 250	22 613 339	-700 089
7386	Timbres passeports laissez-passer	14 728 050 113	12 621 259 596	2 106 790 517
7387	Timbres connaissements contrats trans.	1 471 216 424	1 527 824 256	-56 607 832
7388	Timbre d'aéroport	4 229 020 900	3 893 382 720	335 638 180
7389	Timbres sur la publicité	680 291 403	694 416 092	-14 124 689
7391	Pource CAC TVA affectés Etat	22 556 178	361 348	22 194 830
7392	Pource CAC TVA à l'import Etat	88 831	159 100	-70 269
7397	Taxes domaniales	19 800	166 250	-146 450
7398	% attribués à l'état sur taxes p/c col. loc.	4 719 793	4 902 431	-182 638
7399	Part état sur maj, pénalités et f p sur imp.	2 081 735 165	654 065 941	1 427 669 224
	<b>Sous-total 73-impôts</b>	<b>602 633 910 148</b>	<b>484 184 922 866</b>	<b>118 448 987 282</b>
	<b>Produits de fonctionnement - Douanes</b>	<b>689 670 936 198</b>	<b>678 862 977 532</b>	<b>10 807 958 666</b>
7302	TVA à l'importation	289 652 251 109	285 611 609 745	4 040 641 364
7318	Droits d'accises (impôts)	95 552 700 996	84 068 010 423	11 484 690 573
7319	Droits d'accise (douane)	14 817 351 036	15 867 364 414	-1 050 013 378
7361	Précompte à l'importation (1%)	18 507 953 545	17 959 028 577	548 924 968
7362	Droits de douanes à l'importation	248 613 101 724	243 503 799 481	5 109 302 243
7363	Droits de douanes sur le pétrole	4 557 339	16 363 414 565	-16 358 857 226
7364	Redevance informatique	7 066 948 984	4 676 635 059	2 390 313 925
7365	Taxe d'inspection sanit. vétér. à l'impo.	595 813 641	541 309 912	54 503 729
7366	Taxe de circulation des viandes	969 282	407 695	561 587
7369	Autres taxes budg. commerce exté.	1 805 387 316	2 789 922 984	-984 535 668
7371	Droit unique sortie marchan. hors bois	5 143 194 603	1 151 728 747	3 991 465 856
7372	Droit unique de sortie sur les bois	6 845 678 780	5 439 804 621	1 405 874 159
7373	Surtaxe à l'export produits forestiers	937 674 237	776 270 423	161 403 814
7374	Taxe d'inspec sani.vété.à l'export.	94 936 502	91 309 566	3 626 936
7375	Taxe informatique douanes	50 950	64 000	-13 050
7376	Taxe d'inspec. sani.vété. transit inter.	31 417 654	19 585 148	11 832 506
7377	Taxe de conditionnement sur le bois	948 500	2 712 172	-1 763 672
	<b>Produits de fonctionnement - recettes non fiscales</b>	<b>764 257 323 527</b>	<b>744 152 114 645</b>	<b>20 105 208 882</b>
	<b>Recettes des domaines et des services</b>	<b>48 088 111 530</b>	<b>32 554 284 308</b>	<b>15 533 827 222</b>
7101	Frais de visas	262 023 687	217 065 165	44 958 522
7102	Frais de délivrance des actes judiciaires et extrajudiciaires des dossiers	475 609 360	477 609 006	-1 999 646
7103	Frais de constitution des dossiers	55 523 070	58 348 914	-2 825 844
7104	Contributions aux frais de scolarité	9 625 749 400	860 280	9 624 889 120
7105	Frais d'examens et de concours	55 455 720	10 506 406 460	-10 450 950 740
7107	Déclarations d'importation	153 136 080	178 550 498	-25 414 418
7109	Frais de scolarité dans les écoles de formation	141 500	102 000	39 500
7110	Certificats médicaux et médicaux légaux	10 087 552	6 765 923	3 321 629
7111	Frais d'inscription et de formation dans les centres de formation professionnelle d'employés de bureau et des métiers industriels	25 000	151 198	-126 198
7112	Contribution pour agréments des bureaux ou offices privés de placement des travailleurs	730 875	11 344 835	-10 613 960
7113	Contribution au titre des agréments des entreprises de travail temporaire	608 240	571 395	36 845
7114	Frais de scolarité de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales	85 000	71 000	14 000
7115	Frais d'établissement des permis de conduire	713 500	2 032 000	-1 318 500
7116	Frais d'établissement des cartes grises	452 500	49 531 471	-49 078 971
7117	Droits sur la délivrance des relevés (cadastraux)	1 072 642 234	1 244 119 517	-171 477 283
7118	Droits sur les travaux topographiques et cadastraux	949 184 913	792 852 793	156 332 120
7119	Frais de délivrance des cartes bleues	4 200 941	4 996 567	-795 626
7120	Droits sur la délivrance des cartes de contribuable	120 000	207 000	-87 000
7121	Droits sur les décisions de justice	228 257 079	276 457 441	-48 200 362
7122	Frais de délivrance des passeports et laissez-passer	333 294	4 475 000	-4 141 706
7123	Frais de délivrance des cartes d'identité et de séjour	3 600	170 000	-166 400
7124	Frais d'agrément phytosanitaires	2 428 689	1 868 065	560 624
7125	Prélèvements sur les rémunérations des officiers ministériels	1 897 321 816	1 895 170 528	2 151 288

7126	Immatriculation au registre du commerce	25 975 600	20 846 630	5 128 970
7127	Frais scol centres form police	0	5 800 000	-5 800 000
7141	Ventes de cartouches dans les cartoucheries	0	173 000	-173 000
7144	Prises de vues aériennes	108 342 698	22 500	108 320 198
7145	Ventes du programme général des échanges	4 667 380	5 346 000	-678 620
7146	Ventes des produits de fermes	862 300	231 800	630 500
7147	Interventions dans les cliniques vétérinaires	4 171 480	6 676 414	-2 504 934
7148	Vaccinations (vétérinaires)	17 872 539	20 957 877	-3 085 338
7149	Ventes des cartes géologiques	2 249 070	2 181 750	67 320
7150	Recettes relatives à la vente d'or	19 123	5 500	13 623
7151	Recettes relatives à la vente des produits pétroliers	59 600	0	59 600
7152	Recettes des forages	83 538 632	1 342 250	82 196 382
7153	Ventes aux enchères des produits fauniques	53 437 014	26 376 444	27 060 570
7154	Frais de cession des insignes et des médailles ( médaille d'honneur du travail)	5 795 969	5 987 953	-191 984
7155	Produits des activités des centres de promotion de la femme	20 000	0	20 000
7156	Produits de la vente des articles fabriqués par les unités de formation professionnelle, les ateliers artisanaux, les ateliers de prothèses et d'orthè	9 570 000	3 832 557	5 737 443
7168	Recettes de garage administratif	456 640	6 018 950	-5 562 310
7169	Agrément des activités touristiques et hôtelières	0	1 214 100	-1 214 100
7170	Agrément des activités de télécommunication	15 000 000 000	0	15 000 000 000
7171	Utilisation de la main d'œuvre pénale	49 850 711	44 588 504	5 262 207
7172	Prestations des hôpitaux militaires	60 000	386 175	-326 175
7173	Visite des musées, expositions, sites et monuments historiques, parcs nationaux	7 993 964	3 125 275	4 868 689
7174	Recettes des stades et des rencontres sportives	6 808 160	7 863 689	-1 055 529
7175	Recettes des spectacles et manifestations culturelles	259 125	0	259 125
7176	Recettes des Centres de Jeunesse et d'Animation	2 213 100	202 000	2 011 100
7177	Inscription au fichier Import/Export	7 508 506	3 388 918	4 119 588
7178	Inspection des appareils de pression à gaz	466 105 423	466 844 672	-739 249
7179	Recettes des services de l'environnement et des forêts	51 568 756	39 777 993	11 790 763
7180	Frais de passage sur les bacs	171 500	3 237 300	-3 065 800
7181	Hospitalisations	3 395 340	36 600	3 358 740
7182	Consultations	708 108	509 215	198 893
7183	Accouchements	286 023	77 000	209 023
7184	Recouvrement des coûts de la Santé et des médicaments essentiels	5 000 726 227	5 007 418 462	-6 692 235
7185	Morgues	339 000	28 346	310 654
7187	Recette du péage	5 817 085 364	4 696 520 490	1 120 564 874
7188	Recettes de pesage	2 854 774 916	3 227 514 157	-372 739 241
7189	Visites techniques	13 937 600	9 323 990	4 613 610
7191	Revenu des immeubles publics loués	844 456 885	109 343 984	735 112 901
7192	Revenu des logements occupés par fonctionnaires et agents	33 667 081	41 174 346	-7 507 265
7193	Frais de location des engins et équipements (du MINDEF)	100 360	0	100 360
7194	Location des salles de spectacle	0	199 990	-199 990
7195	Loyers des terrains	496 947 584	453 757 641	43 189 943
7196	Autres revenus des domaines - Redevance foncière	2 317 275 702	2 602 224 780	-284 949 078
	<b>Produits de fonctionnement - recettes pétrolières</b>	<b>712 683 607 052</b>	<b>700 710 344 208</b>	<b>11 973 262 844</b>
7411	Redevance SNH	538 732 469 390	532 375 175 402	6 357 293 988
7412	Droits de passage du Pipeline	4 261 923 583	7 746 681 002	-3 484 757 419
7413	Impôts sur les sociétés pétrolières	169 689 214 079	160 588 487 804	9 100 726 275
	<b>Produits de fonctionnement - autres recettes non fiscales</b>	<b>3 485 604 945</b>	<b>10 887 486 129</b>	<b>-7 401 881 184</b>
7710	Amendes pour infraction a la réglementation routière	152 548 800	0	152 548 800
7711	Amendes pénales	394 002 388	438 768 089	-44 765 701
7712	Amendes civiles	108 796 867	117 596 274	-8 799 407
7713	Amendes infrac. réglem. exploita.ciném.	1 308 458 510	23 900 000	1 284 558 510
7714	Amendes infrac. à la réglem. changes	1 564 256	227 932 803	-226 368 547
7715	Amendes suite aux contrôles métrologiques	352 722 054	250 463 230	102 258 824
7716	Amendes consé. aux contrôles phytosa.	1 598 991	5 385 972	-3 786 981
7717	Amendes établ. dangereux, insalubres	130 072 543	57 731 142	72 341 401
7718	Prod.amendes, transac.domm inté.minéf	586 218 412	543 187 021	43 031 391
7719	Autres amendes	243 963 473	179 189 164	64 774 309
772	Autres recettes	205 658 651	9 043 332 434	-8 837 673 783
<b>II</b>	<b>PRODUITS D'INTERVENTION</b>	<b>118 095 175 458</b>	<b>90 462 998 337</b>	<b>27 632 177 121</b>
761	Cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires et assimilés relev	42 212 372 902	34 412 339 364	7 800 033 538
762	Cotisa <sup>t</sup> aux caisses de protect <sup>o</sup> sociale des fonctionnaires et assimilées	3 091 940	1 635 330	1 456 610
763	Dons de la coopération multilatérale mondiale	13 637 845 100	0	13 637 845 100
768	Dons de la coopérat <sup>o</sup> bilatérale des pays d'africq d'amérique d'océanie	240 000	52 477	187 523
769	Dons exceptionnels de la coopération internationale	62 241 625 516	56 048 971 166	6 192 654 350
<b>III</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>8 915 338 626</b>	<b>9 788 791 815</b>	<b>-873 453 189</b>
7451	Rémunération des dépôts bancaires	322 864 098	1 248 420 466	-925 556 368

7452	Intérêts des obligations	61 300 000	0	61 300 000
7454	Intérêts des autres titres	1 008 069 254	0	1 008 069 254
7456	Dividendes des actions et participations	7 523 105 274	8 540 371 349	-1 017 266 075
<b>IV</b>	<b>TOTAL PRODUITS (IV = I+II+III)</b>	<b>2 741 696 030 318</b>	<b>2 503 959 361 137</b>	<b>237 736 669 181</b>

Et les charges y afférentes se déclinent tel qu'il suit dans le tableau des charges de l'Etat au 31 décembre 2013.

## II - 3 - TABLEAU DES CHARGES AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)

Compte	Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012	N - (N-1)
<b>I</b>	<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 493 102 328 659</b>	<b>1 309 114 688 937</b>	<b>183 987 639 722</b>
	<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT DIRECTES</b>	<b>1 392 169 050 901</b>	<b>1 217 186 337 014</b>	<b>174 982 713 887</b>
	<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT-BIENS ET SERVICES</b>	<b>579 606 970 426</b>	<b>509 869 198 916</b>	<b>69 737 771 510</b>
6100	Four. bureau/petit entretien (hors carburant)	3 017 028 388	2 793 531 042	223 497 346
6101	Achats fournitures petit entretien bureau	51 294 831 398	37 628 108 970	13 666 722 428
6102	Achat de matériels courants informatiques et bureautiques	15 189 022 964	10 205 463 400	4 983 559 564
6103	Achats de mobilier de bureau	6 535 997 488	5 319 736 659	1 216 260 829
6104	Achats autres fourn. cour. des services	28 976 443 184	28 748 947 753	227 495 431
.	<b>TOTAUX 610</b>	<b>105 013 323 422</b>	<b>84 695 787 824</b>	<b>20 317 535 598</b>
6110	Doc. tech, abonnements presse, livres	3 174 123 880	3 444 172 824	-270 048 204
6111	Fournit prestat.service édition, impression	9 758 116 465	8 536 100 774	1 222 015 691
6112	Pièces de rechange	101 524 596	87 892 000	13 632 596
6113	Achats de vaccins ou tests et autres préventions	744 907 962	1 213 727 617	-468 819 655
6114	Fournitures pédagogiques et scolaires ou paquets minima des écoles	1 889 191 773	2 004 267 643	-115 075 870
6115	Frais d'alim. spécifiques (centres sociaux)	5 116 812 488	5 091 703 383	25 109 105
6116	Achats médicaments et fourn. médicales	4 932 887 115	4 230 873 688	702 013 427
6117	Frais habil. spécif. activités des services	9 520 452 221	10 799 448 680	-1 278 996 459
6118	Achat mat, intrants agri., produits vétér.	721 461 391	269 125 831	452 335 560
6119	Achats petits mat.,outillages/four techniques	21 428 863 020	17 109 560 340	4 319 302 680
.	<b>TOTAUX 611</b>	<b>57 388 340 911</b>	<b>52 786 872 040</b>	<b>4 601 468 871</b>
6121	Carbur/lubrifiants véhicules automobiles	39 703 667 766	89 742 336 535	-50 038 668 769
6122	Carbur/lubrifiants des avions et aéronefs	394 100 000	394 100 000	0
6123	Carbur/lubrifiants des navires, vedettes	63 433 025	31 316 112	32 116 913
6125	Carburants et lubrifiants des machines	18 240 500	169 068 787	-150 828 287
6129	Carbur/ lubrifiants des engins spéciaux	11 200 500	800 500	10 400 000
.	<b>TOTAUX 612</b>	<b>40 190 641 791</b>	<b>90 337 621 934</b>	<b>-50 146 980 143</b>
6131	Frais transp.agents mission à l'intérieur	3 565 489 061	5 377 895 888	-1 812 406 827
6132	Frais de transport mission à l'étranger	18 390 723 621	12 780 809 284	5 609 914 337
6133	Frais de relève	3 243 156 026	2 273 989 558	969 166 468
6135	Frais trans/transit manutention mat/ march.	1 429 286 496	486 093 092	943 193 404
6136	Frais colisage/achemi paquets minima	106 547 415	110 129 330	-3 581 915
.	<b>TOTAUX 613</b>	<b>26 735 202 619</b>	<b>21 028 917 152</b>	<b>5 706 285 467</b>
6141	Abonne/ consommation d'eau	4 485 906 079	8 190 626 923	-3 704 720 844
6142	Abonnements et consommation d'électricité	3 193 846 800	7 579 505 495	-4 385 658 695
6143	Branchement/raccord compteurs	45 000 000	46 799 178	-1 799 178
6144	Consommation gaz autres énergies	21 750 558	21 046 972	703 586
6145	Carburant groupes électrogènes	88 970 174	90 328 036	-1 357 862
.	<b>TOTAUX 614</b>	<b>7 835 473 611</b>	<b>15 928 306 604</b>	<b>-8 092 832 993</b>
6152	Locations de véhicules	370 838 688	120 599 850	250 238 838
6153	Loyers imme. services publics	6 333 942 749	6 132 881 059	201 061 690
6154	Baux administratifs loge. fonction	2 371 497 553	3 098 117 021	-726 619 468
6156	Locations des matériels techniques	9 117 000	9 117 000	0
6157	Locations des salles de congrès, de conférences, de séminaires ou de spectacles	31 525 590	24 239 317	7 286 273
.	<b>TOTAUX 615</b>	<b>9 116 921 580</b>	<b>9 384 954 247</b>	<b>-268 032 667</b>
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	4 516 477 100	3 780 012 588	736 464 512
6162	Entretien des ascenseurs	468 983 993	589 235 468	-120 251 475
6163	Entret. instal. élect, clim, groupes électro.	1 896 964 275	1 500 701 566	396 262 709
6164	Entr/maintenance machines, mat. tech.	1 713 535 873	1 231 167 974	482 367 899
6165	Entretien matériels télécommunication	651 518 001	650 075 342	1 442 659
6166	Entretien, réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	10 095 600 251	9 992 598 479	103 001 772
6167	Entretien courant des avions, navires, bacs et autres véhicules spéciaux	1 608 723 895	1 966 509 528	-357 785 633
6168	Grosses réparations des bâtiments et nettoyage industriel	5 717 567 329	3 201 131 939	2 516 435 390
6169	Sécurité incendie	222 132 089	229 815 917	-7 683 828
.	<b>TOTAUX 616</b>	<b>26 891 502 806</b>	<b>23 141 248 801</b>	<b>3 750 254 005</b>
6171	Indemnité de mission à l'intérieur	29 907 778 971	25 367 361 803	4 540 417 168

6172	Indemnité de mission à l'étranger	6 047 022 106	6 629 828 634	-582 806 528
6173	Frais de représentation, frais d'hôtel des cabinets	6 149 218 054	5 577 889 925	571 328 129
6174	Frais de réception	6 663 628 401	7 314 159 889	-650 531 488
6175	Fêtes officielles et cérémonies	9 343 512 001	5 233 208 508	4 110 303 493
6177	frais de participation aux foires, expositions et	39 778 516 282	32 747 250 714	7 031 265 568
.	<b>TOTAUX 617</b>	<b>97 889 675 815</b>	<b>82 869 699 473</b>	<b>15 019 976 342</b>
6180	Assurances	1 798 666 406	1 250 528 005	548 138 401
6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, télex, téléphones portables	6 799 444 569	14 045 826 175	-7 246 381 606
6182	Sites web, abonnements et consommations internet	856 741 216	750 073 266	106 667 950
6183	Abonnements et consommation de radiocommunication	76 416 640	40 666 330	35 750 310
6184	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	249 806 505	284 274 066	-34 467 561
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	5 445 083 275	1 846 344 187	3 598 739 088
6186	Honoraires et frais annexes	1 735 049 231	10 199 966 326	-8 464 917 095
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	18 819 102 833	13 241 350 584	5 577 752 249
6188	Services extérieurs de gardiennage	824 715 697	934 285 966	-109 570 269
6189	Autres rémunérations des prestations extérieures	139 671 649 798	83 004 670 657	56 666 979 141
.	<b>TOTAUX 618</b>	<b>176 276 676 170</b>	<b>125 597 985 562</b>	<b>50 678 690 608</b>
6191	Entretien routier	30 790 203 685	1 538 175 282	29 252 028 403
6192	Entretien des voiries urbaines et des équipements de voirie	507 579 352	284 394 928	223 184 424
6193	Entretien des ouvrages d'art	840 254 492	674 984 884	165 269 608
6194	Entretien des digues agricoles	0	522 299 448	-522 299 448
6195	Entretien des pistes agricoles	0	892 295 703	-892 295 703
6197	Entretien des installations hydrauliques	10 376 325	75 760 444	-65 384 119
6198	Entretien des installations portuaires et des aéroports militaires	71 099 997	70 299 950	800 047
6199	Entretien des autres infrastructures	49 697 850	39 594 640	10 103 210
.	<b>TOTAUX 619</b>	<b>32 269 211 701</b>	<b>4 097 805 279</b>	<b>28 171 406 422</b>
	<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT-PERSONNELS</b>	<b>783 955 390 395</b>	<b>690 642 346 290</b>	<b>93 313 044 105</b>
6210	Salaire brut du personnel sous statut général de la Fonction Publique	722 625 752 888	641 645 976 902	80 979 775 986
.	<b>TOTAUX 621</b>	<b>722 625 752 888</b>	<b>641 645 976 902</b>	<b>80 979 775 986</b>
6251	Contractuels	150 000 000	0	150 000 000
6254	Cotisations CNPS sur traitements des contractuels	0	11 687 094	-11 687 094
.	<b>TOTAUX 625</b>	<b>150 000 000</b>	<b>11 687 094</b>	<b>138 312 906</b>
6261	Heures supplémentaires	943 038 512	879 318 423	63 720 089
6262	Gratifications	2 990 883 877	2 102 009 518	888 874 359
6263	Indemnités spécifiques	6 600 805 914	3 391 828 214	3 208 977 700
6264	Indemnités forfaitaires de tournées et de risques	2 113 023 112	1 996 252 080	116 771 032
6265	Indemnité de billetage	12 755 273	19 574 999	-6 819 726
6266	Indemnités de permanence	186 360 336	187 193 203	-832 867
6267	Primes de rendement	4 519 832 613	4 094 030 163	425 802 450
6268	Primes pour travaux spéciaux	18 974 491 793	20 025 774 194	-1 051 282 401
6269	Primes spécifiques	6 990 760 559	5 427 169 772	1 563 590 787
.	<b>TOTAUX 626</b>	<b>43 331 951 989</b>	<b>38 123 150 566</b>	<b>5 208 801 423</b>
6271	Rémunération des techniciens étrangers	20 200 000	102 470 000	-82 270 000
6272	Rémunération du personnel sous contrat en poste à l'étranger (ambassades, représentations)	2 861 153 065	2 518 689 050	342 464 015
6273	Recrutements spéciaux	187 000 000	191 000 000	-4 000 000
6274	Rémunération des gens de maison	795 386 344	804 674 244	-9 287 900
.	<b>TOTAUX 627</b>	<b>3 863 739 409</b>	<b>3 616 833 294</b>	<b>246 906 115</b>
6281	Prise en charge de chercheurs	0	23 000 000	-23 000 000
6282	Prise en charge d'enseignants	1 957 911 225	748 558 238	1 209 352 987
6283	Prise en charge de médecins ou personnel médical	0	4 490 724	-4 490 724
6287	Prise en charge de personnels temporaires spécifiques	2 173 406 909	986 265 838	1 187 141 071
6288	Prise en charge de personnels occasionnels et saisonniers	4 013 423 933	829 849 297	3 183 574 636
.	<b>TOTAUX 628</b>	<b>8 144 742 067</b>	<b>2 592 164 097</b>	<b>5 552 577 970</b>
6292	Assistance décès	306 195 000	283 999 999	22 195 001
6293	Prime d'alimentation des militaires	3 890 478 968	3 860 872 999	29 605 969
6294	Aides et secours exceptionnels au personnel	1 642 530 074	507 661 337	1 134 868 735
.	<b>TOTAUX 629</b>	<b>5 839 204 042</b>	<b>4 652 534 337</b>	<b>1 186 669 705</b>
	<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT-IMPOTS ET TAXES</b>	<b>28 606 690 080</b>	<b>16 674 791 808</b>	<b>11 931 898 272</b>
6310	Impôts et versements assimilés	28 526 690 080	16 603 458 243	11 923 231 837
6312	Taxes douanières	80 000 000	71 333 565	8 666 435
.	<b>TOTAUX 631</b>	<b>28 606 690 080</b>	<b>16 674 791 808</b>	<b>11 931 898 272</b>
	<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT INDIRECTES-SUBVENTIONS</b>	<b>100 933 277 758</b>	<b>91 928 351 923</b>	<b>9 004 925 835</b>
6512	Subventions aux entreprises d'Etat	1 550 000 000	4 550 000 000	-3 000 000 000
.	<b>TOTAUX 651</b>	<b>1 550 000 000</b>	<b>4 550 000 000</b>	<b>-3 000 000 000</b>
6521	Subventions de fonctionnement aux EPA et autres organismes	40 746 296 397	30 984 310 300	9 761 986 097
6524	Subventions de fonctionnement aux ONG et associations	1 509 556 000	5 407 994 750	-3 898 438 750
6525	Subventions de fonctionnement aux formations sanitaires	11 282 194 960	9 168 963 460	2 113 231 500

6526	Subventions de fonctionnement aux universités et grandes écoles	30 478 584 891	27 610 000 000	2 868 584 891
6527	Subventions de fonctionnement aux établissements scolaires	2 911 770 510	2 418 802 990	492 967 520
6528	Subventions de fonctionnement aux établissements sociaux	11 500 000 000	11 209 931 423	290 068 577
6529	Subventions de fonctionnement aux établissements culturels et sportifs	762 875 000	578 349 000	184 526 000
.	<b>TOTAUX 652</b>	<b>99 191 277 758</b>	<b>87 378 351 923</b>	<b>11 812 925 835</b>
6531	Subventions en capital aux EPA et autres organismes	50 000 000	0	50 000 000
6532	Subventions en capital aux entreprises d'Etat	60 000 000	0	60 000 000
6533	Subventions en capital aux entreprises privées	80 000 000	0	80 000 000
6534	Subventions en capital aux ONG et associations	2 000 000	0	2 000 000
.	<b>TOTAUX 653</b>	<b>192 000 000</b>	<b>0</b>	<b>192 000 000</b>
<b>II</b>	<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>458 649 238 329</b>	<b>430 050 251 573</b>	<b>28 598 986 756</b>
	<b>CHARGES D'INTERVENTION-TRANSFERTS COURANTS</b>	<b>251 510 154 402</b>	<b>243 159 709 832</b>	<b>8 350 444 570</b>
6611	Pensions civiles	149 461 148 312	131 904 950 862	17 556 197 450
6615	Capital décès	750 000		750 000
6616	Frais d'hospitalisation d'urgence et d'évacuation sanitaire	4 218 404 670	2 587 722 565	1 630 682 105
6617	Aides et secours	997 418 642	605 415 743	392 002 899
6618	Contribution aux frais de transport des élèves et étudiants	143 879 262	22 784 570	121 094 692
.	<b>TOTAUX 661</b>	<b>154 821 600 886</b>	<b>135 120 873 740</b>	<b>19 700 727 146</b>
6621	Transferts aux collectivités locales	19 054 639 250	14 709 789 000	4 344 850 250
6622	Transferts au fonds routier	11 837 382 582	50 825 000 000	-38 987 617 418
6623	Transferts au fonds forestier	1 500 000 000	2 000 000 000	-500 000 000
6624	Transferts au fonds d'affectation spécial	3 500 000 000	2 000 000 000	1 500 000 000
6627	Transferts aux fonds spéciaux	576 625 000	563 312 500	13 312 500
6628	Autres trans. courants autres unités adm.	53 586 115 929	28 030 403 436	25 555 712 493
6629	Transferts aux autres unités adm.	1 100 000 000	1 360 000 000	-260 000 000
.	<b>TOTAUX 662</b>	<b>91 154 762 761</b>	<b>99 488 504 936</b>	<b>-8 333 742 175</b>
6641	Cotisation à des organisations internationales	5 533 790 755	8 530 831 156	-2 997 040 401
6643	Contributions diverses	0	19 500 000	-19 500 000
.	<b>TOTAUX 664</b>	<b>5 533 790 755</b>	<b>8 550 331 156</b>	<b>-3 016 540 401</b>
	<b>CHARGES D'INTERVENTION-AUTRES TRANSFERTS</b>	<b>207 139 083 927</b>	<b>186 890 541 741</b>	<b>20 248 542 186</b>
6711	Rapatriements sanitaires	154 488 243	130 230 675	24 257 568
6712	Frais funéraires	1 318 773 720	1 337 377 910	-18 604 190
6713	Frais de contentieux et frais de condamnation de l'Etat	702 100 541	1 072 737 343	-370 636 802
6714	Frais de régulation	1 531 407 527	1 148 303 555	383 103 972
6716	Provisions pour élections	14 122 489 985	7 121 467 000	7 001 022 985
6717	Frais de condamnation de l'Etat	626 544 105	810 362 246	-183 818 141
6718	Remboursement TVA	2 886 034 466	2 893 066 289	-7 031 823
.	<b>TOTAUX 671</b>	<b>21 341 838 587</b>	<b>14 513 545 018</b>	<b>6 828 293 569</b>
6721	Bourses d'études	6 450 538 542	4 862 120 420	1 588 418 122
6723	Indemnités versées aux conseillers	20 000 000	20 000 000	0
6724	Concours, récompenses et distinctions honorifiques	261 025 949	108 690 804	152 335 145
6726	Indemnités versées aux assesseurs des tribunaux	117 866 079	97 016 472	20 849 607
6729	Subventions aux ménages	151 194 159 962	154 344 403 716	-3 150 243 754
.	<b>TOTAUX 672</b>	<b>158 043 590 532</b>	<b>159 432 231 412</b>	<b>-1 388 640 880</b>
6731	Pertes de change	12 955 885	18 902 513	-5 946 628
.	<b>TOTAUX 673</b>	<b>12 955 885</b>	<b>18 902 513</b>	<b>-5 946 628</b>
6901	Provisions de fonctionnement	27 740 698 923	12 925 862 798	14 814 836 125
.	<b>TOTAUX 690</b>	<b>27 740 698 923</b>	<b>12 925 862 798</b>	<b>14 814 836 125</b>
<b>III</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>59 826 745 289</b>	<b>38 619 755 261</b>	<b>21 206 990 028</b>
6402	Intérêts et commissions des emprunts d'ajustement structurel multilatéraux à long et moyen terme	8 204 000 000	5 018 000 000	3 186 000 000
.	<b>TOTAUX 640</b>	<b>8 204 000 000</b>	<b>5 018 000 000</b>	<b>3 186 000 000</b>
6410	Frais bancaires	526 679 271	93 165 874	433 513 397
6411	Intérêts et commissions des emprunts d'ajustement structurel bilatéraux	31 495 000 000	7 825 000 000	23 670 000 000
6415	Intérêts et commissions des emprunts sectoriels bilatéraux directs hors Club de Paris	0	269 000 000	-269 000 000
.	<b>TOTAUX 641</b>	<b>32 021 679 271</b>	<b>8 187 165 874</b>	<b>23 834 513 397</b>
6423	Intérêts et com des créances à plus de 2 ans auprès des Ent P int	8 189 066 018	5 342 589 387	2 846 476 631
6431	Intérêts et commissions sur la dette commerciale bancaire extérieure	3 012 000 000	1 772 000 000	1 240 000 000
.	<b>TOTAUX 643</b>	<b>11 201 066 018</b>	<b>7 114 589 387</b>	<b>4 086 476 631</b>
6443	Intérêts et commissions des créances à plus de deux ans auprès des entreprises et autres opérateurs économiques à l'intérieur	8 400 000 000	18 300 000 000	-9 900 000 000
.	<b>TOTAUX 644</b>	<b>8 400 000 000</b>	<b>18 300 000 000</b>	<b>-9 900 000 000</b>
<b>IV</b>	<b>TOTAL GENERAL CHARGES (IV= I+II+III)</b>	<b>2 011 578 312 277</b>	<b>1 777 784 695 771</b>	<b>233 793 616 506</b>

### III- **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2013 (En FCFA)**

**L'article 28** de la Directive CEMAC N 03/11 – UEAC – 195 – LM -22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat : « le tableau des flux de trésorerie fait apparaître les entrées et les sorties de trésorerie en trois catégories : les flux de trésorerie liés à l'activité, les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement ...Ce tableau permet de présenter les besoins de financement de l'Etat ».

Au regard des dispositions ci – dessus, le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2013 se présente tel qu'il suit :

<b>Libellé</b>	<b>2013</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS LIES A L'ACTIVITE (I)</b>	<b>730 117 718 041</b>
<b>ENCAISSEMENTS</b>	<b>2 775 491 691 692</b>
Ventes de produits et prestations de service	48 088 111 530
Recettes impôts et taxes	1 160 757 256 509
Recettes douanières	689 670 936 198
Recettes pétrolières	712 683 607 052
Autres recettes non fiscales	3 485 604 945
Produits d'intervention	118 095 175 458
Produits financiers	42 711 000 000
<b>DECAISSEMENTS</b>	<b>2 045 373 973 651</b>
Biens et services	598 732 134 249
Dépenses de personnel	792 922 599 608
Autres dépenses de personnel	55 464 512 210
Charges d'intervention	498 405 773 391
Charges financières	42 711 000 000
Dépenses CTD	50 786 459 689
Comptes de régularisation des dépenses	6 351 494 504
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>-617 075 503 529</b>
Acquisitions d'immobilisations	-617 075 503 529
Cessions d'immobilisations	0
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)</b>	<b>452 827 755 629</b>
<b>ENCAISSEMENTS</b>	<b>1 831 928 589 450</b>
Bons du Trésor Assimilables	126 000 000 000
Obligations du Trésor et Assimilables	103 500 000 000
Dons	46 348 062 291
Dépôts des correspondants	870 649 957 599
Débiteurs divers et avances consenties	526 863 509 163
Recettes à répartir	158 567 060 397
<b>DECAISSEMENTS</b>	<b>-1 379 100 833 821</b>
Bons du Trésor Assimilables	-80 000 000 000
Retraits des correspondants	-663 926 785 003
Débiteurs divers et avances consenties	-481 491 828 450
Recettes à répartir	-153 682 220 368
<b>FLUX NETS DES OPERATIONS NON VENTILEES (IV)</b>	<b>-565 869 970 141</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV=VII-VI)</b>	<b>141 785 417 405</b>

<b>TRESORERIE EN DEBUT DE PERIODE (VI)</b>	<b>535 863 732 740</b>
Banques	518 475 119 360
Numéraires	17 388 613 380
<b>TRESORERIE EN FIN DE PERIODE (VII)</b>	<b>677 649 150 145</b>
Banques	656 932 601 846
Numéraires	20 716 548 299

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de l'ensemble des éléments qui constituent la trésorerie de l'Etat : les flux de trésorerie liés à l'activité de l'Etat, les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement et les flux de trésorerie liés aux opérations de financement. Il permet d'appréhender le besoin de financement de l'Etat. Ce financement est nécessaire à la couverture des besoins de trésorerie liés à l'activité courante, à sa mission de redistribution et à sa politique d'investissement.

Concernant les flux de trésorerie nets liés à l'activité de l'Etat, il est noté un excédent de trésorerie de FCFA **730 117 718 041** obtenu par différence entre les encaissements de FCFA **2 775 491 691 692** et les décaissements de FCFA **2 045 373 973 651**.

Les flux de trésorerie nets liés à l'investissement quant à eux présentent un besoin de financement de FCFA **617 075 503 529** obtenu par différence entre les acquisitions d'immobilisations de FCFA **617 075 503 529** et les cessions d'immobilisations qui présentent une valeur nulle au 31 décembre 2013.

L'excédent de trésorerie sus - évoqué de FCFA **730 117 718 041** réalisé sur les flux liés à l'activité a été utilisé pour couvrir les besoins de trésorerie des dépenses d'investissement. Toutefois, respectivement pour les flux liés à l'activité et les flux liés à l'investissement, il se dégage un montant total des besoins de financement de FCFA **113 042 214 512**.

Le besoin de financement total sus - indiqué de FCFA **113 042 214 512** justifie toutes les actions qui ont été menées dans le cadre de la gestion de la trésorerie de l'Etat. Les fonds y ont été mobilisés pour un montant total de FCFA **1 831 928 589 450** constitués respectivement des emprunts, des bons du trésor, des dépôts des correspondants et des remboursements des diverses avances consenties par l'Etat aux tiers. Le coût de la trésorerie (remboursement) quant à lui s'est élevé à la somme de FCFA **1 379 100 833 821**, ce qui a permis de dégager les flux nets en moins de FCFA **452 827 755 629** de trésorerie liés aux opérations de financement.

Enfin, il est noté une variation positive de la trésorerie de l'Etat pour un montant total de FCFA **141 785 417 405** obtenue par différence entre la trésorerie à fin décembre 2012 pour un montant de **535 863 732 740** FCFA et la trésorerie à fin décembre 2013 à hauteur de **677 649 150 145** FCFA.